

CEPE

Centre d'étude sur la
pauvreté et l'exclusion



LA PAUVRETÉ, LES INÉGALITÉS ET L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC

ÉTAT DE SITUATION 2019

Compilation statistique, analyse et rédaction :
Guy Fréchet, Malika Hamzaoui et Quynh-Van Tran

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
Direction de la recherche
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 418 646-0425, poste 34603
Télécopieur : 418 644-1299
Courriel : cepe@mtess.gouv.qc.ca

On peut consulter ce document sur le site Web du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion à www.mtess.gouv.qc.ca/cepe. Sa reproduction totale ou partielle est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISBN : 978-2-550-86815-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES FIGURES	8
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	10
MOT DE LA PRÉSIDENTE	12
FAITS SAILLANTS	14
INTRODUCTION	16
PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS : LES CHIFFRES CLÉS	18
1 FAIBLE REVENU	18
1.1 Principaux seuils	19
1.2 Taux de faible revenu	20
1.2.1 Mesure du panier de consommation (MPC)	21
1.2.2 Mesure de faible revenu (MFR)	28
1.3 Comparaisons interrégionales	29
1.4 Comparaisons interprovinciales	30
1.5 Comparaisons internationales	35
1.5.1 Évolution dans le temps	38
1.6 Le travail à faible revenu	39
2 REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON DIVERSES SITUATIONS SOCIALES ET FISCALES	43
2.1 Les personnes seules	44
2.2 Les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi	48
2.3 Les familles monoparentales avec un enfant de trois ans	52
2.4 Les couples avec un revenu et sans enfant	55
2.5 Les familles biparentales avec un revenu et deux enfants	57

3	INÉGALITÉS DE REVENU ET DE PATRIMOINE	61
3.1	Coefficient de Gini	61
3.2	Ratios interdéciles	66
3.3	L'écart (ou l'ampleur), l'intensité et la gravité de la pauvreté	68
3.4	Inégalités de patrimoine.	74
4	INDICATEURS D'EXCLUSION SOCIALE	76
4.1	Le portrait d'ensemble	78
4.2	Indicateurs	79
4.2.1	Conditions matérielles	79
4.2.2	Santé	84
4.2.3	Travail et emploi	86
4.2.4	Éducation et littératie	92
4.2.5	Réseaux personnels et institutionnels	95
	CONCLUSION	97
	ANNEXES	99
	NOTES MÉTHODOLOGIQUES	100
	Définitions	100
	Sources de données.	100
	Unités statistiques	101
	MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DU CÉPE	104
	RÉFÉRENCES	105

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Matrice des seuils de faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC), pour certains types d'unités familiales et d'agglomérations, Québec, 2017	19
Tableau 2	Seuils de faible revenu, d'après diverses mesures, pour certains types d'unités familiales et d'agglomérations, en dollars courants et en dollars constants de 2019 (estimation), Québec	20
Tableau 3	Nombre de personnes dans les unités familiales à faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), Québec, 2006-2017	22
Tableau 4	Taux de faible revenu des personnes et des personnes dans les unités familiales, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), Québec, 2006-2017	24
Tableau 5	Taux de faible revenu des particuliers de 16 ans ou plus, d'après la mesure de faible revenu (MFR) après impôt, selon l'âge et le sexe du soutien économique principal, Québec, 2006-2016	28
Tableau 6	Taux de faible revenu des familles, d'après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, et variation de 2012 à 2016, Québec, 2012-2016	29
Tableau 7	Taux de faible revenu des personnes, pour l'ensemble des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), selon la province, et variation de 2006 à 2017, Canada, 2006-2017	31
Tableau 8	Taux de faible revenu des personnes de moins de 18 ans, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), selon la province, et variation de 2006 à 2017, Canada, 2006-2017	31
Tableau 9	Taux de faible revenu des personnes de 18 à 64 ans, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), selon la province, et variation de 2006 à 2017, Canada, 2006-2017	32
Tableau 10	Taux de faible revenu des personnes de 65 ans ou plus, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), selon la province, et variation de 2006 à 2017, Canada, 2006-2017	32
Tableau 11	Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), selon la RMR, et variation de 2006 à 2017, Canada, 2006-2017	34

Tableau 12	Taux de faible revenu, seuil à 60 % du revenu ajusté médian après impôt, pour les personnes dans les ménages, selon le pays, 2016	36
Tableau 13	Taux de faible revenu (50 % et 60 % du revenu ajusté médian) après impôt, pour les personnes dans les ménages, et variation de 2006 à 2016, selon le pays, 2006 et 2016	38
Tableau 14	Répartition des travailleurs et des travailleuses selon le revenu (d'après la MPC, base 2008) et certaines caractéristiques socioéconomiques, Québec, 2016	42
Tableau 15	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), personnes seules, Québec, 2004 et 2019.	45
Tableau 16	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2004 et 2019	49
Tableau 17	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), familles monoparentales avec un enfant de trois ans, Québec, 2004 et 2019	52
Tableau 18	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), couples avec un revenu et sans enfant, Québec, 2004 et 2019.	55
Tableau 19	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2004 et 2019	58
Tableau 20	Évolution du coefficient de Gini pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté, Canada et provinces, 1990-2017.	62
Tableau 21	Évolution du coefficient de Gini d'après le revenu après impôt ajusté et la taille de l'unité familiale, pays sélectionnés, Canada et Québec, 1995-2017.	64
Tableau 22	Revenu moyen des personnes dans les familles économiques et des personnes seules, selon le décile de revenu, en dollars constants de 2017, variation du pouvoir d'achat de 1990 à 2017, Québec, 1990 et 2017	67
Tableau 23	Indicateurs complémentaires : écart (ou ampleur), intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), pour l'ensemble des personnes et selon le sexe, et variation de 2006 à 2017, Québec, 2006 et 2017	70
Tableau 24	Indicateurs complémentaires : écart (ou ampleur), intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), pour l'ensemble des personnes et selon l'âge, et variation de 2006 à 2017, Québec, 2006 et 2017	71

Tableau 25	Indicateurs complémentaires : écart (ou ampleur), intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), pour l'ensemble des personnes et selon le type d'unité familiale, et variation de 2006 à 2017, Québec, 2006 et 2017	72
Tableau 26	Revenu familial excédentaire (moyenne des écarts entre le revenu familial disponible et le seuil de faible revenu, selon la mesure du panier de consommation (MPC), ajusté selon la taille de la famille, selon le quintile, en dollars constants de 2016, Québec, 2002-2016	73
Tableau 27	Actif total, dette totale et valeur nette (actifs moins dettes) des unités familiales, selon le quintile d'avoirs nets, en dollars constants de 2016, Québec, 1999, 2005, 2012 et 2016	75
Tableau 28	Proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers au cours des douze derniers mois, selon le revenu, Québec, 2007-2008 à 2015-2016	79
Tableau 29	Proportion du revenu disponible des unités familiales consacrée au logement, selon le revenu, Québec, 2012-2016	81
Tableau 30	Proportion d'unités familiales locataires qui jugent leur logement inadéquat selon la Norme nationale d'occupation, selon le revenu, Québec, 2012-2016	83
Tableau 31	Proportion de la population de 18 à 64 ans ayant une incapacité l'empêchant de travailler, selon le revenu, Québec, 2007-2008 à 2013-2014	84
Tableau 32	Proportion de chômeuses et de chômeurs de longue durée sur l'ensemble des chômeurs, ensemble et selon le sexe, Québec, 1980-2018	86
Tableau 33	Proportion des emplois à temps partiel et à temps partiel involontaire sur l'ensemble des emplois, Québec, 2000-2018	89
Tableau 34	Proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires, selon le revenu, Québec, 2012-2016	92
Tableau 35	Proportion de la population de 16 à 65 ans selon le niveau de littératie, Québec, 2012	94
Tableau 36	Proportion de personnes qui ne disposent pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable, selon le revenu, Québec, 2005-2010	95

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008) et selon l'âge, Québec, 2006-2017	26
Figure 2	Taux de faible revenu des personnes dans les unités familiales, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008) et selon le type d'unité familiale, Québec, 2006-2017	27
Figure 3	Taux de faible revenu des familles, d'après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, Québec, 2016	30
Figure 4	Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), Canada et provinces, 2017	33
Figure 5	Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), selon la RMR, Canada, 2017	34
Figure 6	Taux de faible revenu (60 % du revenu ajusté médian) après impôt, pour les personnes dans les ménages, selon le pays, 2016	37
Figure 7	Taux de faible revenu dans la population de 18 à 64 ans n'étant pas aux études à temps plein selon certaines définitions liées à l'intensité de travail, selon la MPC (base 2008), Québec, 2016	39
Figure 8	Taux de faible revenu de la population et des travailleurs et travailleuses excluant les travailleurs autonomes à plus de 910 heures d'après la MPC (base 2008), selon la province de résidence, 2016	41
Figure 9	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules, Québec, 2004	47
Figure 10	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules ayant moins de 50 ans, Québec, 2019	48
Figure 11	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2004	50
Figure 12	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi ayant moins de 50 ans, Québec, 2019	51
Figure 13	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles monoparentales avec un enfant de trois ans, Québec, 2004	53
Figure 14	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles monoparentales avec un enfant de trois ans, Québec, 2019	54
Figure 15	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, couples avec un revenu et sans enfant, Québec, 2004	56

Figure 16	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, couples avec un revenu et sans enfant (adultes ayant moins de 50 ans), Québec, 2019	57
Figure 17	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2004	59
Figure 18	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2019	60
Figure 19	Coefficient de Gini pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté, Canada et provinces sélectionnées, 1990-2017	63
Figure 20	Coefficient de Gini d'après le revenu après impôt ajusté, pays sélectionnés, Canada et Québec, 1995-2017	65
Figure 21	Proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers au cours des douze derniers mois, selon le revenu, Québec, 2007-2008 à 2015-2016	80
Figure 22	Proportion du revenu disponible des unités familiales consacrée au logement, selon le revenu, Québec, 2012-2016	82
Figure 23	Proportion d'unités familiales qui jugent leur logement inadéquat selon la Norme nationale d'occupation, selon le revenu, Québec, 2012-2016	83
Figure 24	Proportion de la population de 18 à 64 ans ayant une incapacité l'empêchant de travailler, selon le revenu, Québec, 2007-2008 à 2013-2014	85
Figure 25	Proportion de chômeuses et de chômeurs de longue durée sur l'ensemble des chômeurs, ensemble et selon le sexe, Québec, 1976-2018	87
Figure 26	Proportion de chômeuses et de chômeurs de longue durée sur l'ensemble des chômeurs, selon le groupe d'âge, Québec, 1976-2018	88
Figure 27	Proportion des emplois à temps partiel et à temps partiel involontaire sur l'ensemble des emplois, Québec, 1997-2018	90
Figure 28	Proportion des emplois à temps partiel involontaire sur l'ensemble des emplois à temps partiel, selon le sexe, Québec, 1997-2018	91
Figure 29	Proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires, selon le revenu, Québec, 2012-2016	93
Figure 30	Proportion de la population de 16 à 65 ans selon le niveau de littératie, Québec, 2012	94
Figure 31	Proportion de personnes qui ne disposent pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable, selon le revenu, Québec, 2005-2010	96
Figure 32	Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles	102
Figure 33	Aperçu des variables relatives à la famille de recensement et à la famille économique	103

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACE	Allocation canadienne pour enfants (a remplacé la PFCE, le SPNE et la PUGE)
ACT	Allocation canadienne pour les travailleurs (a remplacé la PFRT)
AFDR	Aide financière de dernier recours
APPORT	Aide aux parents pour leur revenu de travail
BDSO	Banque de données des statistiques officielles sur le Québec
CÉPE	Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
CIOSS	Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales
CIS	Crédit d'impôt pour solidarité
ECBE	Enquête canadienne sur le bien-être économique
ECR	Enquête canadienne sur le revenu
EDF	Enquête sur les dépenses des familles
EDSC	Emploi et Développement social Canada
EDTR	Enquête sur la dynamique du travail et du revenu
EPA	Enquête sur la population active
ESCC	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes
ESF	Enquête sur la sécurité financière
EU-SILC	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie («Survey on Income and Living Conditions»)
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MFR	Mesure de faible revenu

MPC	Mesure du panier de consommation
MFQ	Ministère des Finances du Québec
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
NNO	Norme nationale d'occupation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PEICA	Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes
PFCE	Prestation fiscale canadienne pour enfants
PFRT	Prestation fiscale pour le revenu de travail
PIB	Produit intérieur brut
PUGE	Prestation universelle pour la garde d'enfants
RMR	Région métropolitaine de recensement
SFR	Seuils de faible revenu
SPNE	Supplément de la prestation nationale pour enfants
TPS	Taxe sur les produits et services
TVP	Taxe de vente provinciale
TVQ	Taxe de vente du Québec



MOT DE LA PRÉSIDENTE

Depuis de nombreuses années, le CEPE, organe indépendant se consacrant à des activités de veille et de vigilance en matière de pauvreté et d'exclusion sociale, produit des états de situation et des notes de recherche. Il importe tout d'abord de rappeler que le CEPE, qui a retenu la Mesure du panier de consommation (MPC) comme mesure pour la couverture des besoins de base, n'a jamais associé cette mesure au fait de sortir de la pauvreté.

Le CEPE, en produisant un état annuel de la situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale offre l'occasion de mesurer le chemin parcouru, mais également de noter les progrès qu'il reste à accomplir.

Durant la période allant de 2006 à 2017, les fluctuations du taux de pauvreté, tant à la baisse qu'à la hausse, ont été nombreuses. Toutefois, il est possible d'affirmer que la tendance globale quant au taux de pauvreté est à la baisse, celui-ci étant passé de 13,1 % en 2006 à 9 % en 2017. Ce constat est favorable au regard de la lutte contre la pauvreté menée au Québec.

Toutefois, il reste 743 000 personnes qui vivent sans pouvoir subvenir à leurs besoins de base malgré la vitalité économique et les surplus budgétaires, maintenant des situations d'inégalités flagrantes, notamment pour les personnes seules.

En effet, si les familles et les enfants ont vu, dans cette décennie, leur situation s'améliorer, les personnes seules et les couples sans enfant sont demeurés les oubliés des plans de lutte contre la pauvreté. Actuellement, le taux de pauvreté observé chez les personnes seules est plus de trois fois supérieur au taux de pauvreté observé chez les familles. Ainsi, parmi les 743 000 personnes vivant en situation de pauvreté, 323 000 vivent seules. Il faut rappeler que le fait de vivre seul réduit le revenu disponible, le partage de certaines dépenses, comme celles liées au loyer et au chauffage, n'étant pas possible. La pauvreté se conjugue alors avec l'isolement social, la solitude, la monoparentalité (surtout pour les femmes), mais également avec la mise à l'écart et les préjugés. Vivre seul, sans avoir les moyens de subvenir à ses besoins de base, c'est vivre sans pouvoir pleinement participer à la vie sociale parce qu'on n'a pas les moyens de se déplacer, de fréquenter des lieux ou d'inviter des personnes chez soi et qu'on a le stress d'assurer seul l'éducation de ses enfants et de relever les défis que cela représente.

Il est urgent d'agir pour accompagner ces personnes tant sur le plan financier que sur le plan social, d'autant plus que la pauvreté « prend de l'âge ». En effet, même si les données doivent être analysées avec prudence tant la volatilité est importante, le taux de pauvreté chez les personnes de plus de 65 ans doit faire l'objet d'un suivi soutenu, car le défi lié à la couverture des besoins de base se pose de manière différente pour ces personnes que pour les personnes plus jeunes (revenu éventuellement disponible, perte d'autonomie, difficultés accrues liées à la santé et à la mobilité).

La pauvreté a également ses territoires. Elle touche par exemple des territoires urbains situés à Montréal, mais aussi des territoires ruraux et éloignés situés dans le Nord du Québec. Les actions à mener ne sont sûrement pas les mêmes d'un territoire à l'autre, mais il y a nécessité d'agir pour réduire la pauvreté dans chacun d'eux.

En 2002, dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Québec avait pour cible de rejoindre les pays qui affichaient les taux de pauvreté les plus bas au monde. Si la cible n'est pas encore atteinte, la situation du Québec s'améliore. Il importe de poursuivre cette ambition collective de réduire la pauvreté, car les progrès profiteront à tous et à toutes.

Le CEPE, en s'intéressant à d'autres indicateurs d'exclusion sociale constate que la réduction de la pauvreté ne concerne pas que le revenu. La pauvreté économique n'est qu'un des enjeux liés à l'exclusion sociale auxquels les personnes doivent faire face. Les enjeux entourant le logement, la sécurité alimentaire, la santé et l'éducation des enfants rappellent l'importance de soutenir socialement les personnes en situation de pauvreté. La lutte contre la pauvreté doit passer par des actions préventives, des programmes de première ligne, des services de proximité et des interventions qui visent à aller vers les personnes et les familles pour bâtir avec elles des solutions visant leur sortie de la pauvreté. Ce soutien social à offrir représente une réelle occasion de bâtir des solidarités et au premier chef, de lutter contre la stigmatisation, les préjugés et la mise à l'écart des personnes en situation de pauvreté.

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'C Bellot'.

Céline Bellot
Présidente du comité de direction du CEPE

FAITS SAILLANTS

Rappelons que le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE) a recommandé la mesure du panier de consommation (MPC) ainsi que la mesure de faible revenu (MFR), si la MPC n'est pas disponible, comme mesures de référence pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base (CÉPE, 2009).

Au Québec, de 2006 à 2017, malgré quelques périodes de diminution et d'augmentation du taux de faible revenu selon la MPC, on observe globalement une diminution de ce taux, qui est passé de 13,1 % en 2006 à 9,0 % en 2017. Plus précisément, on note les faits suivants :

- Le même scénario de baisse suivie d'une hausse s'est produit pour le taux de faible revenu des enfants dans les ménages à faible revenu (personnes de moins de 18 ans), pour celui des personnes de 18 à 64 ans, celui des membres des familles monoparentales et celui des familles monoparentales dirigées par une femme.
- Le taux de faible revenu des personnes de 65 ans ou plus dans les ménages à faible revenu est demeuré à peu près stable.
- Le taux de faible revenu des personnes seules est 3,4 fois supérieur à celui des personnes vivant dans des familles économiques d'au moins deux personnes en 2017.

Les comparaisons interrégionales, interprovinciales et internationales permettent d'observer ce qui suit :

- Les comparaisons qui s'appuient sur la MFR permettent de constater que, de 2012 à 2016, certaines régions du Québec ont enregistré une baisse de leur taux de faible revenu (ex. : Montréal, Estrie), d'autres régions ont connu une relative stabilité (ex. : Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord) et une des régions a vu sa situation se détériorer légèrement (Nord-du-Québec). Les régions de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale occupent les positions les plus favorables en 2016, alors qu'à l'autre extrémité se trouvent celles de Montréal et du Nord-du-Québec.
- La comparaison entre les provinces qui s'appuie, elle, sur la MPC permet de constater qu'en 2017, le Québec fait bonne figure en se situant dans une position plus favorable que la moyenne canadienne. En effet, il se situe au 3^e rang des provinces, devancé par l'Alberta et le Manitoba. Toutefois, les différences de rang ne sont pas toutes significatives lorsque l'on tient compte des intervalles de confiance. En réalité, le Québec pourrait se situer n'importe où entre le 1^{er} et le 9^e rang, en appartenant à un premier bloc des provinces formé de l'Alberta, du Manitoba, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique; il affiche de façon significative un meilleur rang que celui de la Nouvelle-Écosse, qui ferme la marche.
- L'examen des taux de faible revenu selon la MPC dans certaines régions métropolitaines de recensement (RMR) permet de constater que Montréal se situe, en 2017, à peu près à égalité avec les autres grandes villes au Canada, dont Vancouver et Toronto.

- Le Québec ne fait pas encore partie des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres en 2016. Rappelons que, d'après l'article 4 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, « la stratégie nationale vise à amener progressivement le Québec d'ici le 5 mars 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales ». Le Québec est devancé, à cet égard, de façon significative par un groupe de sept pays (Norvège, Finlande, Danemark, Suisse, Pays-Bas, France et Autriche). Il appartient à un second groupe (Belgique, Royaume-Uni, Suède, Allemagne, Luxembourg, Irlande, Québec et Portugal), qui devance toutefois significativement un troisième groupe (Italie, Grèce et Espagne).

Afin de mesurer l'évolution du Québec de 2004 à 2019 (2004 étant l'année qui a précédé la mise en place des mesures économiques du premier plan d'action de lutte contre la pauvreté), certains cas types ont été observés en janvier 2005, lesquels permettent cette fois de mesurer son effort par rapport à divers groupes et par rapport à lui-même. Il s'agit des cas des personnes seules, des personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, des familles monoparentales avec un enfant de trois ans, des couples avec un revenu et sans enfant et des familles biparentales avec un revenu et deux enfants. Leur situation a été examinée pour voir si elle s'est améliorée ou détériorée. Des variations sont observées entre les deux périodes selon les cas, notamment selon l'absence ou la présence d'enfants. Ces variations traduisent sans doute les avancées en matière de politiques familiales et de lutte contre la pauvreté au Québec, qui s'est doté de moyens plus affirmés pour combattre la pauvreté des familles comptant des enfants. Cependant, ce choix laisse les personnes seules et les couples sans enfant dans une situation moins favorable, même si des progrès commencent à apparaître.

En ce qui concerne l'évolution des inégalités, les portraits obtenus à l'aide du coefficient de Gini et des ratios interdéciles se ressemblent globalement. Par rapport à d'autres sociétés, par exemple les autres provinces canadiennes et certains pays européens, le Québec a maintenu un niveau d'inégalité inférieur, bien qu'il soit toujours devancé par les pays scandinaves à cet égard.

Pour la plupart des indicateurs d'exclusion, on observe des différences selon que l'on soit à faible revenu ou non. Indéniablement, la pauvreté constitue un facteur de risque majeur de l'exclusion sociale, qui elle-même représente un frein crucial à la sortie de la pauvreté. Dans l'état actuel des choses, il est difficile de se prononcer sur les tendances de fond d'un grand nombre d'indicateurs en raison d'un historique statistique trop récent. Toutefois, malgré l'apparente amélioration de certains de ces indicateurs, les situations d'exclusion sociale associée à la pauvreté demeurent préoccupantes.



INTRODUCTION

Un des mandats du CÉPE consiste à rendre compte annuellement de la situation de la pauvreté au Québec. Le présent état de situation¹, après avoir rappelé les seuils de diverses mesures et les taux observables pour chacune d'elles, présente les comparaisons que ces indicateurs permettent de faire. Qu'elles soient interrégionales, interprovinciales ou internationales, ces comparaisons servent à situer chacune des régions par rapport aux autres et à l'ensemble du Québec, le Québec par rapport aux autres provinces et à l'ensemble du Canada et le Québec, considéré comme une entité distincte sur le plan international, par rapport aux autres pays ou nations comparables. Les tableaux présentés dans l'édition précédente (CÉPE, 2019) ont ainsi été actualisés avec de légères adaptations ou modifications, qui sont signalées le cas échéant (section 1).

Du point de vue de l'expérience de la pauvreté, c'est toutefois en comparant l'évolution des différentes situations de vie que révèlent les seuils implicites qu'on peut mesurer les progrès du Québec par rapport à lui-même (section 2).

Parmi les mesures d'inégalité, les coefficients de Gini et les ratios interdéciles sont présentés. Des indicateurs complémentaires de l'écart, de l'intensité et de la gravité de la pauvreté permettent également de caractériser la situation des personnes, en complément de ce que révèlent les taux. L'indicateur de la gravité de la pauvreté permet d'intégrer les inégalités parmi les pauvres eux-mêmes en tant que mesure d'aversion aux inégalités. Le revenu familial excédentaire, tiré de la série des indicateurs de développement durable, permet aussi de caractériser l'évolution des inégalités. L'évolution des inégalités de patrimoine clôt cette partie (section 3).

Un portrait de l'exclusion sociale complète cet état de situation. Il constitue une mise à jour des données publiées la première fois dans l'Avis sur l'exclusion du CÉPE (Lechaume et Savard, 2015) (section 4).

Les années marquant le début et la fin des séries chronologiques retenues varient selon la nature des indicateurs et la disponibilité des données. Pour la plupart des indicateurs, les plus longues séries disponibles sont présentées de façon à bien caractériser les années récentes et à assurer une certaine continuité d'un état de situation à l'autre.

Certains des indicateurs retenus, notamment les mesures de faible revenu, possèdent leurs particularités. Ainsi, pour la MPC, les séries ne débutent maintenant qu'en 2006 (les données antérieures étant inutilisables ou appartenant à la base 2002, maintenant désuète), en raison des modifications apportées à son calcul. Pour la MFR, les séries publiées par l'Institut de la statistique du Québec débutent en 2006, en raison de divers bris de série par rapport aux années antérieures, et même en 2012, dans le cas des régions administratives. À l'échelle internationale, les données disponibles commencent en 2006. Dans le cas des seuils implicites, les situations de 2004 et de 2019 sont comparées, soit en commençant juste avant les initiatives financières du premier plan d'action de lutte contre la pauvreté (2004-2010), mises en œuvre en janvier 2005 (soutien aux enfants, prime au travail et logement social) (Gouvernement du Québec, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 2004). Dans le cas des inégalités, il importe

1 L'avis de 2009 du CÉPE présente les définitions des indicateurs existants en matière de pauvreté et d'inégalité. Parmi les mesures de faible revenu, rappelons que les seuils de faible revenu (SFR), la mesure de faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC) ont été analysés en détail. Le choix des mesures selon divers critères a été justifié pour différents contextes, notamment ceux des comparaisons interrégionales, interprovinciales ou internationales (CÉPE, 2009).

de se baser sur des séries assez longues. C'est pourquoi elles débutent en 1990 (coefficient de Gini des provinces et ratios interdéciles). Avec les données de 2017, il s'agit d'une période d'observation de plus d'un quart de siècle. Dans le cas des coefficients de Gini sur le plan international, les séries commencent en 1995.

En ce qui concerne les données sur le faible revenu, notamment pour la MFR, ainsi que les mesures d'inégalité, au Québec, au Canada et dans les autres pays, le revenu «ajusté» selon la taille du ménage (MFR) ou de l'unité familiale (MPC, inégalités), qu'on appelle aussi le revenu en «équivalent-adulte», est présenté quand c'est possible. Il s'agit d'une mesure du revenu familial de chaque membre du ménage qui tient compte des économies d'échelle dans les plus grandes familles. Cet ajustement permet aussi de tenir compte du fait que la taille a changé avec le temps, ce qui élimine une source de biais possible (Fréchet et autres, 2010b; CÉPE, 2014, annexe 2).

On trouvera en annexe

- quelques notes méthodologiques comprenant, pour l'essentiel, certaines définitions, des précisions sur les sources des données et sur les unités statistiques utilisées. L'annexe est complétée par deux figures sur l'appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement, tirées du recensement de 2016, ainsi que par l'aperçu des variables relatives à ces familles (annexe 1);
- la liste des membres du comité de direction du CÉPE, soit celles et ceux qui ont participé à la rédaction du présent état de situation (annexe 2).

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS : LES CHIFFRES CLÉS

1 FAIBLE REVENU

Les mesures de faible revenu les plus connues sont la mesure du panier de consommation (MPC)², la mesure de faible revenu avant et après impôt (MFR)³ et les seuils de faible revenu avant et après impôt (SFR)⁴. Bien qu'elles diffèrent, ces méthodes d'évaluation ont toutes comme caractéristique d'établir un seuil de référence et d'effectuer des calculs systématiques par rapport à ce seuil. Elles sont également toutes fondées sur des éléments objectifs et subjectifs dans le choix du ou des critères qui déterminent le seuil.

Parmi ces trois mesures, le CÉPE a estimé que la MPC était celle qui présente le plus d'avantages sur le plan méthodologique. Il a recommandé de l'utiliser comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base. Il a également estimé que, dans un éventail de seuils possibles relatifs au faible revenu, la MPC ne constituait pas un seuil de sortie de la pauvreté, ce dernier demeurant bien difficile à estimer au moyen des mesures actuelles (CÉPE, 2009).

Le CÉPE a recommandé de n'utiliser les SFR et la MFR que dans des circonstances bien précises. Les SFR peuvent être utiles pour l'examen de longues séries chronologiques dans une seule province à la fois. Il ne faut toutefois pas les utiliser pour faire des comparaisons interprovinciales en raison de divers biais de mesure et parce qu'ils ne tiennent pas compte du coût de la vie différencié selon les provinces. Il a donc été convenu de ne plus les présenter depuis l'état de situation de 2012. Quant à la MFR, bien qu'il ne s'agisse pas d'une mesure d'inégalité à proprement parler, elle n'en constitue pas moins un révélateur des inégalités, puisqu'elle est fondée sur la médiane des revenus. Il s'agit de la mesure la plus utilisée à des fins de comparaisons interrégionales et internationales.

2 Est considérée comme étant à faible revenu l'unité familiale dont le revenu est inférieur au coût d'un panier de consommation déterminé en fonction de sa collectivité ou d'une collectivité de même taille que la sienne. Ce panier comprend certains biens et services : nourriture, vêtements, chaussures, logement, transport et autres (soins personnels, besoins ménagers, ameublement, service téléphonique, lecture, loisirs et divertissements). C'est le concept de revenu disponible à la consommation qui prévaut, c'est-à-dire le revenu après impôt, moins certaines dépenses non discrétionnaires (cotisations sociales, garde d'enfants, pensions alimentaires) (Hatfield et autres, 2010).

3 Est considérée comme étant à faible revenu l'unité familiale dont le revenu ajusté selon la taille et la composition de la famille est inférieur à 50 % de la médiane des revenus ajustés (Statistique Canada, 2016b).

4 Est considérée comme étant à faible revenu l'unité familiale qui consacre au moins 63,6 % de son revenu, soit 20 points de pourcentage de plus que la famille canadienne moyenne, aux dépenses vestimentaires et alimentaires et à celles pour le logement. Ces seuils ont été calculés au moyen de l'Enquête sur les dépenses des familles (EDF) de 1992, puis indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada. Ils varient selon la taille de l'unité familiale ainsi que la taille de l'agglomération (Statistique Canada, 2016b).

1.1 PRINCIPAUX SEUILS

La matrice des seuils de la MPC est présentée selon la taille de l'unité familiale et la taille de l'agglomération (tableau 1).

Tableau 1 Matrice des seuils de faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC), pour certains types d'unités familiales et d'agglomérations, Québec, 2017

	Régions rurales	Moins de 30 000	De 30 000 à 99 999	De 100 000 à 499 999	RMR de Québec	RMR de Montréal
1 personne	17 394	17 438	16 425	16 932	17 291	17 720
2 personnes	24 598	24 661	23 228	23 945	24 453	25 060
3 personnes *	30 126	30 204	28 448	29 326	29 949	30 692
4 personnes **	34 787	34 876	32 849	33 863	34 582	35 440
5 personnes ***	38 893	38 993	36 726	37 860	38 664	39 623
6 personnes ****	42 605	42 714	40 232	41 474	42 354	43 405
7 personnes ou + *****	46 019	46 137	43 455	44 797	45 748	46 883

Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0066-01; compilation du CEPE, décembre 2019.

Famille ayant au moins :

* un enfant de moins de 16 ans

** deux enfants de moins de 16 ans

*** trois enfants de moins de 16 ans

**** quatre enfants de moins de 16 ans

***** cinq enfants de moins de 16 ans

Toutes les mesures de faible revenu sont établies au moyen de méthodes différentes. Il ne faut pas confondre les seuils de la MFR, fondés sur le revenu, avec ceux de la MPC, fondés sur le coût d'un panier que le revenu disponible à la consommation doit permettre de se procurer. Le revenu correspondant aux seuils de référence de 2016 (MFR) ou de 2017 (MPC) convertis en dollars estimés pour 2019 est présenté dans le tableau 2. Dans le cas de la MPC, le revenu après impôt permettant de se procurer le panier de biens varie considérablement selon les dépenses non discrétionnaires de l'unité familiale. En moyenne, il a été estimé que le revenu doit être majoré de 7 % par rapport au coût du panier pour que l'unité familiale ait les moyens de se le procurer (Fréchet et autres, 2010a). Les montants correspondant aux seuils en question se trouvent dans le tableau à la page suivante.

Tableau 2 Seuils de faible revenu, d'après diverses mesures, pour certains types d'unités familiales et d'agglomérations, en dollars courants et en dollars constants de 2019 (estimation), Québec

	\$ courants	Estimation \$ 2019	Revenu moyen après impôt (estimé) correspondant (\$ 2019)
Mesure du panier de consommation (MPC) (RMR de Montréal, 2017)			
Personnes seules	17 720	18 401	19 689
Familles monoparentales (1 enfant)	25 060	26 023	27 845
Couples sans enfant	25 060	26 023	27 845
Familles biparentales (2 enfants)	35 440	36 803	39 379
Mesure de faible revenu (MFR) après impôt (2016)			
Personnes seules	20 292	21 290	21 290
Familles monoparentales (1 enfant)	28 698	30 110	30 110
Couples sans enfant	28 698	30 110	30 110
Familles biparentales (2 enfants)	40 585	42 582	42 582

RMR : région métropolitaine de recensement. La valeur de l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2019 a été estimée par le ministère des Finances du Québec.

Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0066-01*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Ainsi, pour les personnes seules, le seuil de la MPC à Montréal, indexé à 18 401 \$ en 2019 et majoré à un revenu moyen après impôt estimé correspondant de 19 689 \$, peut se comparer à celui de la MFR-50, lui-même alors indexé à 21 190 \$. Le hasard peut faire en sorte que les seuils de la MPC et de la MFR soient très rapprochés certaines années et plus éloignés à d'autres périodes. Il s'agit toutefois de mesures établies d'une façon très différente et ce positionnement relatif peut changer à tout moment.

1.2 TAUX DE FAIBLE REVENU

Conformément à la principale recommandation du CÉPE, qui privilégie le recours à la MPC comme mesure de référence pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base, et conformément à une autre recommandation qui privilégie la MFR pour les comparaisons internationales, la MPC et la MFR sont les seules mesures retenues ici.

Statistique Canada a révisé les données de la MPC de 2006 à 2011 de façon à pouvoir les comparer avec celles qui ont été publiées de 2012 à 2017. On peut donc les considérer comme étant harmonisées de 2006 à 2017⁵.

⁵ Ces données sont toutefois considérées comme appartenant à la base 2008 de la MPC (et non plus la base 2011, considérée comme une modification mineure par rapport aux changements apportés en 2008), qui précède une révision majeure dont les résultats devraient être publiés en 2020 et à laquelle on référera cette fois comme étant la base 2018 de la MPC. En raison de cette harmonisation, elles diffèrent aussi de celles qui figurent dans nos états de situation antérieurs à 2018.

Par ailleurs, même si la révision des données de 2006 à 2011 visait à rendre les estimations de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) aussi comparables que possible aux données de l'*Enquête canadienne sur le revenu* (ECR), les tendances observées pourraient encore révéler une « rupture » dans le cas de certaines caractéristiques, en raison du changement de méthodologie⁶.

1.2.1 MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC)

La MPC d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), diffusée par Statistique Canada, est fondée sur un panier de biens et de services précis⁷.

Le coût des biens et services inclus dans la MPC est calculé pour une famille de référence composée de quatre personnes. Il est ensuite calculé pour les unités familiales de toute autre taille à l'aide de l'échelle d'équivalence de la racine carrée de la taille de l'unité (FRÉCHET et autres, 2010b). Le coût des biens et services est également calculé pour des collectivités diverses et de tailles variables. La MPC tient ainsi compte des différences du coût de la vie des collectivités distinctes et de toutes tailles au Canada. Les règles de publication fondées sur le coefficient de variation ont été prises en compte⁸.

6 « Une différence importante entre les deux enquêtes réside dans leur conception; l'EDTR était une enquête longitudinale dans le cadre de laquelle les mêmes répondants étaient interviewés chaque année pendant une période de six ans, tandis que l'ECR est une enquête transversale dans le cadre de laquelle les répondants sont interviewés une seule fois. Les estimations de l'EDTR peuvent différer de celles de l'ECR en raison de différences dans la couverture et la réponse. Les problèmes de couverture comprennent le sous-dénombrement des immigrants récents dans l'EDTR, puisque les immigrants récents au Canada étaient ajoutés à l'EDTR seulement lorsqu'un nouveau panel était constitué. Les différences dans la réponse comprennent notamment les effets de l'attrition de l'échantillon sur la durée du panel de l'EDTR. L'attrition de l'échantillon renvoie au fait que, dans une enquête longitudinale, de moins en moins de membres de l'échantillon original sont interviewés chaque année parce que certains répondants refusent de continuer à participer ou sont introuvables après un déménagement. Ni l'un ni l'autre de ces problèmes ne se posent dans l'ECR, qui est une enquête transversale. » (Statistique Canada, 2015b, p. 5.)

7 Rappelons que le contenu de ce panier se répartit selon les postes budgétaires suivants :

1. nourriture;
2. vêtements et chaussures;
3. logement;
4. transports (transports en commun en milieu urbain, automobile en milieu rural);
5. autres biens et services (ex. : ameublement, téléphone, produits domestiques, loisirs).

Afin de ne retenir que le revenu disponible pour se procurer des biens et des services, les montants relatifs aux éléments suivants doivent être retranchés du total du revenu familial brut :

- garde des enfants;
- soins et services de santé non assurés, soins dentaires, soins de la vue;
- impôt sur le revenu des particuliers et cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), au Régime de rentes du Québec et à l'assurance-emploi (AE);
- pensions alimentaires et paiements de soutien aux enfants;
- cotisations syndicales et cotisations au régime de retraite.

8 Le coefficient de variation (CV) est l'erreur type estimée, exprimée en pourcentage de l'estimation. Selon les règles de publication de Statistique Canada, les valeurs dont le CV est $\leq 16,6\%$ sont publiées sans restriction; les valeurs dont le CV est $> 16,6\%$ et $\leq 33,3\%$ doivent être interprétées avec **prudence** et sont accompagnées d'un astérisque (*); les valeurs dont le CV est $> 33,3\%$ ne sont pas publiées. Pour l'essentiel, la taille de l'échantillon peut être faible dans certaines des sous-catégories de personnes, ce qui implique un coefficient de variation plus élevé. C'est ce qui est implicite dans tous les commentaires où il est mentionné que les données doivent être interprétées avec **prudence**. Les données sont alors fournies à titre indicatif, mais il est suggéré de ne jamais les utiliser pour fonder une décision.

Parmi les principaux faits saillants, on note (tableaux 3 et 4) une diminution du taux de faible revenu selon la MPC de 2002 à 2007, suivie de quelques variations. Ce taux est passé de 10,8 % en 2002 à 8,6 % en 2007, avant de remonter à 11,8 % en 2012, puis de redescendre pour se situer finalement à 9,0 % en 2017, soit tout près du plancher historique observable au cours de toute cette période. Plus précisément, on note les faits suivants :

- Le même scénario s'est produit pour le taux de faible revenu des enfants dans les ménages à faible revenu (personnes de moins de 18 ans), celui des personnes de 18 à 64 ans, celui des membres des familles monoparentales et celui des familles monoparentales dirigées par une femme.
- Le taux de faible revenu des personnes de 65 ans ou plus dans les ménages à faible revenu est demeuré à peu près stable; ces données sur les personnes âgées doivent toutefois être utilisées avec prudence.
- Le taux de faible revenu des personnes seules (21,3 %) est 3,4 fois supérieur à celui des personnes appartenant à des familles économiques d'au moins deux personnes (6,2 %) en 2017.

Tableau 3 Nombre de personnes dans les unités familiales à faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), Québec, 2006-2017

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Toutes les personnes	985 000	927 000	850 000	874 000	775 000	846 000	941 000	869 000	760 000	890 000	706 000	743 000
Personnes de moins de 18 ans	191 000	181 000	156 000	165 000	121 000	153 000	173 000	166 000	131 000	170 000	124 000	129 000
Personnes de 18 à 64 ans	717 000	673 000	636 000	631 000	581 000	623 000	704 000	663 000	575 000	669 000	530 000	562 000
Personnes de 65 ans ou plus	78 000	73 000	58 000	78 000	72 000	69 000	65 000	40 000	54 000	51 000	52 000	53 000
Hommes	459 000	444 000	403 000	433 000	401 000	419 000	472 000	447 000	355 000	439 000	372 000	383 000
Hommes de moins de 18 ans	99 000	104 000	87 000	88 000	67 000	85 000	78 000	91 000	64 000	84 000	64 000	67 000
Hommes de 18 à 64 ans	336 000	316 000	298 000	320 000	308 000	309 000	368 000	341 000	265 000	335 000	279 000	291 000
Hommes de 65 ans ou plus	F	F	F	F	26 000	25 000	27 000	F	26 000	21 000	29 000	24 000*
Femmes	526 000	483 000	447 000	441 000	373 000	427 000	469 000	422 000	405 000	451 000	333 000	360 000
Femmes de moins de 18 ans	92 000	76 000	70 000	77 000	54 000	68 000	95 000	75 000	67 000	86 000	60 000	61 000*
Femmes de 18 à 64 ans	381 000	358 000	338 000	311 000	273 000	314 000	336 000	321 000	309 000	335 000	251 000	270 000
Femmes de 65 ans ou plus	F	F	40 000	53 000	46 000	45 000	38 000	26 000	28 000	30 000	23 000	29 000*
Personnes seules	406 000	381 000	352 000	403 000	363 000	374 000	386 000	366 000	343 000	398 000	345 000	323 000
Personnes seules, hommes	192 000	184 000	161 000	213 000	195 000	195 000	215 000	202 000	176 000	199 000	203 000	174 000
Personnes seules, femmes	214 000	197 000	192 000	190 000	168 000	180 000	171 000	164 000	168 000	199 000	141 000	150 000
Personnes seules, personnes âgées	F	F	46 000	62 000	50 000	48 000	46 000	29 000	33 000	38 000	29 000	28 000*

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Personnes seules, hommes âgés	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Personnes seules, femmes âgées	F	F	F	43 000	35 000	40 000	29 000	20 000	F	24 000	F	18 000*
Personnes seules, moins de 65 ans	343 000	328 000	307 000	341 000	314 000	326 000	341 000	337 000	311 000	361 000	315 000	295 000
Personnes seules, hommes de moins de 65 ans	178 000	170 000	147 000	194 000	180 000	186 000	199 000	193 000	161 000	185 000	186 000	164 000
Personnes seules, femmes de moins de 65 ans	165 000	157 000	159 000	147 000	134 000	139 000	142 000	144 000	149 000	175 000	130 000	132 000
Personnes dans les familles économiques deux personnes ou plus	579 000	547 000	498 000	471 000	411 000	472 000	555 000	503 000	417 000	492 000	361 000	420 000
Personnes dans les couples	106 000	107 000	95 000	85 000	78 000	73 000	102 000	86 000	79 000	67 000	52 000	83 000*
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	230 000	175 000	192 000	179 000	137 000	148 000	237 000	264 000	134 000	232 000	157 000	170 000
Personnes dans les familles monoparentales	125 000	142 000	105 000	120 000	96 000	122 000	101 000	60 000	98 000	98 000	82 000	69 000*
Personnes dans les familles monoparentales, homme à leur tête	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête	116 000	124 000	91 000	109 000	85 000	110 000	94 000	50 000	88 000	91 000	80 000	57 000*

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

F : La donnée ne peut être publiée.

Source : Statistique Canada, Tableaux 11-10-0135-01 et 11-10-0136-01. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

- Le taux de faible revenu des personnes vivant dans les familles monoparentales a connu quelques fluctuations. En 2017, c'est une famille sur cinq qui est à faible revenu pour l'ensemble des familles comme pour les familles qui comptent une femme à leur tête. Ces données doivent toutefois être utilisées avec prudence.

Tableau 4 Taux de faible revenu des personnes et des personnes dans les unités familiales, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), Québec, 2006-2017

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Toutes les personnes	13,1	12,3	11,1	11,3	9,9	10,7	11,8	10,8	9,4	10,9	8,6	9,0
Personnes de moins de 18 ans	12,5	11,9	10,4	11,0	8,1	10,2	11,5	11,1	8,7	11,2	8,2	8,4
Personnes de 18 à 64 ans	14,4	13,5	12,6	12,4	11,3	12,0	13,5	12,7	11,0	12,8	10,2	10,8
Personnes de 65 ans ou plus	7,8	7,0	5,4	7,0	6,2	5,7	5,1	3,1	4,0	3,6	3,5	3,5
Hommes	12,4	11,9	10,7	11,3	10,4	10,6	11,9	11,1	8,8	10,9	9,1	9,3
Hommes de moins de 18 ans	12,8	13,7	11,5	11,5	8,9	10,9	10,1	11,4	8,3	11,2	8,2	8,5
Hommes de 18 à 64 ans	13,5	12,5	11,7	12,4	11,9	11,8	14,0	13,0	10,1	12,7	10,6	11,1
Hommes de 65 ans ou plus	5,5	5,3	3,9	5,2	5,0	4,5	4,8	2,5	4,2	3,2	4,3	3,4
Femmes	13,9	12,6	11,6	11,3	9,5	10,8	11,7	10,5	10,0	11,0	8,1	8,7
Femmes de moins de 18 ans	12,2*	10,1*	9,3*	10,4*	7,3*	9,5*	13,1	10,7*	9,2	11,3	8,1	8,3
Femmes de 18 à 64 ans	15,4	14,4	13,5	12,3	10,7	12,3	13,1	12,5	12,0	13,0	9,7	10,5
Femmes de 65 ans ou plus	9,6	8,4	6,6*	8,4*	7,1*	6,6*	5,4*	3,5*	3,8*	3,9*	2,9*	3,5*
Personnes seules	32,4	29,7	26,9	30,0	26,3	26,6	27,1	25,3	23,4	26,8	23,0	21,3
Personnes seules, hommes	31,7	29,7	24,2	30,5	28,1	26,5	29,9	28,5	23,7	26,9	26,7	23,1
Personnes seules, femmes	33,0	29,7	29,6	29,4	24,5	26,7	24,2	22,2	23,1	26,7	19,2	19,6
Personnes seules, personnes âgées	19,3	15,3	12,7*	17,3*	12,9	12,5*	11,7	6,6*	7,7*	8,5	6,6*	5,6*
Personnes seules, hommes âgés	15,8*	F	F	19,2*	12,9*	6,8*	13,5*	F	F	9,1*	12,2*	5,7*
Personnes seules, femmes âgées	20,7	16,0	12,6*	16,6*	12,9*	15,1*	10,8*	6,5*	6,4*	8,2*	3,9*	5,5*
Personnes seules, moins de 65 ans	36,9	35,0	32,3	34,6	31,5	32,0	32,9	33,6	29,7	34,5	29,8	29,2
Personnes seules, hommes de moins de 65 ans	34,5	32,7	26,4	32,4	31,1	30,4	33,3	33,7	26,7	31,4	30,1	28,4
Personnes seules, femmes de moins de 65 ans	40,0	38,0	40,7	38,1	32,0	34,3	32,3	33,5	33,8	38,6	29,5	30,3

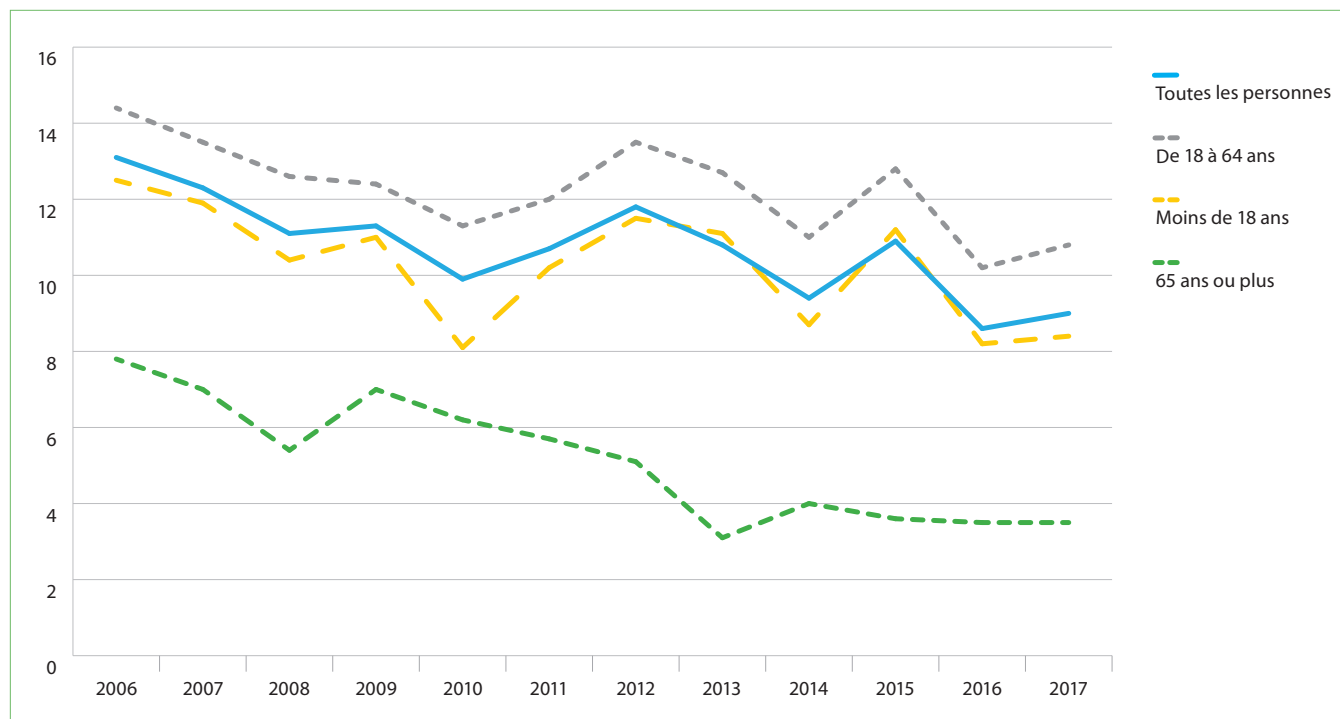
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Personnes dans les familles économiques deux personnes ou plus	9,3	8,7	7,9	7,4	6,4	7,3	8,5	7,6	6,3	7,4	5,4	6,2
Personnes dans les couples	9,0	9,3	8,3	7,6*	7,1*	6,4*	8,6	7,2*	6,9*	5,6*	4,3*	6,9
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	8,4	6,4*	7,0*	6,6*	4,9*	5,4*	8,6	10,0	4,8*	8,3*	5,7*	6,1*
Personnes dans les familles monoparentales	27,6	31,5	22,0	26,5	25,2*	30,4	29,7	14,4*	29,5	23,8*	20,1*	18,9*
Personnes dans les familles monoparentales, homme à leur tête	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête	33,3	36,2*	24,9*	29,4	26,6*	35,0	35,6	16,8*	35,0	28*	23,1*	20,4*

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

F : La donnée ne peut être publiée.

Source : Statistique Canada, Tableaux 11-10-0135-01 et 11-10-0136-01. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Figure 1 Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008) et selon l'âge, Québec, 2006-2017

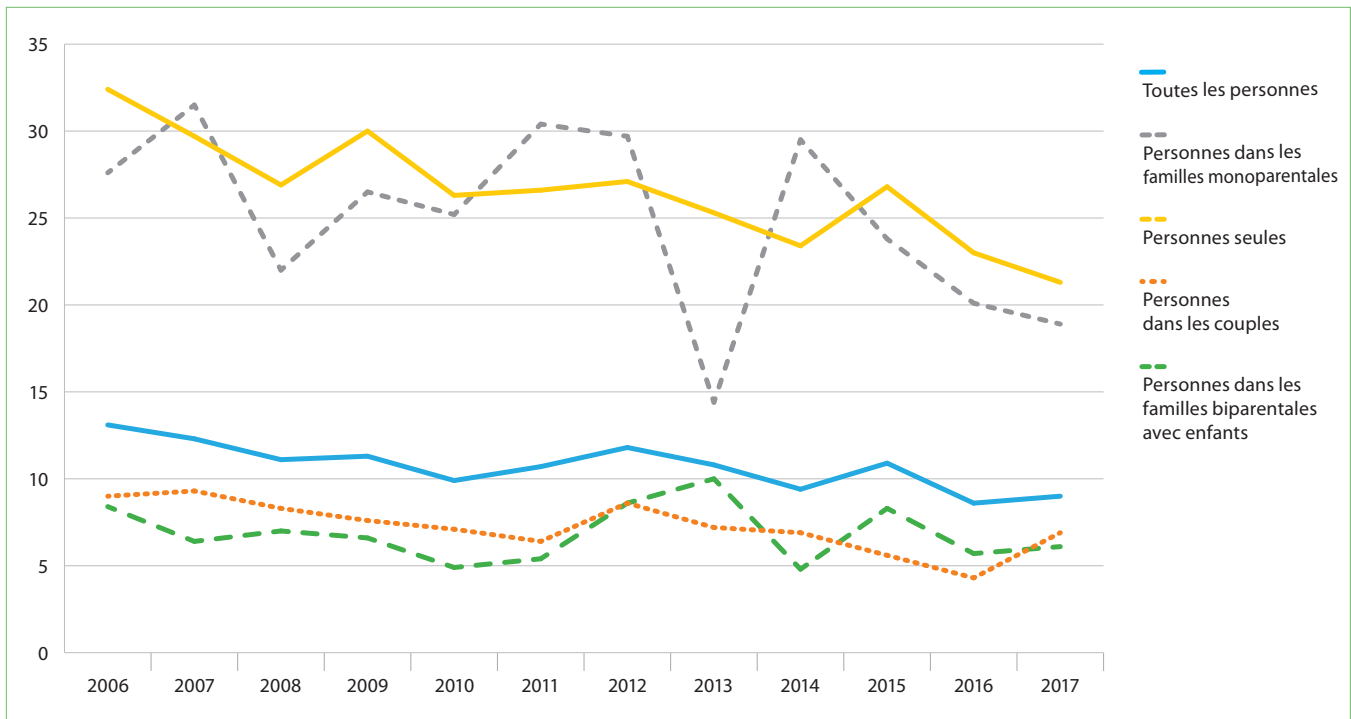


Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0135-01*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Si on les compare, par exemple, avec celui de toutes les personnes, le taux de faible revenu des personnes seules et celui des personnes appartenant aux familles monoparentales demeurent toujours les plus élevés (*figure 2*). Pour celles qui vivent dans des ménages d'au moins deux personnes, on constate cependant un grand contraste selon que ces familles ont un ou deux parents à leur tête. Pour leur part, les personnes vivant dans les familles biparentales comptant au moins un enfant ont un taux de faible revenu relativement faible depuis 2002. Les données propres aux membres des familles avec enfants doivent cependant être interprétées avec prudence, étant donné leur faible nombre et la variabilité qui l'accompagne.

Figure 2

Taux de faible revenu des personnes dans les unités familiales, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008) et selon le type d'unité familiale, Québec, 2006-2017



Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0136-01*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Toutes les données sur les personnes de 65 ans ou plus doivent également être interprétées avec prudence, puisqu'elles sont peu nombreuses dans l'échantillon. Chez les personnes seules de ce groupe d'âge, on observe de grandes variations annuelles; ainsi, l'évolution se fait souvent en dents de scie. Quant aux personnes seules de moins de 65 ans, leur taux de faible revenu est souvent supérieur à 30 % au cours de la période étudiée et généralement assez identique selon le sexe, comme on peut l'observer, en 2017 par exemple, pour les hommes (28,4 %) ou les femmes (30,3 %).

1.2.2 MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR)

D'après la MFR de Statistique Canada, un ménage est considéré comme ayant un faible revenu si celui-ci est inférieur à la moitié de la médiane⁹ des revenus de l'ensemble de la population, ajustée selon la taille et la composition des ménages (FRÉCHET et autres, 2010b; CÉPE, 2014, annexe 2). La MFR peut être calculée avant impôt (MFR-AVI) et après impôt (MFR-API). Certains organismes, comme Statistique Canada, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), établissent un seuil à 50 % de la médiane et d'autres, dont l'Union européenne et ses États membres, à 60 % de la médiane. La MFR permet par conséquent d'effectuer des comparaisons internationales.

Selon cette mesure à 50 % de la médiane, le taux de faible revenu des particuliers de 16 ans ou plus selon l'âge et le sexe du soutien économique principal n'a que peu bougé durant la période de 2006 à 2016; cependant, on doit savoir que cette mesure ne varie qu'assez peu avec le temps, la médiane ne variant habituellement pas beaucoup (tableau 5).

Tableau 5 Taux de faible revenu des particuliers de 16 ans ou plus, d'après la mesure de faible revenu (MFR) après impôt, selon l'âge et le sexe du soutien économique principal, Québec, 2006-2016

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tous les particuliers de 16 ans ou plus	10,8	10,6	10,4	11,1	11,0	11,1	10,9	10,7	10,3	11,4	10,4
Hommes	9,9	9,3	9,1	10,6	10,7	10,4	10,5	10,0	9,5	11,2	10,2
Femmes	11,6	11,9	11,6	11,6	11,2	11,7	11,3	11,4	11,1	11,6	10,6
Âge											
Moins de 65 ans	11,4	11,1	11,0	11,3	11,1	10,9	11,7	11,5	10,7	11,9	10,6
Hommes	10,6	9,8	9,8	11,3	11,2	10,8	11,5	11,2	9,9	12,1	10,5
Femmes	12,3	12,4	12,2	11,3	10,9	11,1	12,0	11,8	11,5	11,7	10,6
Moins de 25 ans	13,4	11,2	10,3	11,4	9,4	9,4	11,8	12,9	8,9	14,7	12,2
Hommes	13,3	10,0	9,5	14,8	9,6	8,6	10,8	11,0	9,6	17,3	11,8
Femmes	13,6	12,4	11,2	7,7	9,1	10,3	12,8	14,9	8,2	11,9	12,5
De 25 à 44 ans	8,5	9,0	9,7	10,2	9,6	9,7	12,1	11,4	10,5	10,5	9,6
Hommes	8,3	8,4	8,0	9,4	10,0	9,4	11,6	11,5	8,2	9,7	9,0
Femmes	8,8	9,7	11,5	11,1	9,1	10,1	12,6	11,2	12,8	11,4	10,3
De 45 à 64 ans	13,5	13,0	12,5	12,2	13,1	12,7	11,4	11,1	11,6	12,2	10,9
Hommes	11,8	11,1	11,7	11,7	13,0	12,9	11,7	11,0	11,5	12,3	11,4
Femmes	15,2	14,9	13,3	12,8	13,1	12,4	11,1	11,2	11,6	12,0	10,3
65 ans ou plus	7,2	8,3	7,3	10,2	10,5	11,6	7,4	7,3	8,7	9,4	9,9
Hommes	6,1	6,2	5,3	6,8	8,0	8,8	5,9	4,5	7,7	7,4	9,2
Femmes	8,2	9,9	8,9	12,8	12,5	13,8	8,7	9,7	9,6	11,1	10,6

Attention : Il existe un bris de série de 2011 à 2012.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR). Compilation de l'Institut de la statistique du Québec, décembre 2019.

⁹ La médiane sépare la population en deux : la moitié de la population se situe sous la médiane; l'autre moitié, au-dessus.

1.3 COMPARAISONS INTERRÉGIONALES

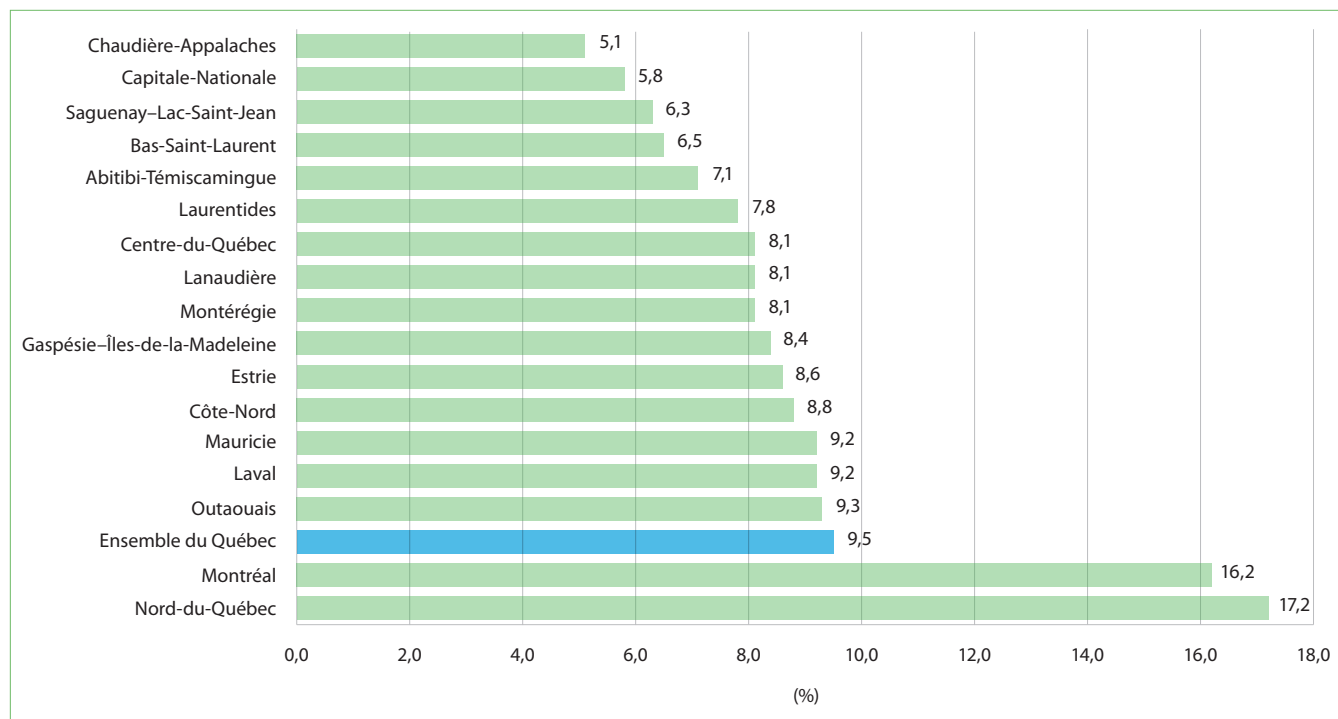
À ce jour, les comparaisons interrégionales du Québec ont été établies d'après la médiane provinciale de la MFR. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) publie d'ailleurs ces données annuellement en utilisant des statistiques fiscales fédérales. Ces comparaisons permettent d'observer que, de 2012 à 2016, certaines régions du Québec ont enregistré une baisse du taux de faible revenu (ex. : Montréal, Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), alors que d'autres ont connu une relative stabilité (ex. : Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Laval, Abitibi-Témiscamingue), seule celle du Nord-du-Québec a enregistré une légère hausse. Les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale occupent les positions les plus favorables en 2016, soit autour de 5 %, alors qu'à l'autre extrémité, celles du Nord-du-Québec et de Montréal se situent au-dessus de 16 % (tableau 6 et figure 3).

Tableau 6 Taux de faible revenu des familles, d'après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, et variation de 2012 à 2016, Québec, 2012-2016

	2012	2013	2014	2015	2016	Variation en points de pourcentage 2012-2016
Bas-Saint-Laurent	7,0	6,7	6,9	6,6	6,5	-0,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6,4	6,5	6,7	6,7	6,3	-0,1
Capitale-Nationale	6,2	6,1	6,1	6,0	5,8	-0,4
Mauricie	9,8	9,9	9,9	9,4	9,2	-0,6
Estrie	9,5	9,2	9,1	8,9	8,6	-0,9
Montréal	17,8	17,4	17,5	16,8	16,2	-1,6
Outaouais	9,7	9,7	9,9	9,5	9,3	-0,4
Abitibi-Témiscamingue	7,3	7,2	7,7	7,5	7,1	-0,2
Côte-Nord	8,8	8,8	9,1	8,8	8,8	0,0
Nord-du-Québec	16,4	17,2	17,2	16,3	17,2	0,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9,1	9,1	9,3	8,7	8,4	-0,7
Chaudière-Appalaches	5,3	5,2	5,3	5,1	5,1	-0,3
Laval	9,4	9,3	9,5	9,4	9,2	-0,2
Lanaudière	8,5	8,4	8,6	8,2	8,1	-0,4
Laurentides	8,4	8,3	8,4	8,2	7,8	-0,6
Montérégie	8,5	8,5	8,6	8,3	8,1	-0,4
Centre-du-Québec	8,7	8,7	8,7	8,3	8,1	-0,6
Ensemble du Québec	10,2	10,1	10,2	9,8	9,5	-0,7

Source : Statistique Canada, *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*. Compilation de l'Institut de la statistique du Québec, décembre 2019.

Figure 3 Taux de faible revenu des familles, d'après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, Québec, 2016



Note : Les données de la figure sont classées selon le taux de chacune des régions. Il n'existe pas de mesures de précision disponibles.

Source : Statistique Canada, *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*, Institut de la statistique du Québec. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

1.4 COMPARAISONS INTERPROVINCIALES

Dans le cas des personnes, la comparaison qui s'appuie sur la MPC permet d'observer la position du Québec en matière de faible revenu à l'échelle canadienne (tableaux 7 à 10 et figure 4). La comparaison entre les provinces permet de constater qu'en 2017, le Québec fait bonne figure selon la MPC, en se situant dans une position plus favorable que la moyenne canadienne. En 2017, le Québec se situe en effet au 3^e rang des provinces, devancé par l'Alberta et le Manitoba. Toutefois, les différences de rang ne sont pas toutes significatives lorsque l'on tient compte des intervalles de confiance (Cumming, 2009). En réalité, le Québec pourrait se situer n'importe où entre le 1^{er} et le 9^e rang, en appartenant à un premier bloc des provinces formé de l'Alberta, du Manitoba, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique; il affiche de façon significative un meilleur rang que celui de la Nouvelle-Écosse, qui ferme la marche.

L'examen de la variation observable des taux de faible revenu selon la MPC de 2006 à 2017 est plus favorable dans certaines provinces, comme à Terre-Neuve-et-Labrador ou en Colombie-Britannique, mais la plupart de celles-ci avaient au départ un taux beaucoup plus élevé que celui du Québec. À Terre Neuve et Labrador, par exemple, la variation de 9,5 points de pourcentage s'explique par le fait qu'en 2006, le taux était de 19,2 % et qu'il est tombé à 9,7 % en 2017. Ce recul marqué du taux de faible revenu n'est sans doute pas étranger à l'essor de l'industrie pétrolière. Après quelques fluctuations, le taux du Québec a, lui, baissé globalement de 2006 à 2017, en passant de 13,1 % à 9,0 %.

Tableau 7 Taux de faible revenu des personnes, pour l'ensemble des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), selon la province, et variation de 2006 à 2017, Canada, 2006-2017

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation en points de pourcentage 2006-2017
Terre-Neuve-et-Labrador	19,2	15,9	14,8	14,1	13,4	11,9	11,1	12,0	11,6	12,1	10,8	9,7	-9,5
Île-du-Prince-Édouard	19,8	16,0	13,5	13,2	13,1	11,8	12,9	15,7	10,7	14,0	11,3	10,1	-9,7
Nouvelle-Écosse	18,1	17,3	16,0	17,5	14,7	14,1	15,7	13,4	14,6	13,8	12,9	12,8	-5,3
Nouveau-Brunswick	19,2	16,3	14,8	14,2	13,7	12,6	14,2	12,9	12,3	14,0	11,8	9,7	-9,5
Québec	13,1	12,3	11,1	11,3	9,9	10,7	11,8	10,8	9,4	10,9	8,6	9,0	-4,1
Ontario	16,2	14,8	13,0	13,8	12,9	13,1	14,0	13,9	12,4	12,9	11,8	10,2	-6,0
Manitoba	15,3	12,9	11,1	13,1	11,4	11,8	11,6	11,2	11,0	12,0	9,4	8,7	-6,6
Saskatchewan	16,0	14,6	12,2	11,9	11,0	10,7	10,3	10,2	10,3	10,7	9,2	9,5	-6,5
Alberta	10,7	9,9	8,8	11,5	9,9	10,7	7,8	7,9	8,3	8,2	8,6	6,8	-3,9
Colombie-Britannique	20,4	16,3	14,9	17,0	16,2	17,2	14,3	13,0	13,2	14,8	12,0	10,3	-10,1
Canada	15,6	13,9	12,4	13,4	12,3	12,7	12,7	12,1	11,3	12,1	10,6	9,5	-6,1

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0135-01*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Tableau 8 Taux de faible revenu des personnes de moins de 18 ans, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), selon la province, et variation de 2006 à 2017, Canada, 2006-2017

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation en points de pourcentage 2006-2017
Terre-Neuve-et-Labrador	24,3	19,9	20,1	20,4	16,9*	14,3*	13,4*	16,2*	12,1*	14,1*	11,7*	10,6*	-13,7
Île-du-Prince-Édouard	23,7	19,3	17,7	17,8	21,5*	15,3*	13,8*	20,4*	8,3*	14,6*	15,4*	9,1*	-14,6
Nouvelle-Écosse	23,8	23,5	18,5	22,0	16,9	19,7	23,8	17,5	19,3*	15,7*	14,0	17,1	-6,7
Nouveau-Brunswick	26,7	22,2	20,0	18,7	15,6	14,1	17,5	17,8	17,8	15,1*	14,3*	13,1	-13,6
Québec	12,5	11,9	10,4	11,0	8,1	10,2	11,5	11,1	8,7	11,2	8,2	8,4	-4,1
Ontario	20,8	18,8	14,9	15,4	14,5	14,4	18,4	17,7	13,6	14,4	13,2	9,6	-11,2
Manitoba	19,1	15,7	14,7	18,4	16,9*	18,1	16,0	14,5	16,2	16,4	11,9	9,5	-9,6
Saskatchewan	22,7	21,0	16,8	16,0	12,9	13,6	12,8	13,0	13,5*	14,7	10,7*	10,3	-12,4
Alberta	11,9	12,4	12,1	15,0	10,5*	11,8	7,4*	9,0*	9,4*	10,0*	7,3*	5,0*	-6,9
Colombie-Britannique	28,7	22,6	16,8	20,9	18,5	21,6	16,1	14,8	15,1	14,5	12,0	9,8	-18,9
Canada	19,2	17,2	14,1	15,5	13,3	14,3	15,0	14,5	12,4	13,3	11,0	9,0	-10,2

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0135-01*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Tableau 9 Taux de faible revenu des personnes de 18 à 64 ans, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), selon la province, et variation de 2006 à 2017, Canada, 2006-2017

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation en points de pourcentage 2006-2017
Terre-Neuve-et-Labrador	18,4	15,2	14,6	13,8	13,5	11,8	11,3	12,1	11,6	12,5	12,0	11,0	-7,4
Île-du-Prince-Édouard	18,7	15,1	12,1	11,8	11,4	10,3	12,9	14,4	11,5	14,9	11,1	11,2	-7,5
Nouvelle-Écosse	17,7	16,9	16,4	17,2	15,0	13,8	15,7	13,7	15,4	15,0	15,2	14,5	-3,2
Nouveau-Brunswick	18,8	16,4	15,2	14,6	14,6	13,3	14,5	13,1	12,5	15,3	12,3	10,8	-8,0
Québec	14,4	13,5	12,6	12,4	11,3	12,0	13,5	12,7	11,0	12,8	10,2	10,8	-3,6
Ontario	16,5	15,3	13,7	14,9	13,9	13,9	14,7	14,9	14,2	14,3	12,9	12,1	-4,4
Manitoba	15,7	13,3	11,5	13,0	11,2	11,7	11,8	11,9	10,9	12,2	10,2	9,6	-6,1
Saskatchewan	15,8	14,3	11,8	11,6	11,9	10,9	10,9	10,8	10,8	10,7	9,8	10,8	-5,0
Alberta	11,3	10,1	8,6	11,7	10,7	11,6	8,7	8,7	8,7	8,7	9,9	8,2	-3,1
Colombie-Britannique	20,1	16,2	15,6	17,7	17,6	17,7	15,7	14,4	14,4	16,7	13,5	11,5	-8,6
Canada	16,0	14,4	13,1	14,2	13,3	13,5	13,6	13,3	12,6	13,4	11,9	11,1	-4,9

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0135-01*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Tableau 10 Taux de faible revenu des personnes de 65 ans ou plus, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), selon la province, et variation de 2006 à 2017, Canada, 2006-2017

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation en points de pourcentage 2006-2017
Terre-Neuve-et-Labrador	15,6	13,5*	8,5*	7,4*	8,5*	9,6*	7,9*	7,2*	10,7*	8,9	6,3*	4,9*	-10,7
Île-du-Prince-Édouard	19,1	15,1*	13,8*	12,8*	9,1*	13,7*	11,7*	15,1*	10,9*	10,2*	8,0*	7,6*	-11,5
Nouvelle-Écosse	11,6	10,7	10,8	13,1	11,3	9,1	7,3*	8,4	7,5	8,1	4,7*	3,4*	-8,2
Nouveau-Brunswick	10,6	7,6*	6,2*	7,0*	7,4*	7,6*	9,6	7,2	6,0*	9,0*	7,7	3,6*	-7,0
Québec	7,8	7,0	5,4*	7,0	6,2	5,7	5,1	3,1*	4,0*	3,6	3,5*	3,5	-4,3
Ontario	6,7	5,8	6,0	6,0*	5,4*	7,6*	5,1	4,6*	3,8*	5,1	5,4	3,8	-2,9
Manitoba	6,6*	6,4*	3,5*	5,1*	3,2*	2,7*	3,9*	3,1*	4,1*	4,8*	2,5*	3,8*	-2,8
Saskatchewan	6,8	6,1*	6,9*	6,6*	F	5,4*	3,9*	3,2*	3,5*	4,8*	4,3*	3,0*	-3,8
Alberta	F	2,9*	2,2*	F	2,8*	F	2,6*	F	F	1,9*	3,7*	2,3*	n.d.
Colombie-Britannique	9,6	7,8*	9,2*	8,3*	7,2*	9,4*	6,7	5,3*	6,3	8,1	6,5*	6,3	-3,3
Canada	7,6	6,5	6,2	6,6	5,8	6,8	5,3	4,2	4,5	5,1	4,9	3,9	-3,7

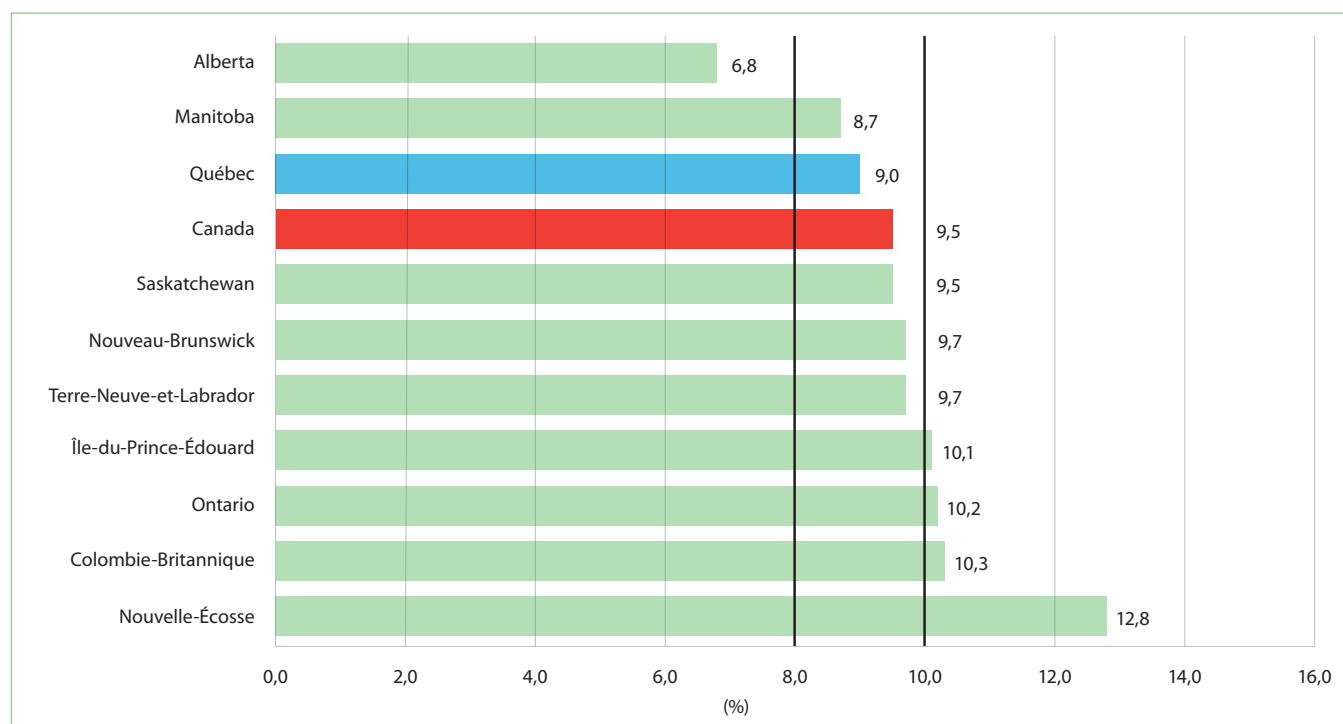
* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

F : La donnée ne peut être publiée.

Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0135-01*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

À l'examen des comparaisons interprovinciales, le Québec fait bonne figure en ce qui concerne l'ensemble des personnes, les enfants et les personnes âgées.

Figure 4 Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), Canada et provinces, 2017



Note : Les deux lignes noires verticales correspondent aux bornes inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance à 95 % du Québec.

Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0135-01*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

L'examen des taux de faible revenu selon la MPC dans certaines régions métropolitaines de recensement (RMR)¹⁰ permet de constater qu'en 2017, Montréal (11,6 %) se situe à peu près à égalité avec les autres grandes villes au Canada, soit Toronto (11,5 %) et Vancouver (11,7 %). Les taux sont les plus bas à Québec, à Edmonton et à Calgary. Dans l'ensemble du Québec, par contre, la RMR de Montréal affiche un taux de faible revenu sensiblement plus élevé que celui qu'enregistre la RMR de Québec. L'examen de la variation observable des taux de faible revenu, selon la MPC, de 2006 à 2017, indique que Vancouver est la ville qui a connu l'amélioration la plus forte, le taux passant de 22,3 % à 11,7 % (tableau 11 et figure 5).

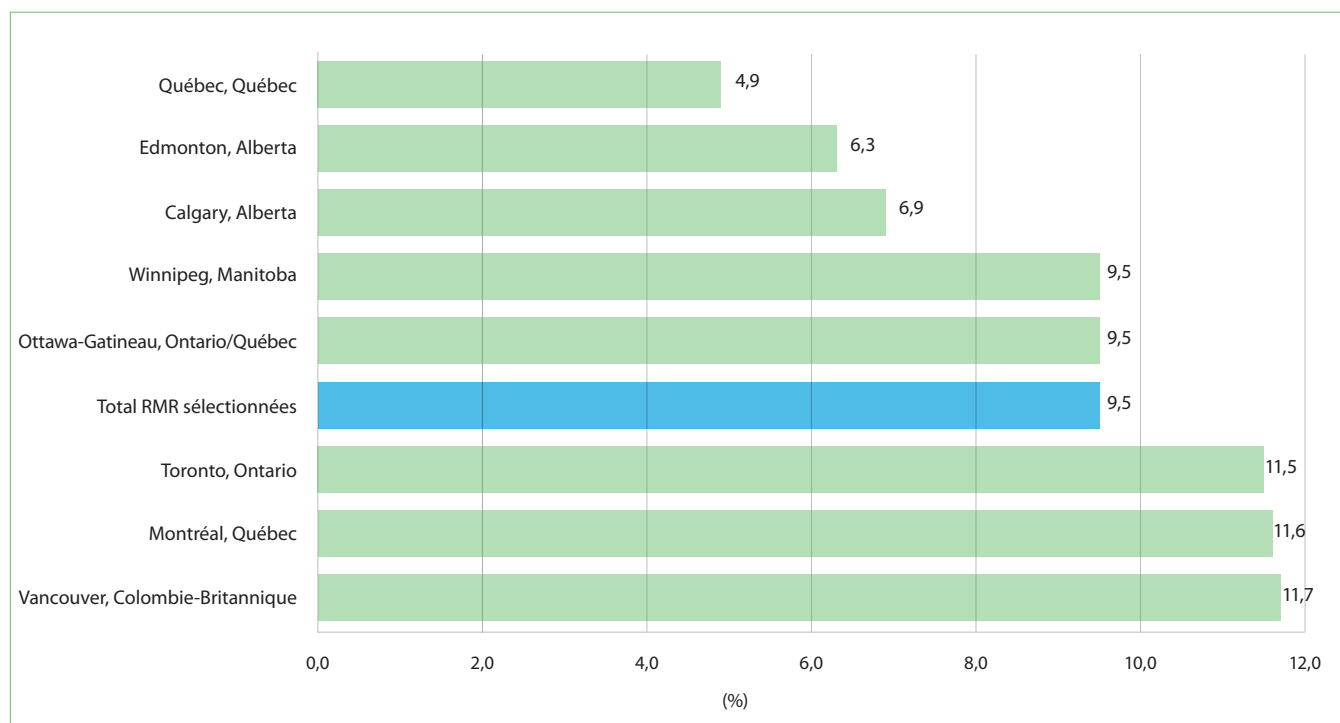
10 Territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines, situées autour d'un noyau. Une région métropolitaine de recensement doit recenser une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit en compter au moins 50 000.

Tableau 11 Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), selon la RMR, et variation de 2006 à 2017, Canada, 2006-2017

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation en points de pourcentage 2006-2017
Total régions métropolitaines de recensement sélectionnées	15,6	13,9	12,4	13,4	12,3	12,7	12,7	12,1	11,3	12,1	10,6	9,5	-6,1
Québec, Québec	7,6	8,2	5,0*	4,7*	5,8*	6,3*	9,3*	5,1*	9,3*	6,3*	5,8*	4,9	-2,7
Montréal, Québec	14,9	14,6	13,7	14,2	11,1	12,4	14,3	13,7	9,5	13,4	10,1	11,6	-3,3
Ottawa-Gatineau, Ontario/Québec	12,8	10,4	13,7*	11,5*	11,6*	10,5*	11,8	12,9*	10,9*	12,9	10,0	9,5	-3,3
Toronto, Ontario	20,3	18,8	15,4	16,7	16,1	16,2	18,2	17,6	16,3	16,2	14,7	11,5	-8,8
Winnipeg, Manitoba	13,1	11,6	10,7	11,4	10,3	10,4	12,7	12,3	10,5	13,2	9,6	9,5	-3,6
Calgary, Alberta	9,8	8,6	7,9	9,7	9,9	10,9	9,0*	9,9*	8,9*	9,8*	9,3*	6,9	-2,9
Edmonton, Alberta	9,6	7,5	8,5	12,6	9,6	10,9	6,4*	7,3*	9,0*	6,4*	7,2	6,3	-3,3
Vancouver, Colombie-Britannique	22,3	17,7	16,5	19,9	16,8	18,9	13,9	13,1	14,0	16,4	11,9	11,7	-10,6

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0135-01*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Figure 5 Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), selon la RMR, Canada, 2017

Notes : Les données de la figure sont classées selon le taux de chacune des régions. Il n'existe pas de mesures de précision disponibles.

Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0135-01*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

1.5 COMPARAISONS INTERNATIONALES

Pour les comparaisons internationales, la plupart des pays utilisent les seuils de 50 % ou de 60 % de la médiane des revenus, selon la norme en vigueur dans leur territoire. Les résultats des enquêtes nationales réalisées aux fins de la production des statistiques sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) permettent de comparer les taux de faible revenu selon les seuils établis à 60 % du revenu médian. Les erreurs standards qui accompagnent ces données amènent aussi à nuancer les différences observées entre les pays à l'étude. On peut ainsi comparer le Québec à un sous-ensemble de 18 pays de l'OCDE¹¹ parmi les plus développés économiquement, en considérant celui-ci comme une entité distincte (la comparaison porte par conséquent sur des pays et une province), incluant le Canada. Les données que fournissent les statistiques de l'EU-SILC permettent d'établir une certaine comparabilité entre les pays membres (auxquels sont ajoutés ici le Canada dans sa totalité et le Canada sans le Québec), mais aussi, malgré les limites qu'imposent inévitablement des enquêtes nationales différentes, une comparabilité avec les résultats québécois. Or, selon la référence du seuil à 60 % du revenu médian après impôt, le Québec se trouve, en 2016, dans un groupe de pays devancé de façon significative par un groupe de pays plus performants (tableau 12 et figure 6).

En effet, les intervalles de confiance estimés permettent de déterminer les pays qui se distinguent du Québec ou qui s'y apparentent de façon statistiquement significative en ce qui concerne les taux de faible revenu¹². Selon la figure 6, en 2016, le Québec ne fait pas encore partie des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres. Rappelons que, d'après l'article 4 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, « la stratégie nationale vise à amener progressivement le Québec d'ici le 5 mars 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales ». Le Québec est devancé, à cet égard, de façon significative par un groupe de sept pays (Norvège, Finlande, Danemark, Suisse, Pays-Bas, France et Autriche). Il appartient à un second groupe (Belgique, Royaume-Uni, Suède, Allemagne, Luxembourg, Irlande, Québec et Portugal), qui devance toutefois significativement un troisième groupe (Italie, Grèce et Espagne). L'absence d'intervalle de confiance pour le Canada dans sa totalité et pour le Canada sans le Québec ne permet pas de les situer par rapport au Québec. On ne peut alors qu'observer des taux plus élevés que celui du Québec sans toutefois savoir si cela est statistiquement significatif.

11 Les 18 pays considérés sont ceux de l'Union européenne, la Norvège, la Suisse ainsi que le Canada. Lorsqu'il est question des pays de l'Union européenne, il s'agit des plus développés économiquement, c'est-à-dire l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède. La situation des États-Unis aurait pu être ajoutée ici mais, dans ce cas précis, les mesures en vigueur (les seuils Orshansky et la « Supplemental poverty measure ») renvoient à des méthodes de calcul qui n'autorisent pas les comparaisons internationales. On trouve aussi les États-Unis parmi les pays de l'OCDE, mais les données de l'OCDE sur le faible revenu sont compilées moins rigoureusement que celles d'Eurostat.

12 Bien que les enquêtes sur lesquelles reposent les données des pays européens à l'étude ne soient pas nécessairement identiques d'un pays à l'autre, l'enquête qui les encadre (EU-SILC) garantit le respect de certains critères (notamment les tailles minimales d'échantillon) qui en assurent la comparabilité (EUROSTAT, 2019).

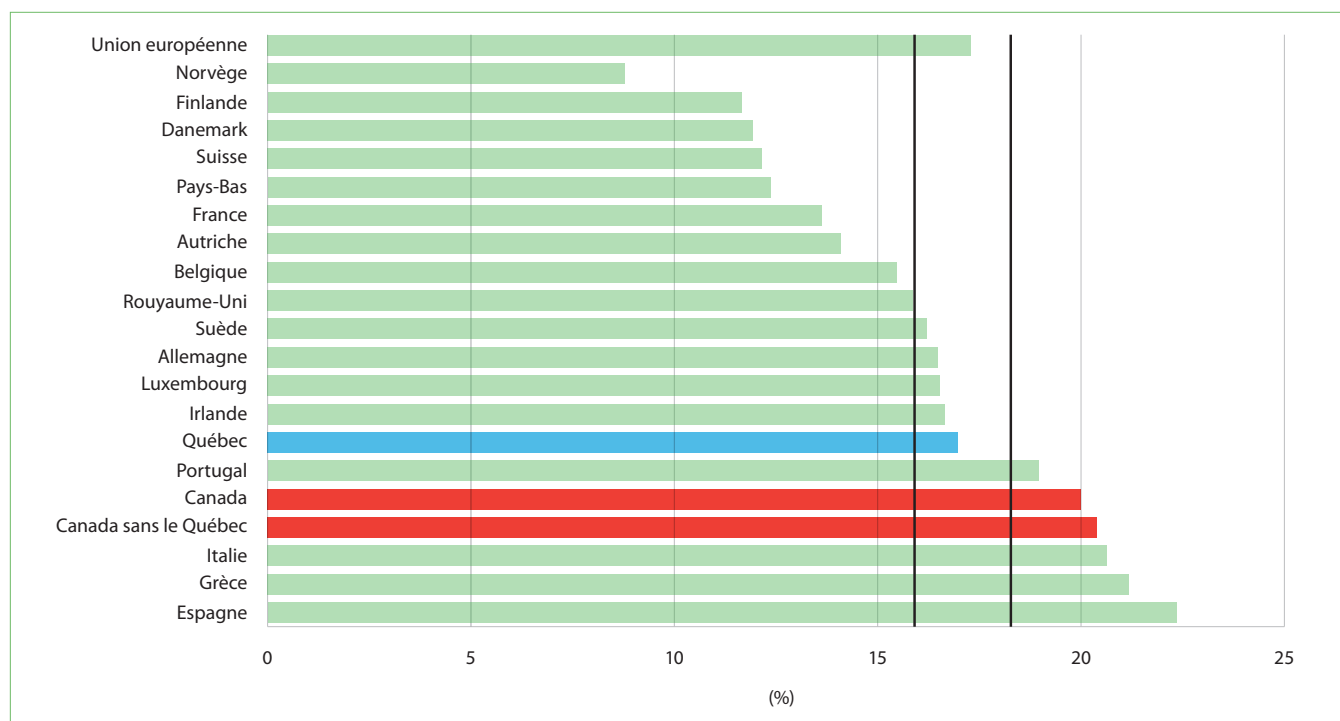
Tableau 12 Taux de faible revenu, seuil à 60 % du revenu ajusté médian après impôt, pour les personnes dans les ménages, selon le pays, 2016

Pays	Taux de faible revenu	Erreur standard	Borne inférieure à 95 %	Borne supérieure à 95 %
Union européenne	17,3	n.d.	n.d.	n.d.
Norvège	8,8	0,60	7,6	10,0
Finlande	11,6	0,40	10,9	12,4
Danemark	11,9	0,73	10,5	13,4
Suisse	12,1	0,48	11,2	13,1
Pays-Bas	12,4	0,77	10,8	13,9
France	13,6	0,53	12,6	14,7
Autriche	14,1	0,70	12,7	15,5
Belgique	15,5	0,94	13,6	17,3
Royaume-Uni	15,9	0,54	14,8	16,9
Suède	16,2	0,63	15,0	17,4
Allemagne	16,5	0,35	15,8	17,2
Luxembourg	16,5	0,93	14,7	18,4
Irlande	16,6	0,79	15,1	18,2
Québec	17,0	0,62	15,8	18,2
Portugal	19,0	0,57	17,8	20,1
Canada	20,0	n.d.	n.d.	n.d.
Canada sans le Québec	20,4	n.d.	n.d.	n.d.
Italie	20,6	0,57	19,5	21,7
Grèce	21,2	0,55	20,1	22,2
Espagne	22,3	0,64	21,1	23,6

Note : Seuil de faible revenu fixé à 60 % du revenu médian (médiane québécoise dans le cas du Québec). Ce sont les bornes inférieure et supérieure des intervalles de confiance à 95 % qui sont fournies.

Source : Statistique Canada, Eurostat (2019), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie* (EU-SILC). Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Figure 6 Taux de faible revenu (60 % du revenu ajusté médian) après impôt, pour les personnes dans les ménages, selon le pays, 2016



Note : Seuils de faible revenu fixés à 60 % du revenu médian (médiane québécoise dans le cas du Québec). Les intervalles de confiance à 95 % sont indiqués (sauf pour l'Union européenne et le Canada, données non disponibles). Les lignes noires verticales délimitent l'intervalle de confiance estimé pour le Québec.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR); Eurostat (2019), Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). Compilation du CÉPE, décembre 2019.

En 2016, le Québec se trouve encore derrière les pays scandinaves (sauf la Suède) et quelques autres pays pour ce qui est du taux de personnes en situation de pauvreté, selon des méthodes reconnues pour effectuer des comparaisons internationales.

1.5.1 ÉVOLUTION DANS LE TEMPS

De 2006 à 2016, un sous-ensemble de 15 pays européens (Union européenne) voit son taux de faible revenu (selon le seuil à 50,0 % du revenu médian) et il peut être comparé avec le Québec. Dans le cas du Québec, s'il est considéré comme une entité distincte, ce taux¹³ augmente de 0,5 point de pourcentage. Quant au seuil de faible revenu se situant à 60,0 % de la médiane, le Québec voit également son taux augmenter de 0,6 point de pourcentage de 2006 à 2016. Mentionnons cependant que plusieurs pays avaient des taux de départ (en 2006) relativement bas, dont plusieurs inférieurs à 6 % dans le cas des seuils à 50,0 %, et qu'ils se positionnaient encore avantageusement par rapport au Québec en 2016, malgré les hausses enregistrées (tableau 13).

Tableau 13 Taux de faible revenu (50 % et 60 % du revenu ajusté médian) après impôt, pour les personnes dans les ménages, et variation de 2006 à 2016, selon le pays, 2006 et 2016

Pays	Taux 2006 (%)		Taux 2016 (%)		Variation en points de pourcentage 2006-2016	
	50 %	60 %	50 %	60 %	50 %	60 %
Finlande	5,3	12,6	4,9	11,6	-0,4	-1,0
Danemark	5,8	11,7	6,8	11,9	1,0	0,2
Norvège	n.d.	n.d.	6,9	12,2	n.d.	n.d.
Pays-Bas	5,1	9,7	6,6	12,7	1,5	3,0
France	7,2	13,2	6,8	13,6	-0,4	0,4
Autriche	6,1	12,6	8,1	14,1	2,0	1,5
Suisse	10,5	16,0	8,9	14,7	-1,6	-1,3
Belgique	8,2	14,7	8,6	15,5	0,4	0,8
Royaume-Uni	11,8	19,0	9,9	15,9	-1,9	-3,1
Suède	7,4	12,3	9,4	16,2	2,0	3,9
Luxembourg	8,1	14,1	10,3	16,5	2,2	2,4
Allemagne	7,2	12,5	9,7	16,5	2,5	4,0
Irlande	9,1	18,5	9,1	16,8	0,0	-1,7
Québec	10,2	16,4	10,7	17,0	0,5	0,6
Portugal	11,2	18,5	13	19	1,8	0,5
Canada	11,2	17,5	13,0	20,0	1,8	2,5
Canada sans le Québec	11,6	18,4	13,5	20,4	1,9	2,0
Italie	12,3	19,3	14,2	20,6	1,9	1,3
Grèce	13,4	20,5	15,3	21,2	1,9	0,7
Espagne	13,4	20,3	15,5	22,3	2,1	2,0

Note : Médiane québécoise dans le cas du Québec; médiane canadienne dans le cas du Canada et du Canada sans le Québec.

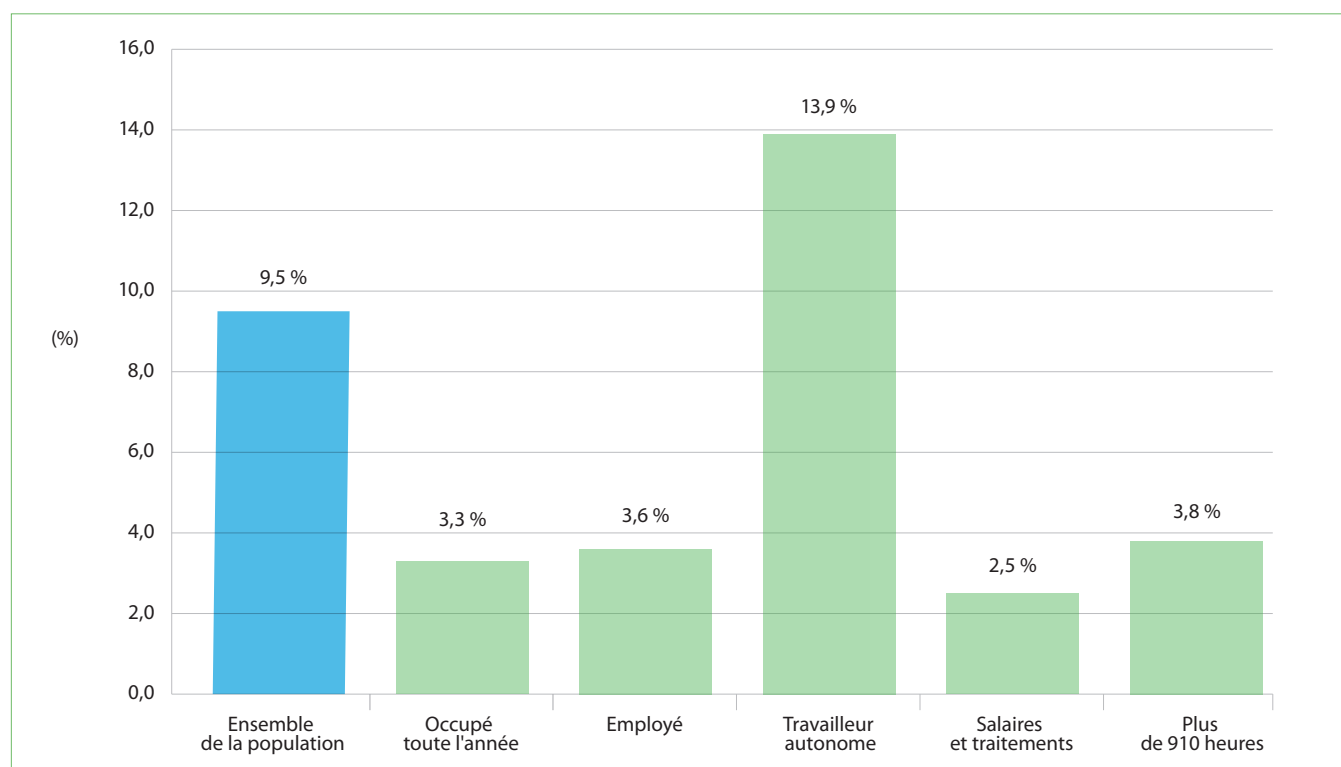
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*; Eurostat (2019), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

13 Dans le tableau 6, pour assurer la conformité avec les définitions européennes, le taux de 9,5 % selon la MFR 50 % pour le Québec en 2016 est celui des familles, alors que le tableau 13 présente celui des personnes dans les ménages.

1.6 LE TRAVAIL À FAIBLE REVENU

Le travail à faible revenu constitue un enjeu d'importance parmi ceux qui sont fréquemment soulevés en matière de lutte contre la pauvreté. En effet, si le travail constitue souvent une passerelle efficace pour sortir du faible revenu, l'accès à un emploi n'est pas toujours synonyme de niveau de vie décent. La figure 7 présente la proportion de travailleurs et de travailleuses à faible revenu selon les définitions retenues¹⁴. Cette population comprend les individus âgés de 18 à 64 ans ayant déclaré ne pas être aux études à temps plein durant l'année de référence¹⁵. D'emblée, exception faite des travailleuses et des travailleurs indépendants, on constate que le fait d'occuper un emploi réduit grandement le risque de vivre une situation de faible revenu, et ce, peu importe la définition retenue.

Figure 7 Taux de faible revenu dans la population de 18 à 64 ans n'étant pas aux études à temps plein selon certaines définitions liées à l'intensité de travail, selon la MPC (base 2008), Québec, 2016



Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

14 La notion retenue pour caractériser l'intensité de travail a une incidence directe sur la proportion de travailleurs et de travailleuses à faible revenu dans l'ensemble de la population. Ainsi, le fait de retenir comme variables de cette intensité le statut d'activité (personne qui déclare avoir été occupée tout au long de l'année), la catégorie de travailleurs et de travailleuses (salariés ou travailleurs autonomes), la principale source de revenus (salaire ou traitement) ou le fait d'avoir travaillé pendant plus de 910 heures au cours de l'année (Fleury et Fortin, 2006) peut mener à des constats différents. Ces définitions sont retenues afin de voir si le fait d'occuper un emploi pour une personne qui démontre une certaine intensité de travail réduit le risque de vivre un épisode de faible revenu. La littérature offre également d'autres définitions moins strictes pour qualifier l'effort de travail. Mentionnons seulement que la France utilise comme critère d'avoir été en emploi pendant au moins un mois durant l'année pour définir un travailleur ou une travailleuse à faible revenu et, dans le cas de la définition américaine, d'avoir été actif (en chômage ou en emploi) durant au moins six mois de l'année. Les conclusions de l'analyse varient donc légèrement selon l'angle choisi pour définir le travail à faible revenu.

15 L'échantillon a été limité aux personnes de moins de 65 ans en raison des différences dans la dynamique du revenu et de la structure des transferts gouvernementaux à l'intention des personnes âgées par rapport au reste de la population.

On constate que les travailleurs et travailleuses autonomes affichent un taux de faible revenu de loin supérieur à celui de l'ensemble de la population et des autres définitions. Ce constat peut justifier que l'analyse du travail à faible revenu soit présentée séparément pour les salariées et salariés ainsi que pour les travailleuses et travailleurs indépendants afin de se concentrer sur des groupes aussi homogènes que possible. Une autre raison essentielle est que les données sur les revenus du travail autonome sont en général moins fiables que dans le cas des salaires et des traitements en raison notamment d'une fiscalité différente (Bardone et Guio, 2005). Compte tenu de ce constat et de la volonté de mettre l'accent sur la dynamique du faible revenu chez les travailleuses et travailleurs salariés, les travailleuses et travailleurs autonomes sont exclus de la population cible.

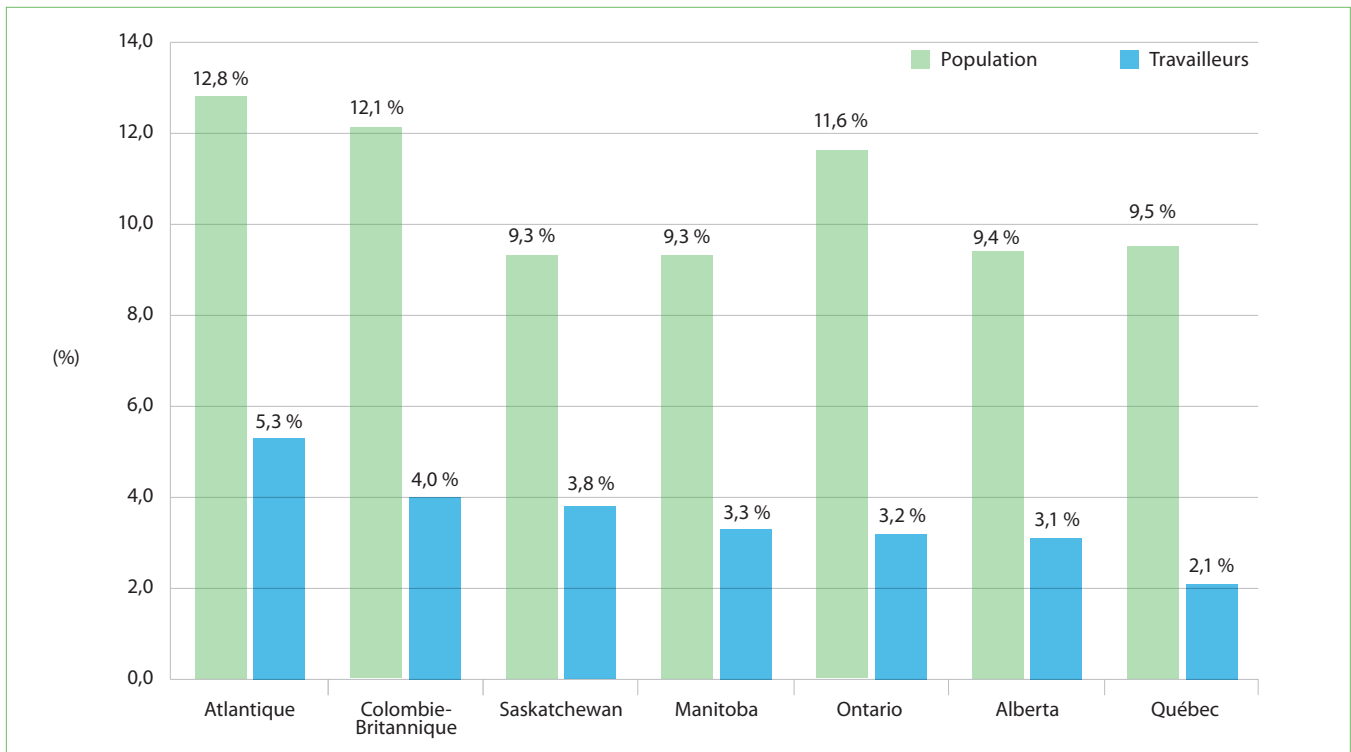
Sous l'angle du revenu familial, il convient de souligner que les travailleurs et les travailleuses à faible revenu ne sont pas synonymes de travailleurs et de travailleuses à faibles gains (on fait référence ici au revenu d'emploi). Comme le soulignent Fleury et Fortin (2006), cette distinction est importante, puisqu'elle implique l'interaction de deux univers habituellement distincts : le travail, qui s'observe sur le plan individuel, et le faible revenu, qui s'observe à l'échelle de la famille. Sur cette base, on définit une travailleuse ou un travailleur à faibles gains comme une personne qui démontre une certaine intensité de travail, mais en tire un faible revenu. Cette personne n'est toutefois pas considérée comme étant à faible revenu si ses besoins sont comblés par ses propres gains et par ceux des membres de sa famille. En d'autres termes, une travailleuse ou un travailleur à faibles gains n'est pas considéré comme étant à faible revenu si son conjoint ou sa conjointe gagne, par exemple, 100 000 \$ par année ou si elle bénéficie d'autres sources de revenus (revenu de placement, pension de retraite, etc.). Ainsi, le croisement de ces deux univers (individu et famille) permet non seulement de se pencher sur le bien-être économique des individus, mais également sur celui des enfants et des autres personnes à charge vivant dans des familles comptant au moins une personne en emploi.

Aux fins de l'analyse n'ont été retenus que ceux et celles ayant déclaré avoir travaillé plus de 910 heures (26 x 35 heures ou 6 mois) durant l'année de référence. Ce choix repose, entre autres, sur la législation canadienne régissant l'admissibilité au régime d'assurance-emploi, qui prévoyait notamment que les nouveaux bénéficiaires devaient avoir accumulé un minimum de 910 heures de travail au cours des 52 dernières semaines¹⁶. Les travailleuses et travailleurs à faible revenu sont donc définis ici comme des personnes ayant travaillé plus de 910 heures durant l'année de référence (Fleury et Fortin, 2006), mais dont le revenu familial disponible pour la consommation se situe sous le seuil de faible revenu, mesuré ici par la MPC.

16 Cela était vrai jusqu'en juillet 2016. La norme a été ensuite ramenée de 910 heures à l'intervalle compris entre 420 et 700 heures, selon le taux de chômage régional. De plus, de façon à bien cibler les travailleurs et travailleuses qui affichent une certaine intensité de travail, le recours à cette définition permet d'exclure les individus qui se disent occupés toute l'année ou encore employés, tout en affichant un faible nombre d'heures travaillées.

Figure 8

Taux de faible revenu de la population et des travailleurs et travailleuses excluant les travailleurs autonomes à plus de 910 heures d'après la MPC (base 2008), selon la province de résidence, 2016



Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

En 2016, les travailleurs et travailleuses à faible revenu représentent 2,1 % de la population de 18 à 64 ans qui n'est pas aux études à temps plein (excluant les travailleuses et travailleurs autonomes). En 2016, le Québec affiche la plus faible proportion de travailleurs et de travailleuses à faible revenu parmi l'ensemble des provinces canadiennes (figure 8).

Ce ne sont donc pas tous les travailleurs et travailleuses qui jouissent d'un niveau de vie leur permettant de satisfaire leurs besoins de base et ceux de leurs proches. Le faible revenu des travailleurs et travailleuses peut être imputé à divers problèmes liés au marché du travail, tels que la récurrence du chômage ou la précarité des emplois, l'incapacité de trouver un emploi à temps plein ou la faiblesse des salaires (Savard, 2013).

Les caractéristiques personnelles des individus en âge de travailler (sexe, âge, structure familiale, etc.) peuvent également entrer en ligne de compte lorsqu'il est question de revenu. Ainsi, même si elles occupent un emploi salarié, les femmes sont plus à risque de vivre une situation de faible revenu dans la mesure où elles sont surreprésentées. Par ailleurs, bien que ce phénomène touche autant les jeunes que les personnes plus âgées, on remarque que 31,1 % des travailleurs et travailleuses à faible revenu sont des jeunes de moins de 30 ans, alors que ceux-ci ne représentent que 17,0 % des travailleurs et des travailleuses qui n'étaient pas à faible revenu (tableau 14).

Tableau 14 Répartition des travailleurs et des travailleuses selon le revenu (d'après la MPC, base 2008) et certaines caractéristiques socioéconomiques, Québec, 2016

	Travailleurs n'étant pas à faible revenu	Travailleurs à faible revenu
Sexe		
Homme	53,6	62,3
Femme	46,4	37,7
Âge		
Moins de 30 ans	17,0	31,1
De 30 à 44 ans	39,1	37,4
De 45 à 64 ans	43,9	31,5
Unité familiale		
Personnes seules	18,3	28,4
Famille économique de deux personnes ou plus	81,5	71,6

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

La structure familiale dans laquelle vit une personne n'est pas non plus dénuée d'importance. À la lumière des statistiques, on constate que plus d'un travailleur ou d'une travailleuse à faible revenu sur trois (28,4 %) est une personne seule, par rapport à moins d'un travailleur ou d'une travailleuse sur cinq (18,3 %) dans la population n'étant pas à faible revenu.

2 REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON DIVERSES SITUATIONS SOCIALES ET FISCALES

Un seuil implicite est un seuil de référence déterminé par une mesure sociale ou fiscale. Il peut correspondre, par exemple, à divers seuils existants, comme le seuil d'imposition nulle, le seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours, le seuil de sortie de la prestation fiscale pour le revenu de travail ou l'emploi au salaire minimum durant un certain nombre d'heures. La correspondance entre les seuils propres à chacune des mesures de faible revenu, ainsi que d'autres seuils implicites propres à la fiscalité ou au fait de bénéficier de divers programmes gouvernementaux, permet de juger de l'évolution de la situation des personnes au Québec par rapport à lui-même.

Ainsi, des simulations de cas types ont été effectuées au moyen d'un modèle de revenu disponible en usage au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ces simulations permettent d'observer l'évolution de la hauteur relative du revenu disponible des personnes ou des unités familiales relativement aux divers seuils existants de 2004 à 2019. Les paramètres retenus ici sont ceux qui étaient en vigueur le 1^{er} juillet 2004 et le 1^{er} juillet 2019 et qui ont été maintenus toute l'année.

Les tableaux qui suivent permettent de visualiser les seuils de référence déterminés par une mesure sociale ou fiscale (seuils implicites) relativement à divers seuils de faible revenu (MFR 50 %, MFR 60 %¹⁷ et MPC de Montréal), selon divers cas types : personnes seules, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, familles monoparentales avec un enfant de trois ans, couples avec un revenu et sans enfant et familles biparentales avec un revenu et deux enfants. Les seuils implicites sont présentés dans la première colonne et les trois colonnes suivantes présentent le taux de couverture pour chacune des deux années, mesuré à l'aide de la proportion des seuils implicites sur les trois seuils retenus. Le taux de couverture équivaut, par conséquent, à la proportion du revenu disponible correspondant à chacun des seuils implicites par rapport aux trois seuils retenus.

La valeur de chacun des seuils est indiquée dans les deux graphiques (2004 et 2019), qui accompagnent chacun des tableaux. On y observe que certaines des personnes dont le revenu disponible est au moins égal au seuil implicite sont en déficit (proportion inférieure à 100,0 %) ou en excédent (proportion supérieure à 100,0 %). Les cas types présentés permettent ainsi d'établir ces taux de couverture pour les personnes ou les familles dont le revenu disponible est au moins égal au seuil implicite.

Le choix des seuils implicites se fonde sur certaines des règles fiscales (ex. : seuils d'imposition nulle au Québec et au fédéral) ou sur des seuils déterminés par certains des programmes sociaux (ex. : seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours). Certains des programmes en question ont été créés après 2004 (l'année de référence qui précède les initiatives financières du premier plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté). On les trouve donc en 2019, alors qu'ils n'existaient pas en 2004 (ex. : seuil de sortie de la prestation fiscale pour le revenu de travail [PFRT], seuil de sortie du crédit d'impôt pour solidarité, qui a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

¹⁷ Rappelons que la MFR 60 % est utilisée notamment par l'Union européenne et ses États membres.

2.1 LES PERSONNES SEULES

Dans la majorité des cas, on remarque une diminution des écarts entre les deux années, mais il arrive que ces écarts n'aient que peu ou pas bougé et qu'ils aient même parfois augmenté légèrement, surtout pour les personnes seules (tableaux 15 à 19).

Par exemple, le seuil de la MPC de Montréal pour une personne seule est de 13 189 \$ en 2004 et de 18 401 \$ en 2019, une fois indexé au coût de la vie¹⁸. Ainsi, une personne seule qui travaille 35 heures par semaine au salaire minimum et dont le revenu disponible est de 12 785 \$ en 2004 et de 21 290 \$ en 2019 a vu son taux de couverture passer de 96,9 % à 113,4 % durant cette période.

Les taux de couverture de la MFR 50,0 % et de la MFR 60,0 %, dont les seuils ont passablement augmenté de 2004 à 2019¹⁹, sont moins élevés que celui de la MPC. En prenant le même exemple, avec la MFR 50,0 %, une personne seule qui travaille 35 heures par semaine au salaire minimum a vu son taux de couverture passer de 91,1 % en 2004 à 98,0 % en 2019; avec la MFR 60 %, elle l'a vu passer de 75,9 % à 81,7 % durant la même période. Dans le cas de l'aide financière de dernier recours, si le taux de couverture est de 54,3 % par rapport au seuil de la MPC de Montréal en 2019, il est de 46,9 % par rapport à celui de la MFR 50,0 % et de 39,1 % par rapport à celui de la MFR 60,0 % (tableau 15).

18 La majoration de 7,0 % déjà évoquée (Fréchet et autres, 2010a) n'a pas été appliquée dans les tableaux et graphiques qui suivent, comme elle ne l'avait pas été dans l'avis du CÉPE (2009). Lorsque c'est possible, le CÉPE préfère s'en tenir aux seuils publiés, bien qu'indexés, pour tenir compte du coût de la vie. En effet, l'objectif ici ne consiste pas à comparer les seuils entre eux, mais à comparer les seuils de référence déterminés par une mesure sociale ou fiscale (seuils implicites) avec certains seuils de faible revenu. De plus, les seuils implicites ont déjà été réduits des impôts, des cotisations et des frais de garde pour éviter un double comptage (avec le seuil de la MPC majoré de 7,0 %). En outre, cette augmentation de 7,0 % n'est valable que pour des niveaux de revenu disponible situés près du seuil de la MPC ($\pm 5,0$ %).

19 En raison notamment des modifications apportées en 2008 au calcul de la MFR, inspirées des recommandations du Groupe de Canberra (2001), et dans le but d'obtenir une meilleure correspondance avec les normes internationales (Murphy et autres, 2010). Voici en quoi ont consisté ces modifications :

1. le remplacement de la famille économique par le ménage en tant qu'unité de compte de base, dans laquelle les membres rassemblent leurs revenus et tirent parti des économies d'échelle sur le plan de la consommation;
2. l'adoption de l'échelle d'équivalence fondée sur la racine carrée de la taille du ménage (auparavant l'échelle 40/30 de Statistique Canada);
3. la pondération du revenu par personne et non plus par ménage; cette pondération produit une estimation de la répartition générale du revenu parmi les personnes dans la population, en supposant que tous les revenus du ménage ou de la famille sont regroupés et partagés.

Par ailleurs, d'autres modifications ont également été apportées plus récemment au calcul de la mesure de faible revenu de la famille de recensement (MFRFR) au moyen du fichier des familles T1 (FFT1). On précise à cet effet que « Ces changements ont été adoptés en 2018 (année de référence du revenu 2015). Les changements rendent accessibles de nouvelles estimations de la MFRFR après impôt (MFRFR – après impôt) à compter de l'année de référence 2004.

- Les changements apportés à la méthodologie font intervenir la façon dont le revenu ajusté de la famille de recensement et le revenu médian sont calculés pour obtenir le seuil de la MFRFR.
- Ces changements améliorent la comparabilité des mesures de faible revenu (MFR) calculées au moyen de différentes sources de données. Ces sources sont le *Recensement de la population et l'Enquête canadienne sur le revenu* (ECR). Néanmoins, les différences qui subsistent continuent à influencer la comparabilité des seuils et des taux de MFR parmi ces sources. » (PINARD, 2018).

Tableau 15 Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), personnes seules, Québec, 2004 et 2019

		Seuils implicites	Taux de couverture %		
		\$ courants	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC Montréal
2004	AFDR	7 081	50,5	42,1	53,7
	AFDR 200 \$	9 672	68,9	57,4	73,3
	Seuil d'imposition nulle fédéral	9 826	70,0	58,4	74,5
	Seuil de sortie – AFDR	10 111	72,1	60,1	76,7
	Seuil d'imposition nulle Québec	12 383	88,3	73,5	93,9
	Salaire minimum	12 785	91,1	75,9	96,9
2019	AFDR	9 916	46,9	39,1	54,3
	AFDR 200 \$	12 358	58,5	48,7	67,7
	Seuil de sortie – AFDR	14 915	70,6	58,8	81,7
	Seuil d'imposition nulle fédéral	16 644	78,8	65,6	91,1
	Seuil d'imposition nulle Québec	18 734	88,6	73,9	102,6
	Seuil de sortie – Prime au travail	19 505	92,3	76,9	106,8
	Seuil de sortie – ACT	19 604	92,8	77,3	107,3
	Salaire minimum	20 716	98,0	81,7	113,4
	Seuil de sortie – CIS	37 892	179,3	149,4	207,5

Notes : Personnes ayant moins de 50 ans en 2019 (accessibilité à l'allocation-logement).

AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 200 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé, en 2011, le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur **en juillet 2004 et en juillet 2019**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

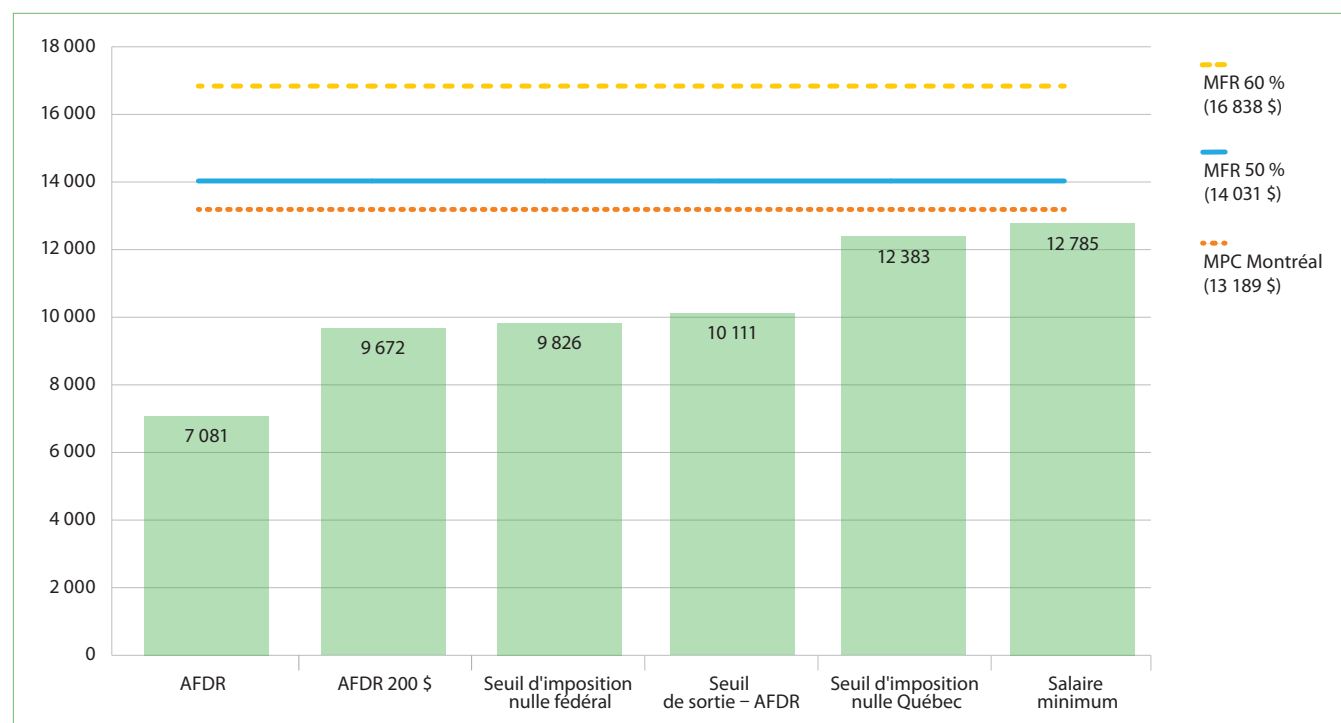
Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation du CÉPE.

Pour revenir à ce taux de couverture de 54,3 % par rapport à la MPC de Montréal dans le cas des personnes seules, on peut rappeler qu'en guise de mesure de solidarité, les prestations d'aide sociale des personnes qui ne bénéficient pas d'aide au logement ont été augmentées de 50 \$ de février 2014 à janvier 2017 (gouvernement du Québec, ministère du Conseil exécutif et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2013, p. 14). Cela pourrait expliquer notamment pourquoi le taux de couverture des personnes seules qui disposent de l'aide financière de dernier recours par rapport à la MPC a légèrement augmenté depuis le plancher observé en 2013, alors qu'il était descendu sous la barre des 50,0 % (plus précisément à 49,0 % en 2013, voir CÉPE, 2014 : 31).

La situation demeure toutefois un cas de rattrapage par rapport à 2004 et, dans son troisième plan d'action, le gouvernement a annoncé que la cible à atteindre pour les personnes seules et les couples sans enfant et sans contrainte à l'emploi a été fixée à 55 % de la MPC en 2021 (Gouvernement du Québec, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2017 : 35), conformément à une recommandation du Comité d'experts sur le revenu minimum garanti (Boccanfuso et autres, 2017 : 117). Cette cible est donc en bonne voie d'être atteinte.

Deux figures illustrent l'évolution dans le temps de chacun des cas types. La première montre l'état de la situation en 2004, soit l'année qui a précédé l'implantation du premier Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dont les mesures financières (notamment le soutien aux enfants et la prime au travail) sont entrées en vigueur en janvier 2005 (gouvernement du Québec, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 2004). La seconde, qui dépeint la situation en 2019, tient compte des paramètres connus ayant servi aux fins du présent exposé (figures 9 à 18).

Ainsi, en 2004, les personnes seules dont le revenu disponible est au moins égal aux seuils implicites n'atteignent aucun des seuils de faible revenu. Les personnes travaillant 35 heures par semaine au salaire minimum se trouvent même en déficit par rapport à la MFR 50,0 %, à la MFR 60,0 % ou à la MPC de Montréal. En 2019, pour les personnes de moins de 50 ans (en raison des règles relatives à l'allocation-logement), les écarts ont parfois augmenté, parfois diminué : les personnes seules dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours, revenu de travail autorisé de 200 \$, seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours ou seuil d'imposition nulle au fédéral) n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent cependant d'atteindre ou de dépasser celui de la MPC de Montréal (tableau 15 et figures 9 et 10).

Figure 9 Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules, Québec, 2004

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

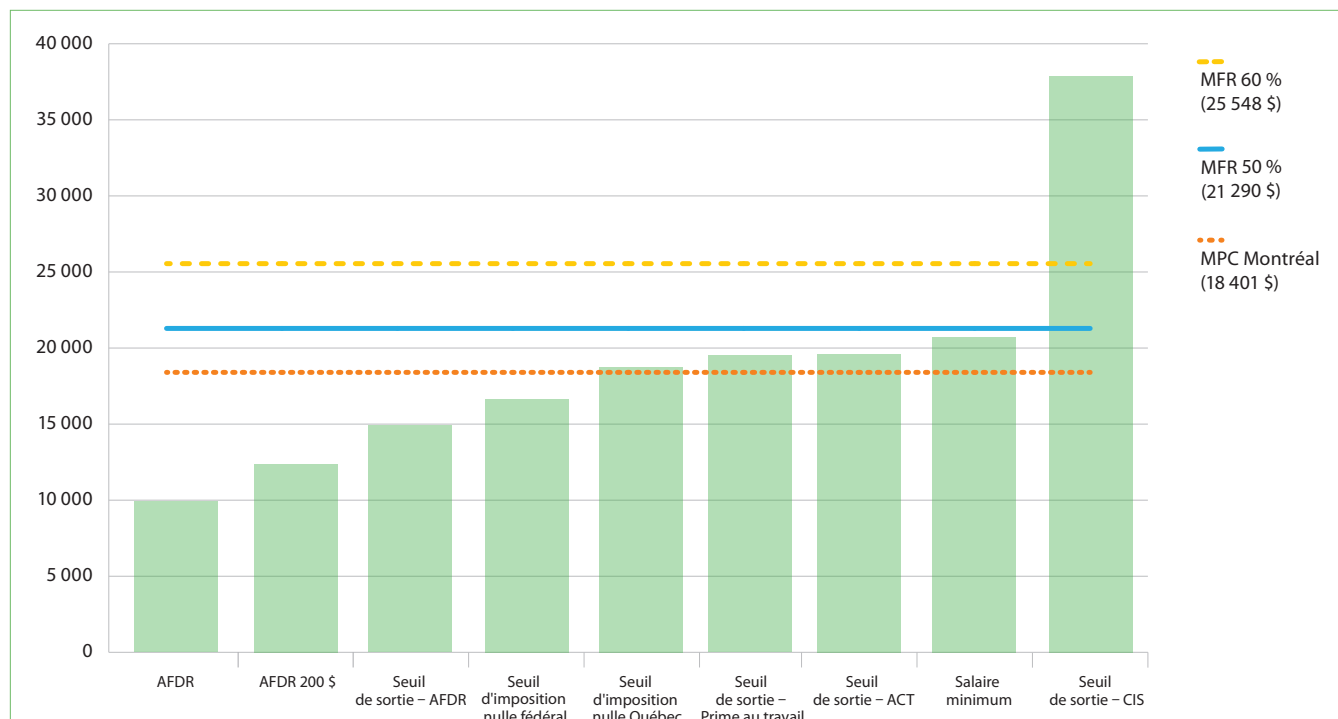
AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 200 \$.

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur **en juillet 2004**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation du CÉPE.

Figure 10 Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules ayant moins de 50 ans, Québec, 2019



Notes : Personnes ayant moins de 50 ans en 2019 (accessibilité à l'allocation-logement).

AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 200 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé, en 2011, le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur **en juillet 2019**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour solidarité, allocation-logement, crédit TPS.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation du CÉPE.

2.2 LES PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI

Il en va de même en 2004 pour les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, dont le revenu disponible est au moins égal aux seuils implicites, qui n'atteignent aucun des seuils de faible revenu. Les personnes travaillant 35 heures par semaine au salaire minimum se trouvent même en déficit par rapport à la MFR 50 %, à la MFR 60 % ou à la MPC de Montréal. En 2019, pour les personnes de moins de 50 ans, les écarts ont parfois très peu bougé et le plus souvent diminué : les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi et dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours et revenu de travail autorisé de 100 \$) n'atteignent toujours pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent cependant de le dépasser (tableau 16 et figures 11 et 12).

Tableau 16 Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2004 et 2019

		Seuils implicites	Taux de couverture %		
		\$ courants	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC Montréal
2004	AFDR	10 099	72,0	60,0	76,6
	AFDR 200 \$	11 402	81,3	67,7	86,5
	Seuil d'imposition nulle fédéral	11 637	82,9	69,1	88,2
	Seuil de sortie – AFDR	11 931	85,0	70,9	90,5
	Seuil d'imposition nulle Québec	12 383	88,3	73,5	93,9
	Salaire minimum	12 785	91,1	75,9	96,9
2019	AFDR	14 086	66,7	55,5	77,1
	AFDR 200 \$	17 188	81,3	67,8	94,1
	Seuil d'imposition nulle fédéral	19 697	93,2	77,7	107,8
	Seuil de sortie – AFDR	19 730	93,4	77,8	108,0
	Seuil d'imposition nulle Québec	20 600	97,5	81,2	112,8
	Salaire minimum	21 995	104,1	86,7	120,4
	Seuil de sortie – ACT supplément personne handicapée	22 221	105,2	87,6	121,7
	Seuil de sortie – Prime au travail adaptée	27 766	131,4	109,5	152,0
	Seuil de sortie – CIS	37 892	179,3	149,4	207,5

Notes : Personnes ayant moins de 50 ans en 2019 (accessibilité à l'allocation-logement).

AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 100 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 100 \$.

AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 200 \$, instauré en 2019 en remplacement du montant de 100 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé, en 2011, le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

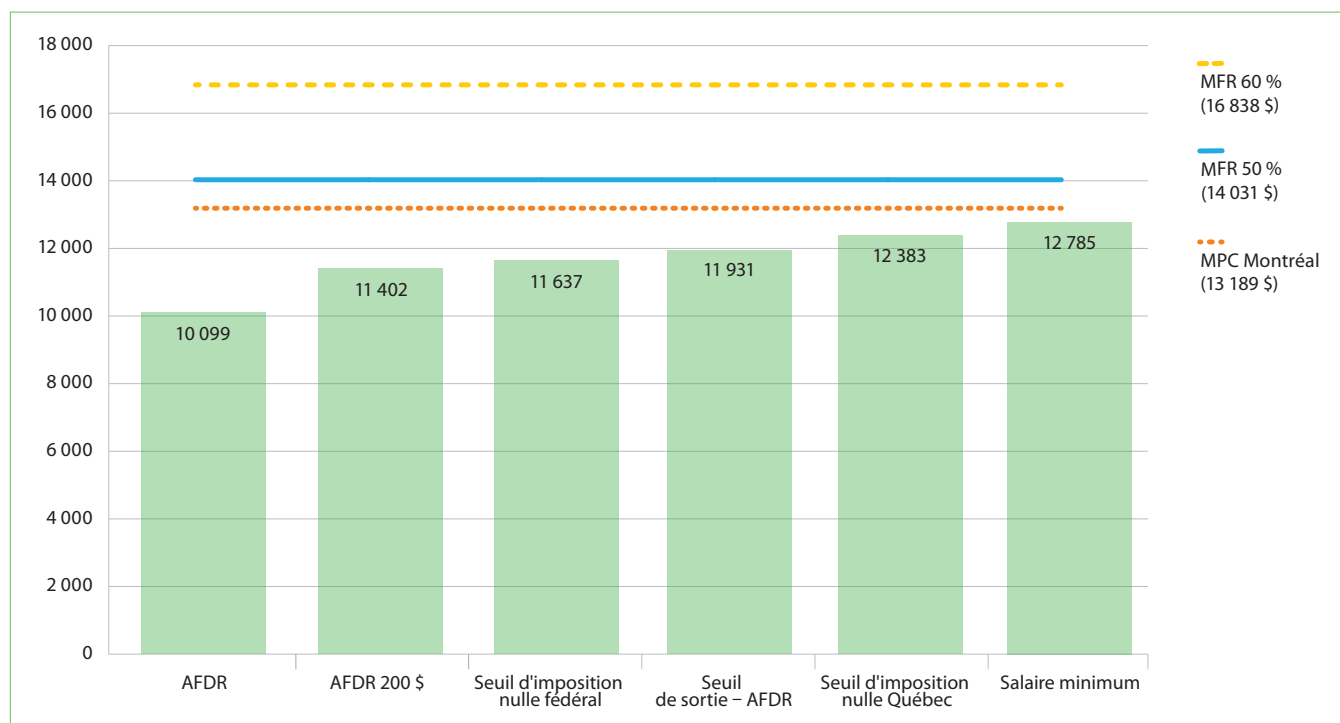
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur **en juillet 2004 et en juillet 2019**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation du CÉPE.

Dans son troisième plan d'action, le gouvernement a aussi annoncé que la cible à atteindre pour les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi qui auront bénéficié du Programme de solidarité sociale pendant 66 des 72 mois précédents a été fixée au seuil de la MPC en 2023 (Gouvernement du Québec, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2017 : 34), conformément à une recommandation du Comité d'experts sur le revenu minimum garanti (Boccanfuso et autres, 2017 : 132).

Figure 11 Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2004



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 100 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 100 \$.

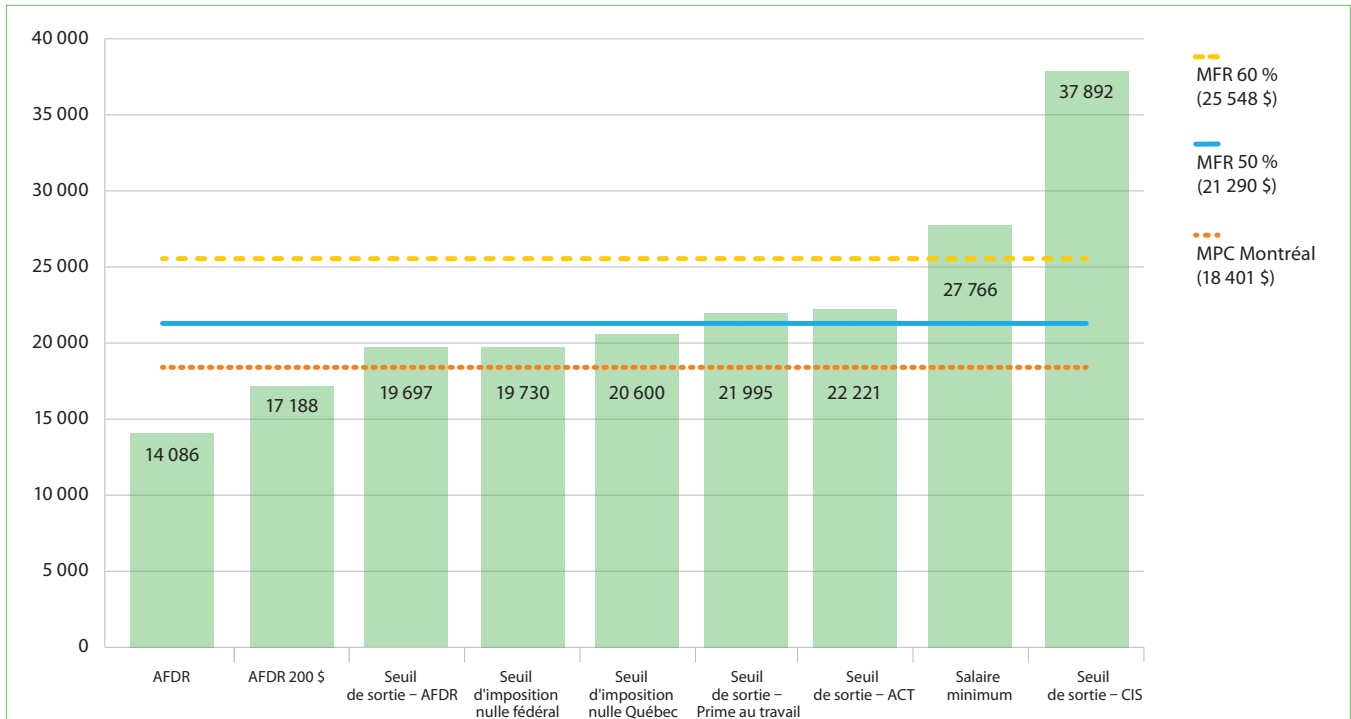
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur **en juillet 2004**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation du CÉPE.

Figure 12

Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi ayant moins de 50 ans, Québec, 2019



Notes : Personnes ayant moins de 50 ans en 2019 (accessibilité à l'allocation-logement).

AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 200 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé, en 2011, le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur **en juillet 2019**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour solidarité, allocation-logement, crédit TPS.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation du CÉPE.

2.3 LES FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE TROIS ANS

En 2004, les familles monoparentales dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours ou revenu de travail autorisé de 200 \$) n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent de le dépasser. En 2019, celles dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours et revenu de travail autorisé de 200 \$) n'atteignent pas non plus le seuil de la MPC de Montréal

Tableau 17 Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), familles monoparentales avec un enfant de trois ans, Québec, 2004 et 2019

		Seuils implicites	Taux de couverture %		
		\$ courants	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC Montréal
2004	AFDR	14 700	74,1	61,7	78,8
	AFDR 200 \$	17 454	88,0	73,3	93,6
	Seuil de sortie – AFDR	18 871	95,1	79,3	101,2
	Salaire minimum	19 984	100,7	83,9	107,1
	Seuil d'imposition nulle fédéral	20 634	104,0	86,7	110,6
	Seuil de sortie – APPORT	20 870	105,2	87,6	111,9
	Seuil d'imposition nulle Québec	24 619	124,1	103,4	132,0
2019	AFDR	22 450	75,1	62,6	86,9
	AFDR 200 \$	24 855	83,2	69,3	96,2
	Seuil de sortie – AFDR	26 069	87,2	72,7	100,9
	Seuil d'imposition nulle Québec	29 782	99,7	83,0	115,3
	Seuil de sortie – ACT	30 464	101,9	84,9	117,9
	Salaire minimum	32 677	109,3	91,1	126,5
	Seuil d'imposition nulle fédéral	36 142	120,9	100,8	139,9
	Seuil de sortie – Prime au travail	39 474	132,1	110,1	152,8
	Seuil de sortie – CIS	46 556	155,8	129,8	180,2

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 200 \$.

Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005).

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé, en 2011, le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur **en juillet 2004 et en juillet 2019**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

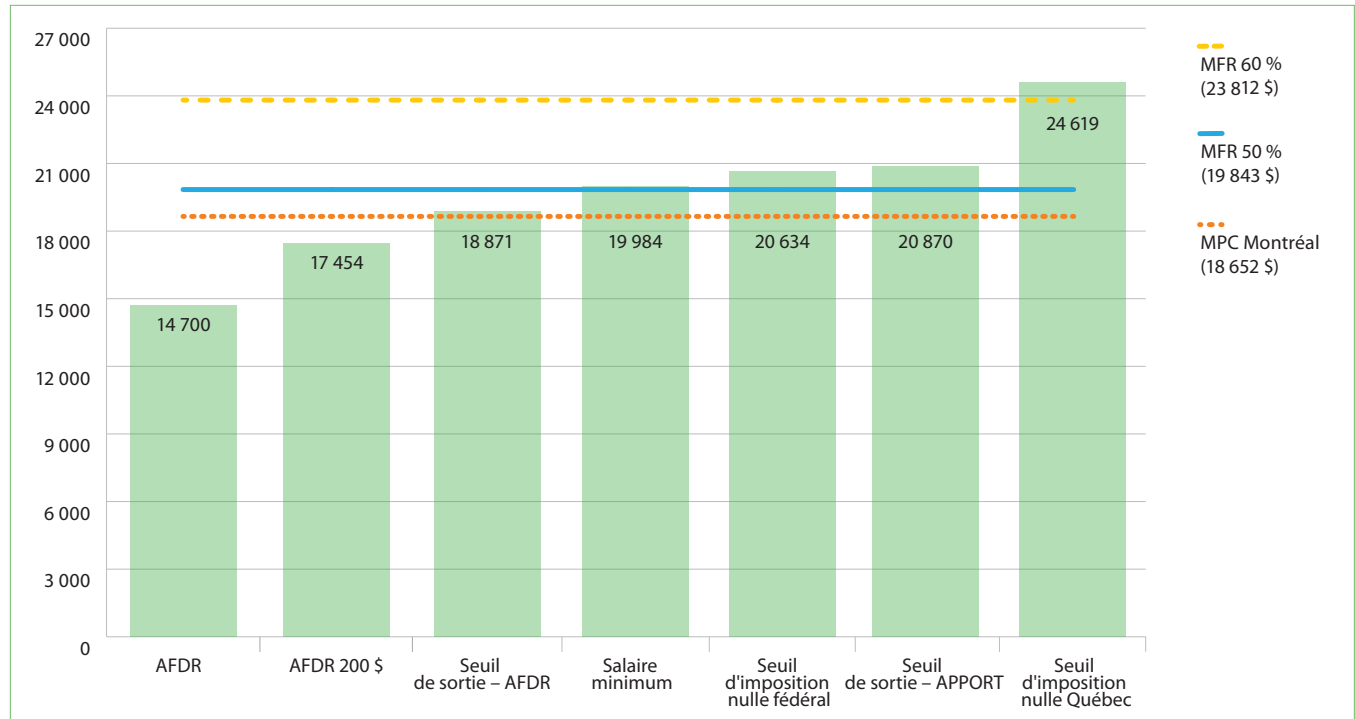
Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prestation fiscale canadienne pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, allocation canadienne pour enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour solidarité, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde du Québec, remboursement d'impôts fonciers. Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite.

Enfant de cinq ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde standard à 25 \$ par jour.

On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation du CÉPE.

Figure 13 Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles monoparentales avec un enfant de trois ans, Québec, 2004



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 200 \$.

Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005).

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur **en juillet 2004**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.

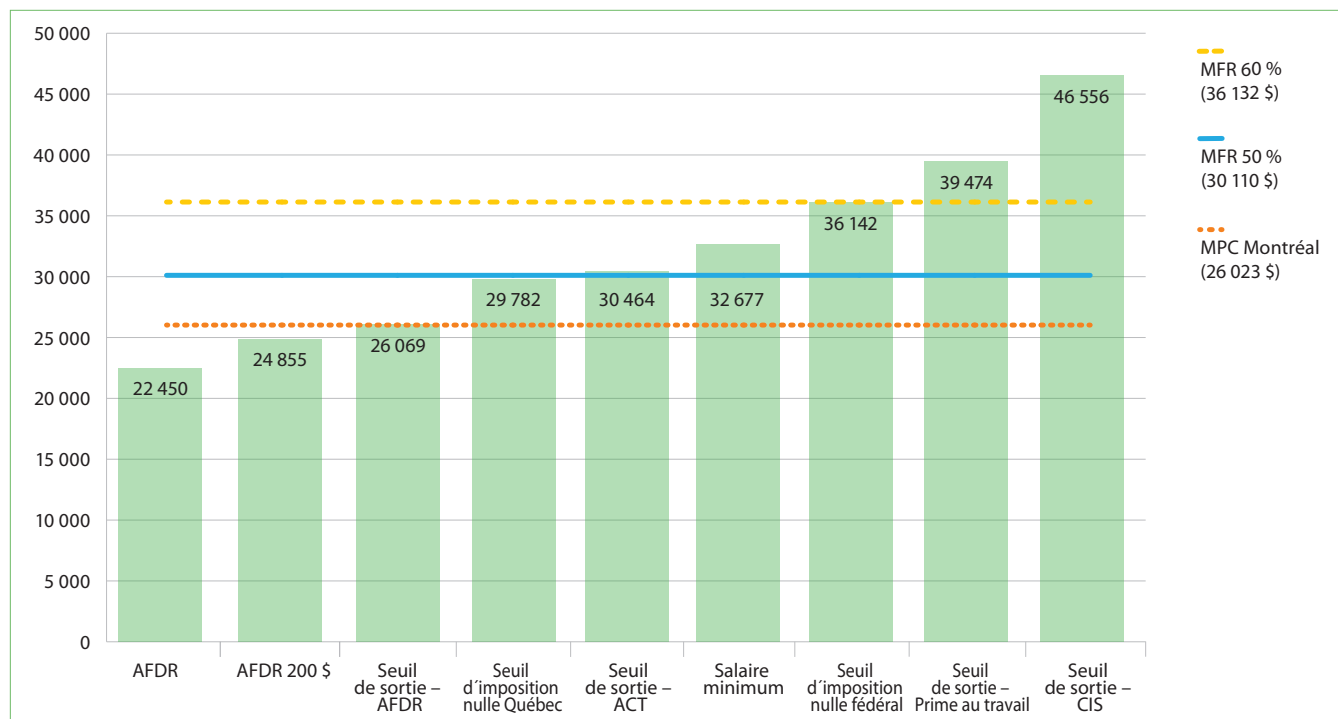
Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite.

Enfant de cinq ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde standard à 25 \$ par jour.

On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation du CÉPE.

Figure 14 Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles monoparentales avec un enfant de trois ans, Québec, 2019



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 200 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé, en 2011, le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur **en juillet 2019**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prestation fiscale canadienne pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour solidarité, allocation-logement, crédit TPS, crédit pour frais de garde du Québec.

Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite.

Enfant de cinq ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde standard à 25 \$ par jour.

On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation du CÉPE.

2.4 LES COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANT

En 2004, dans le cas des couples avec un revenu et sans enfant, seuls ceux dont le revenu disponible est au moins égal au seuil d'imposition nulle du Québec atteignent le seuil de la MPC de Montréal et de la MFR 50,0 %. En 2019, certains des écarts ont peu bougé, alors que d'autres ont diminué et, à l'exception des couples dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours, avec revenu de travail autorisé et seuil de sortie de l'aide), tous les autres seuils permettent de dépasser celui de la MPC de Montréal (tableau 18 et figures 15 et 16).

Tableau 18 Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), couples avec un revenu et sans enfant, Québec, 2004 et 2019

		Seuils implicites	Taux de couverture %		
		\$ courants	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC Montréal
2004	AFDR	10 757	54,2	45,2	57,7
	AFDR 300 \$	14 594	73,5	61,3	78,2
	Salaire minimum	14 658	73,9	61,6	78,6
	Seuil de sortie - AFDR	14 984	75,5	62,9	80,3
	Seuil d'imposition nulle fédéral	15 673	79,0	65,8	84,0
	Seuil d'imposition nulle Québec	21 377	107,7	89,8	114,6
2019	AFDR	14 115	47,2	39,4	54,6
	AFDR 300 \$	17 738	59,4	49,5	68,7
	Seuil de sortie - AFDR	21 740	72,7	60,6	84,2
	Salaire minimum	25 927	86,8	72,3	100,4
	Seuil d'imposition nulle fédéral	28 671	95,9	79,9	111,0
	Seuil de sortie - Prime au travail	30 620	102,5	85,4	118,5
	Seuil d'imposition nulle Québec	30 795	103,0	85,9	119,2
	Seuil de sortie - ACT	31 021	103,8	86,5	120,1
	Seuil de sortie - CIS	43 697	146,2	121,8	169,2

Notes : Personnes ayant moins de 50 ans en 2019 (accessibilité à l'allocation-logement).

AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 300 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

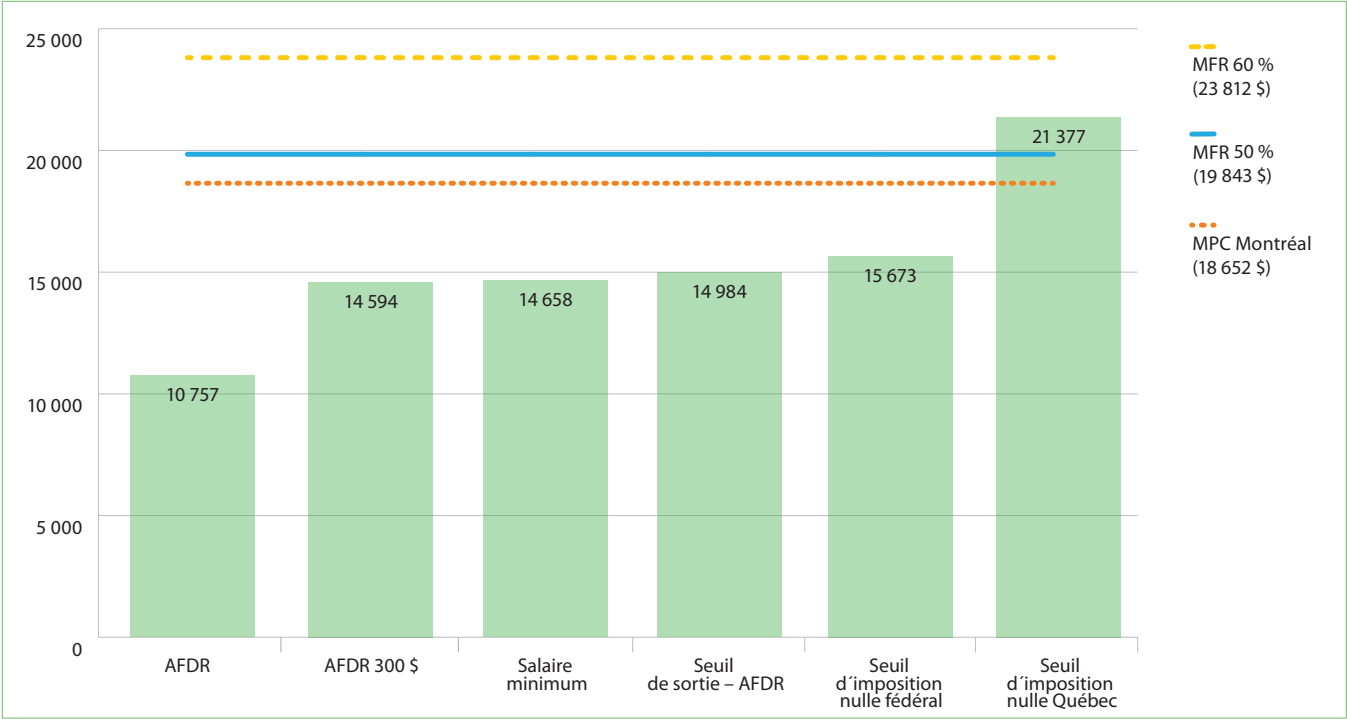
CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé, en 2011, le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur **en juillet 2004 et en juillet 2019**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation du CÉPE.

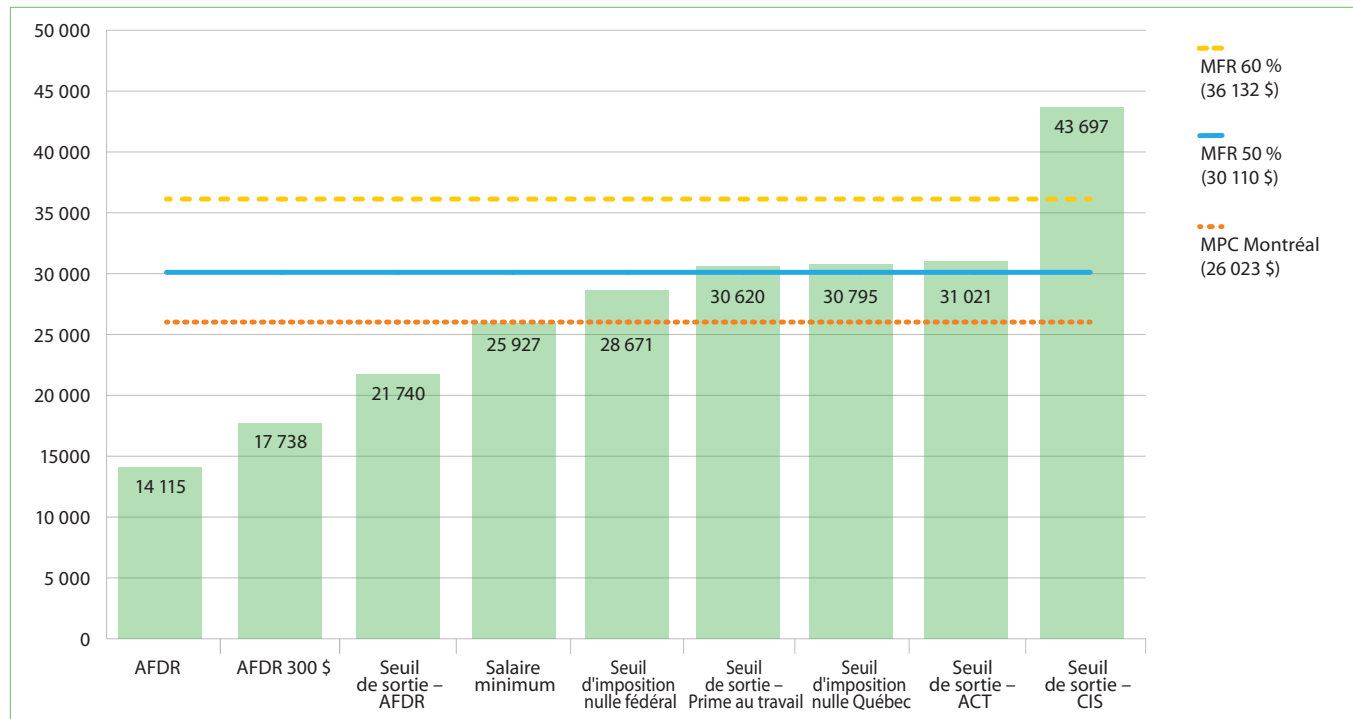
Figure 15 **Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, couples avec un revenu et sans enfant, Québec, 2004**



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 300 \$.
CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé, en 2011, le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur **en juillet 2004**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation du CÉPE.

Figure 16 Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, couples avec un revenu et sans enfant (adultes ayant moins de 50 ans), Québec, 2019



Notes : Personnes ayant moins de 50 ans en 2019 (accessibilité à l'allocation-logement).

AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 300 \$.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé, en 2011, le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2019. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour solidarité, allocation-logement, crédit TPS.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation du CÉPE.

2.5 LES FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS

Dans le cas des familles biparentales avec un revenu et deux enfants dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours et avec revenu de travail autorisé), le seuil de la MPC de Montréal n'est pas atteint en 2004. Tous les autres seuils permettent cependant de le dépasser. En 2019, les écarts ont diminué et seules les familles dont le revenu disponible est au moins égal à l'aide financière de dernier recours et avec revenu de travail autorisé n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent de le dépasser (tableau 19 et figures 17 et 18).

Tableau 19 Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2004 et 2019

		Seuils implicites	Taux de couverture %		
		\$ courants	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC Montréal
2004	AFDR	20 074	71,5	59,6	76,1
	AFDR 300 \$	24 468	87,2	72,7	92,8
	Salaire minimum	26 511	94,5	78,7	100,5
	Seuil d'imposition nulle fédéral	26 446	94,2	78,5	100,3
	Seuil de sortie – AFDR	26 566	94,7	78,9	100,7
	Seuil de sortie – APPORT	27 586	98,3	81,9	104,6
	Seuil d'imposition nulle Québec	33 365	118,9	99,1	126,5
2019	AFDR	32 173	76,1	63,4	88,1
	AFDR 300 \$	35 798	84,7	70,6	98,0
	Seuil de sortie – AFDR	40 058	94,8	79,0	109,7
	Salaire minimum	44 244	104,7	87,2	121,1
	Seuil de sortie – ACT	45 130	106,8	89,0	123,5
	Seuil d'imposition nulle fédéral	47 004	111,2	92,7	128,7
	Seuil d'imposition nulle Québec	49 808	117,8	98,2	136,4
	Seuil de sortie – Prime au travail	54 621	129,2	107,7	149,5
	Seuil de sortie – CIS	58 256	137,8	114,9	159,5

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 300 \$.

Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005).

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé, en 2011, le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur **en juillet 2004 et en juillet 2019**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

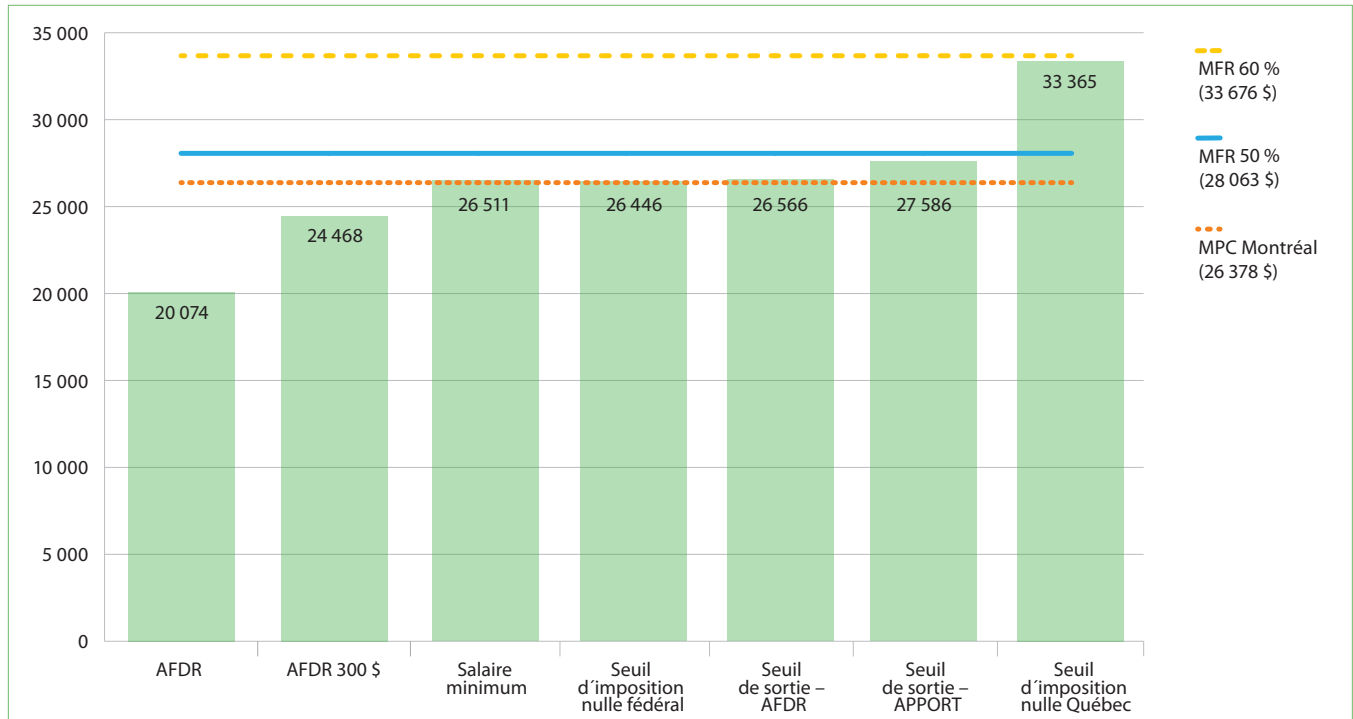
Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, allocation canadienne pour enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour solidarité, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde du Québec, remboursement d'impôts fonciers.

Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite.

Enfant de cinq ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde standard à 25 \$ par jour.

On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation du CÉPE.

Figure 17**Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2004**

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 300 \$.

Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005).

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur **en juillet 2004**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.

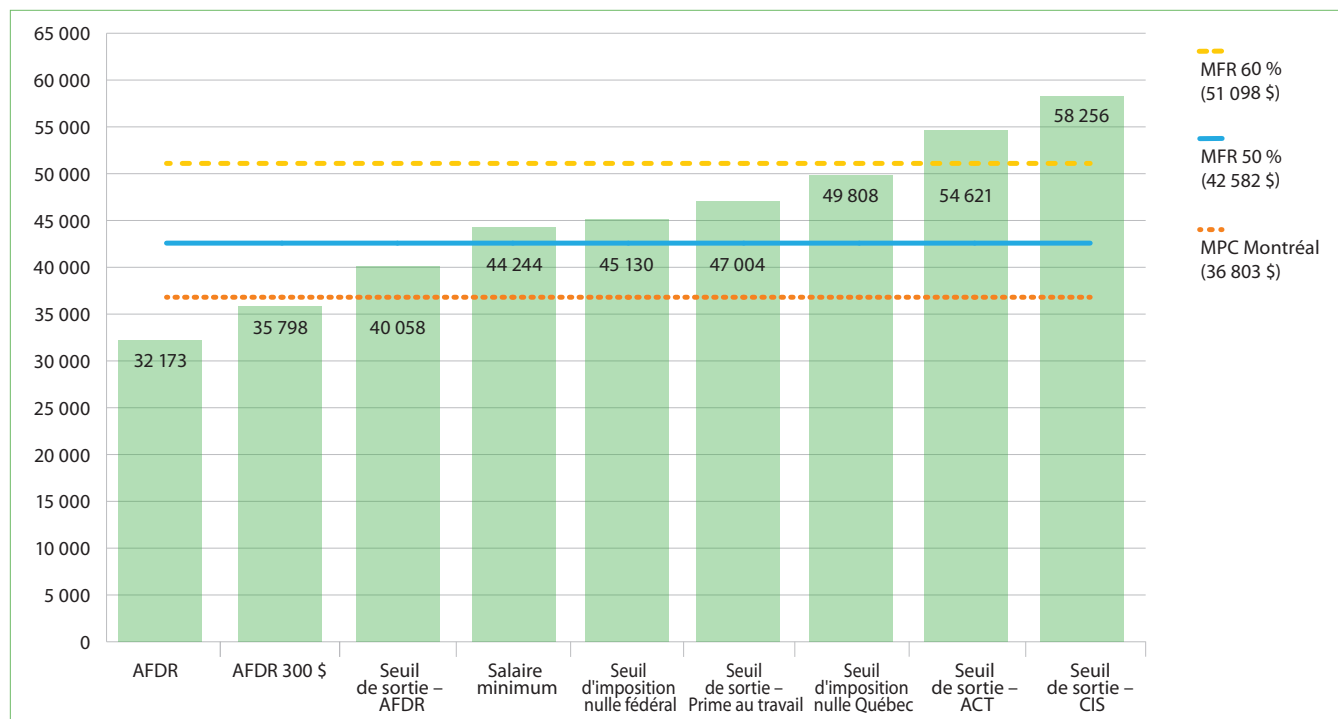
Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite.

Enfant de cinq ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde standard à 25 \$ par jour.

On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation du CÉPE.

Figure 18 Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2019



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 300 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé, en 2011, le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur **en juillet 2019**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, allocation canadienne pour enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour solidarité, allocation-logement, crédit TPS, crédit pour frais de garde du Québec.

Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite.

Enfant de cinq ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde standard à 25 \$ par jour.

On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation du CÉPE.

L'examen des seuils implicites permet de conclure à une progression relative dans la bonne direction, et ce, pour la plupart des cas types présentés. On remarque toutefois qu'il s'agit de deux univers, notamment selon l'absence ou la présence d'enfants. Cette progression traduit sans doute les avancées récentes en matière de politiques familiales et de lutte contre la pauvreté au Québec, qui s'est doté de moyens plus affirmés pour combattre la pauvreté des familles avec enfants. À cela s'ajoute le fait que l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) du gouvernement fédéral, une prestation non imposable qui a remplacé la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), incluant le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) et la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), dont les premiers paiements ont été effectués en juillet 2016, accentue le bénéfice pour les familles avec enfants.

3 INÉGALITÉS DE REVENU ET DE PATRIMOINE

3.1 COEFFICIENT DE GINI

Le coefficient de Gini est une mesure servant à l'analyse des inégalités de revenu, soit plus précisément une mesure d'inégalité de la distribution des revenus, simple et facile à interpréter. Ses valeurs varient entre 0 et 1, 0 représentant la situation d'égalité parfaite (chaque percentile de la population dispose d'une proportion équivalente des revenus), et 1 l'inégalité parfaite (un seul individu dispose de tous les revenus)²⁰.

Le coefficient de Gini a connu des hausses pour l'ensemble des unités familiales au cours des années 1990, au Québec et dans d'autres provinces. La situation s'est ensuite relativement stabilisée. En 2017, les coefficients de Gini étaient supérieurs à ceux qui prévalaient plus d'une vingtaine d'années auparavant. Comparativement à certaines des autres provinces, l'écart favorise encore le Québec (tableau 20 et figure 19).

20 Pour une définition plus détaillée, voir celle de l'Institut de la statistique du Québec à www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/inegalite-revenu/index.html.

Tableau 20 Évolution du coefficient de Gini pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté, Canada et provinces, 1990-2017

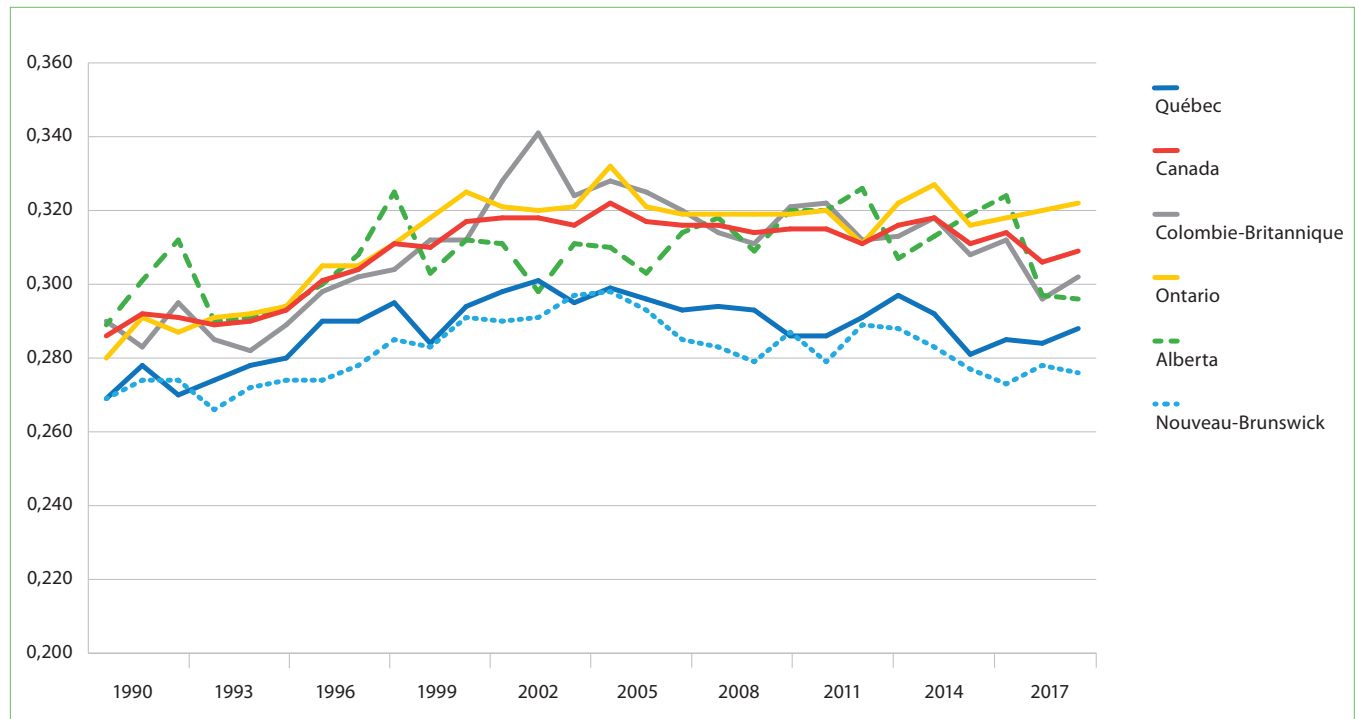
	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Canada
1990	0,278	0,257	0,270	0,269	0,269	0,280	0,279	0,306	0,289	0,290	0,286
1991	0,282	0,259	0,271	0,274	0,278	0,291	0,287	0,296	0,301	0,283	0,292
1992	0,294	0,253	0,278	0,274	0,270	0,287	0,288	0,308	0,312	0,295	0,291
1993	0,271	0,240	0,275	0,266	0,274	0,291	0,274	0,293	0,290	0,285	0,289
1994	0,275	0,238	0,280	0,272	0,278	0,292	0,282	0,285	0,291	0,282	0,290
1995	0,285	0,244	0,272	0,274	0,280	0,294	0,276	0,293	0,294	0,289	0,293
1996	0,277	0,248	0,278	0,274	0,290	0,305	0,281	0,285	0,300	0,298	0,301
1997	0,271	0,250	0,288	0,278	0,290	0,305	0,279	0,280	0,308	0,302	0,304
1998	0,292	0,260	0,297	0,285	0,295	0,311	0,296	0,295	0,325	0,304	0,311
1999	0,301	0,283	0,289	0,283	0,284	0,318	0,287	0,283	0,303	0,312	0,310
2000	0,302	0,285	0,295	0,291	0,294	0,325	0,290	0,295	0,312	0,312	0,317
2001	0,290	0,277	0,298	0,290	0,298	0,321	0,291	0,296	0,311	0,328	0,318
2002	0,305	0,285	0,302	0,291	0,301	0,320	0,305	0,296	0,298	0,341	0,318
2003	0,296	0,267	0,295	0,297	0,295	0,321	0,295	0,304	0,311	0,324	0,316
2004	0,299	0,267	0,292	0,298	0,299	0,332	0,297	0,307	0,310	0,328	0,322
2005	0,302	0,257	0,293	0,293	0,296	0,321	0,298	0,325	0,303	0,325	0,317
2006	0,298	0,268	0,294	0,285	0,293	0,319	0,309	0,324	0,314	0,320	0,316
2007	0,296	0,252	0,290	0,283	0,294	0,319	0,313	0,328	0,318	0,314	0,316
2008	0,301	0,263	0,294	0,279	0,293	0,319	0,305	0,308	0,309	0,311	0,314
2009	0,300	0,254	0,306	0,287	0,286	0,319	0,293	0,316	0,320	0,321	0,315
2010	0,308	0,258	0,292	0,279	0,286	0,320	0,296	0,311	0,320	0,322	0,315
2011	0,303	0,265	0,280	0,289	0,291	0,311	0,292	0,306	0,326	0,312	0,311
2012	0,299	0,257	0,292	0,288	0,297	0,322	0,298	0,297	0,307	0,313	0,316
2013	0,306	0,285	0,302	0,283	0,292	0,327	0,294	0,307	0,313	0,318	0,318
2014	0,293	0,275	0,291	0,277	0,281	0,316	0,297	0,307	0,319	0,308	0,311
2015	0,314	0,279	0,298	0,273	0,285	0,318	0,300	0,303	0,324	0,312	0,314
2016	0,301	0,269	0,297	0,278	0,284	0,320	0,290	0,290	0,297	0,296	0,306
2017	0,307	0,279	0,294	0,276	0,288	0,322	0,303	0,304	0,296	0,302	0,309

Note : Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada, pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales.

Attention : Il existe un bris de série de 2005 à 2006.

Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0134-01*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Figure 19 Coefficient de Gini pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté, Canada et provinces sélectionnées, 1990-2017



Note : L'échelle varie ici de 0,200 à 0,360. Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada, pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales.

Attention : Il existe un bris de série de 2005 à 2006.

Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0134-01*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Des études récentes de l'OCDE font état de l'augmentation des inégalités de revenu au cours des 30 dernières années dans plusieurs pays membres, dont le Canada. Ainsi, les écarts entre les riches et les pauvres se sont creusés. Le phénomène est en partie attribuable à la disparité grandissante des revenus de travail : ceux des salariés et salariées les plus riches ont progressé beaucoup plus rapidement que ceux des plus pauvres : primes aux très hauts dirigeants, progrès technologiques ayant profité davantage aux travailleuses et aux travailleurs plus qualifiés, baisse de la syndicalisation, etc. L'évolution des structures familiales fait en sorte que, d'une part, plusieurs ménages profitent moins d'économies d'échelle que par le passé (augmentation des personnes seules) et que, d'autre part, de plus en plus de familles sont à double revenu.

Les données qui suivent illustrent l'évolution du coefficient de Gini de 1995 à 2017, dans 15 des pays de l'Union européenne avec lesquels on établit habituellement les comparaisons ainsi qu'en Norvège, en Suisse, aux États-Unis, au Canada et au Québec, d'après le revenu après impôt ajusté (équivalent adulte) (tableau 21 et figure 20).

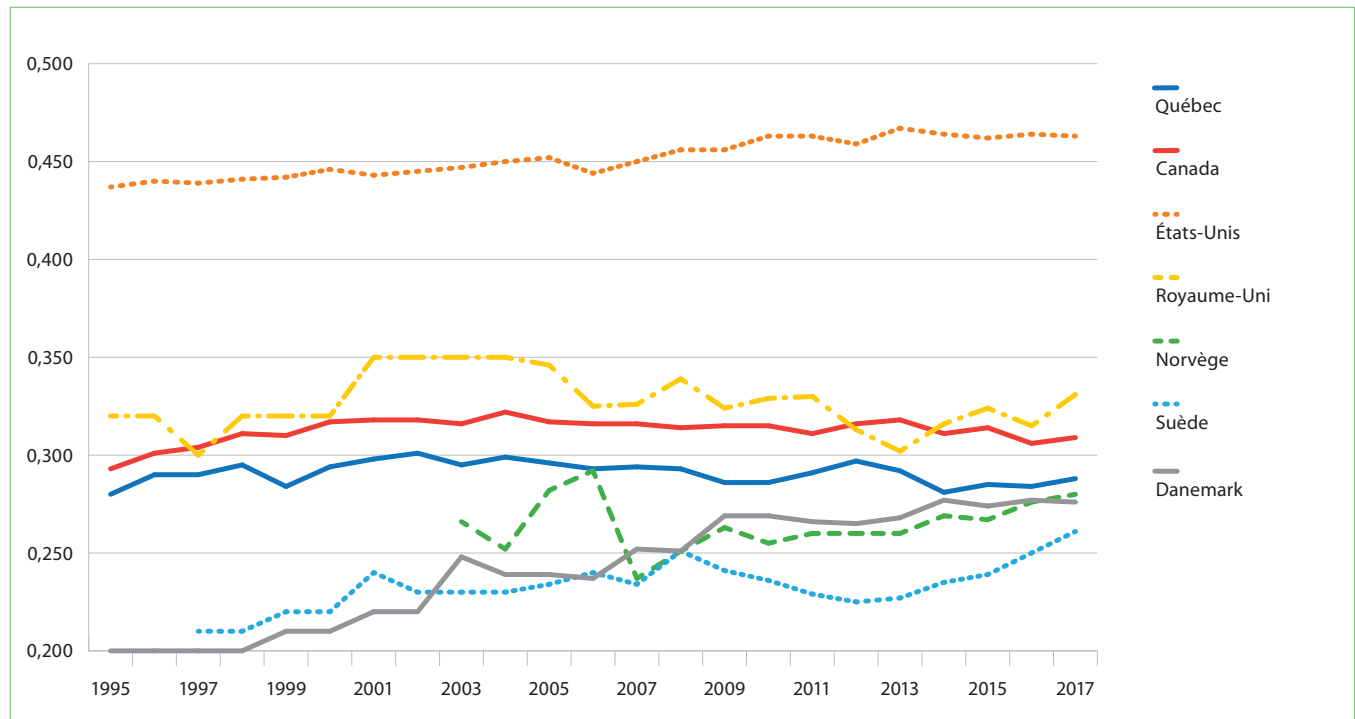
Tableau 21 Évolution du coefficient de Gini d'après le revenu après impôt ajusté et la taille de l'unité familiale, pays sélectionnés, Canada et Québec, 1995-2017

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Union européenne (27 pays)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0,306	0,303	0,306	0,310	0,306	0,305	0,308	0,305	0,305	0,310	0,310	0,308	0,307
Belgique	0,290	0,280	0,270	0,270	0,290	0,300	0,280	n.d.	0,283	0,261	0,280	0,278	0,263	0,275	0,264	0,266	0,263	0,265	0,259	0,259	0,262	0,263	0,260
Danemark	0,200	n.d.	0,200	n.d.	0,210	n.d.	0,220	n.d.	0,248	0,239	0,239	0,237	0,252	0,251	0,269	0,269	0,266	0,265	0,268	0,277	0,274	0,277	0,276
Allemagne	0,290	0,270	0,250	0,250	0,250	0,250	0,250	n.d.	n.d.	n.d.	0,261	0,268	0,304	0,302	0,291	0,293	0,290	0,283	0,297	0,307	0,301	0,295	0,291
Irlande	0,330	0,330	0,330	0,340	0,320	0,300	0,290	n.d.	0,306	0,315	0,319	0,319	0,313	0,299	0,288	0,307	0,298	0,304	0,307	0,311	0,298	0,296	0,306
Grèce	0,350	0,340	0,350	0,350	0,340	0,330	0,330	n.d.	0,347	0,330	0,332	0,343	0,343	0,334	0,331	0,329	0,335	0,343	0,344	0,345	0,342	0,343	0,334
Espagne	0,340	0,340	0,350	0,340	0,330	0,320	0,330	0,310	n.d.	0,310	0,322	0,319	0,319	0,324	0,329	0,335	0,340	0,342	0,337	0,347	0,346	0,345	0,341
France	0,290	0,290	0,290	0,280	0,290	0,280	0,270	0,270	n.d.	0,282	0,277	0,273	0,266	0,298	0,299	0,298	0,308	0,305	0,301	0,292	0,292	0,293	0,293
Italie	0,330	0,320	0,310	0,310	0,300	0,290	0,290	n.d.	n.d.	0,329	0,327	0,321	0,320	0,312	0,318	0,317	0,325	0,324	0,328	0,324	0,324	0,331	0,327
Luxembourg	0,290	0,280	0,250	0,260	0,270	0,260	0,270	n.d.	0,276	0,265	0,265	0,278	0,274	0,277	0,292	0,279	0,272	0,280	0,304	0,287	0,285	0,310	0,309
Pays-Bas	0,290	0,290	0,260	0,250	0,260	0,290	0,270	0,270	n.d.	n.d.	0,269	0,264	0,276	0,276	0,272	0,255	0,258	0,254	0,251	0,262	0,267	0,269	0,271
Autriche	0,270	0,260	0,250	0,240	0,260	0,240	0,240	n.d.	0,274	0,258	0,263	0,253	0,262	0,277	0,275	0,283	0,274	0,276	0,270	0,276	0,272	0,272	0,279
Portugal	0,370	0,360	0,360	0,370	0,360	0,360	0,370	n.d.	n.d.	0,378	0,381	0,377	0,368	0,358	0,354	0,337	0,342	0,345	0,342	0,345	0,340	0,339	0,335
Finlande	n.d.	0,220	0,220	0,220	0,240	0,240	0,270	0,260	n.d.	0,255	0,260	0,259	0,262	0,263	0,259	0,254	0,258	0,259	0,254	0,256	0,252	0,254	0,253
Suède	n.d.	n.d.	0,210	n.d.	0,220	n.d.	0,240	0,230	n.d.	0,230	0,234	0,240	0,234	0,251	0,263	0,255	0,260	0,260	0,260	0,269	0,267	0,276	0,280
Royaume-Uni	0,320	0,320	0,300	0,320	0,320	0,320	0,350	0,350	n.d.	n.d.	0,346	0,325	0,326	0,339	0,324	0,329	0,330	0,313	0,302	0,316	0,324	0,315	0,331
Norvège	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0,266	0,252	0,282	0,292	0,237	0,251	0,241	0,236	0,229	0,225	0,227	0,235	0,239	0,250	0,261
Suisse	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0,304	0,311	0,307	0,296	0,297	0,288	0,285	0,295	0,296	0,294	0,301
États-Unis	0,437	0,440	0,439	0,441	0,442	0,446	0,443	0,445	0,447	0,450	0,452	0,444	0,450	0,456	0,456	0,463	0,463	0,459	0,467	0,464	0,462	0,464	0,463
Canada	0,293	0,301	0,304	0,311	0,310	0,317	0,318	0,318	0,316	0,322	0,317	0,316	0,316	0,314	0,315	0,315	0,311	0,316	0,318	0,311	0,314	0,306	0,309
Québec	0,280	0,290	0,290	0,295	0,284	0,294	0,298	0,301	0,295	0,299	0,296	0,293	0,294	0,293	0,286	0,286	0,291	0,297	0,292	0,281	0,285	0,284	0,288

Note : Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada, pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales.

Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0134-01*; Eurostat (2019), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; U.S. Census Bureau (2019). Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Figure 20 Coefficient de Gini d'après le revenu après impôt ajusté, pays sélectionnés, Canada et Québec, 1995-2017



Note : L'échelle varie ici de 0,200 à 0,500. Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada, pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales.

Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0134-01*; Eurostat (2019), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; U.S. Census Bureau (2019). Compilation du CÉPE, décembre 2019.

En comparaison avec ces pays, le Québec occupe une position médiane. Le coefficient de Gini y est moins élevé que dans un sous-ensemble de pays de l'Union européenne ainsi que dans quelques autres de l'OCDE (États-Unis et Canada), mais plus élevé que dans certains pays de l'Europe continentale (Belgique, Pays-Bas, Autriche) et que dans tous les pays scandinaves.

3.2 RATIOS INTERDÉCILES

On peut aussi représenter les inégalités par les ratios entre les différents déciles de la population, basés sur les revenus. Il s'agit du rapport entre le revenu moyen du décile inférieur et celui du décile supérieur. Le ratio interdécile²¹ permet ainsi de voir combien de fois le revenu du décile inférieur est contenu dans celui du décile supérieur. La mesure retenue est celle de la limite supérieure des premier et neuvième déciles (ex. : la limite supérieure du premier décile se situe entre les premier et second déciles, celle du neuvième décile entre les neuvième et dixième déciles, d'où l'existence de neuf bornes pour l'ensemble des dix déciles).

De 1990 à 2017, le pouvoir d'achat de toutes les catégories présentées a augmenté. Il a augmenté le plus pour les cinquième et sixième déciles chez les personnes seules (tableau 22). Pour l'ensemble des familles économiques et des personnes seules, après transferts et impôts, le revenu moyen du décile le plus pauvre est contenu 6 fois dans celui du décile le plus riche en 1990 et 6,5 fois en 2017. Il s'agit d'une moyenne de ce qui est observé pour les familles économiques et les personnes seules, laquelle traduit une légère augmentation des inégalités dans l'ensemble. Dans le cas des familles économiques, les inégalités augmentent légèrement (4 fois en 1990 contre 4,2 fois en 2017), alors qu'elles augmentent davantage chez les personnes seules (4,4 fois en 1990 contre 5,2 fois en 2017). À l'intérieur même du Québec, les inégalités ont augmenté, mais le portrait dressé selon les déciles de revenus et les types d'unités familiales doit ainsi être nuancé.

21 Les ratios interquintiles ont été présentés dans de précédents états de situation du CÉPE. Toutefois, en raison de la disponibilité maintenant des revenus selon le décile dans les fichiers à grande diffusion de Statistique Canada, il a été décidé d'opter pour les ratios interdéciles lorsque c'est possible. Avec l'utilisation des bornes supérieures des 1^{er} et 9^e **déciles**, on trouve un équivalent de la médiane des premier et cinquième **quintiles**, comme ils étaient présentés antérieurement.

Tableau 22 Revenu moyen des personnes dans les familles économiques et des personnes seules, selon le décile de revenu, en dollars constants de 2017, variation du pouvoir d'achat de 1990 à 2017, Québec, 1990 et 2017

	1990				2017				Variation du pouvoir d'achat de 1990 à 2017 (1990 = 100)	
	Avant transferts et impôts	Avant transferts et impôts	Différence		Avant transferts et impôts	Avant transferts et impôts	Différence			
			\$	%			\$	%	Avant transferts et impôts	Avant transferts et impôts
Personnes seules										
1 ^{er} décile	0	10 600	10 600		0	11 200	11 200			105,7
2 ^e décile	0	13 100	13 100		400*	17 500	17 100	4275,0		133,6
3 ^e décile	2 000	15 400	13 400	670,0	5 100*	20 700	15 600	305,9	255,0	134,4
4 ^e décile	7 700	17 700	10 000	129,9	13 400	23 500	10 100	75,4	174,0	132,8
5 ^e décile	12 800	20 000	7 200	56,3	22 300	28 900	6 600	29,6	174,2	144,5
6 ^e décile	21 600	23 900	2 300	10,6	30 200	34 100	3 900	12,9	139,8	142,7
7 ^e décile	31 500	29 300	-2 200	-7,0	39 000	39 000	0	0,0	123,8	133,1
8 ^e décile	42 600	36 500	-6 100	-14,3	50 900	47 000	-3 900	-7,7	119,5	128,8
9 ^e décile	61 200	46 600	-14 600	-23,9	70 400	58 400	-12 000	-17,0	115,0	125,3
Ratio 9 ^e d./1 ^{er} d. 4,4					5,2					
Familles économiques										
1 ^{er} décile	5 000	25 500	20 500	410,0	8 400	32 900	24 500	291,7	168,0	129,0
2 ^e décile	20 000	33 700	13 700	68,5	26 500	45 200	18 700	70,6	132,5	134,1
3 ^e décile	34 100	40 800	6 700	19,6	40 400	55 500	15 100	37,4	118,5	136,0
4 ^e décile	45 900	48 500	2 600	5,7	54 900	65 300	10 400	18,9	119,6	134,6
5 ^e décile	59 000	55 500	-3 500	-5,9	68 600	74 100	5 500	8,0	116,3	133,5
6 ^e décile	70 900	62 900	-8 000	-11,3	86 000	84 300	-1 700	-2,0	121,3	134,0
7 ^e décile	85 700	72 000	-13 700	-16,0	104 000	97 700	-6 300	-6,1	121,4	135,7
8 ^e décile	103 100	83 500	-19 600	-19,0	127 300	113 800	-13 500	-10,6	123,5	136,3
9 ^e décile	130 300	101 300	-29 000	-22,3	162 800	138 200	-24 600	-15,1	124,9	136,4
Ratio 9 ^e d./1 ^{er} d. 4,0					4,2					
Personnes seules et familles économiques										
1 ^{er} décile	0	15 400	15 400		200*	18 800	18 600	9300,0		122,1
2 ^e décile	7 000	20 500	13 500	192,9	9 200	25 200	16 000	173,9	131,4	122,9
3 ^e décile	18 000	28 100	10 100	56,1	22 000	33 600	11 600	52,7	122,2	119,6
4 ^e décile	29 900	35 400	5 500	18,4	33 200	41 800	8 600	25,9	111,0	118,1
5 ^e décile	41 600	43 700	2 100	5,0	45 700	52 400	6 700	14,7	109,9	119,9
6 ^e décile	55 800	52 100	-3 700	-6,6	59 300	63 800	4 500	7,6	106,3	122,5
7 ^e décile	70 200	61 600	-8 600	-12,3	77 400	77 000	-400	-0,5	110,3	125,0
8 ^e décile	89 800	73 600	-16 200	-18,0	102 000	94 600	-7 400	-7,3	113,6	128,5
9 ^e décile	117 600	92 500	-25 100	-21,3	139 900	121 500	-18 400	-13,2	119,0	131,4
Ratio 9 ^e d./1 ^{er} d. 6,0					6,5					

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0192-01*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Bref, les portraits obtenus au moyen du coefficient de Gini ou des ratios interdéciles se ressemblent globalement dans le cas de l'évolution des inégalités. Par rapport à d'autres sociétés, dont les autres provinces canadiennes et certains pays européens, le Québec a su conserver un niveau d'inégalité inférieur, mais il est toujours devancé par les pays scandinaves et quelques autres.

3.3 L'ÉCART (OU L'AMPLEUR), L'INTENSITÉ ET LA GRAVITÉ DE LA PAUVRETÉ

Grâce aux données sur le revenu, les taux de faible revenu sont relativement bien documentés, ce qui permet de suivre la situation de nombreux groupes vulnérables. Afin de compléter le portrait ainsi obtenu, les éléments suivants, notamment, peuvent être mis à contribution : l'écart (ou l'ampleur), l'intensité et la gravité de la pauvreté.

ÉCART (OU AMPLEUR)	Écart entre le revenu moyen des unités familiales ou des personnes considérées comme ayant un faible revenu et le seuil. Cet écart peut être exprimé en dollars (\$) ou en pourcentage du seuil (%) : $(\text{seuil} - \text{faible revenu moyen}) / \text{seuil}$
INTENSITÉ	Écart pondéré par le taux de faible revenu : $([\text{seuil} - \text{faible revenu moyen}] / \text{seuil}) \times \text{taux}$
GRAVITÉ	Intensité que l'on calcule en incorporant la dispersion du revenu des plus pauvres parmi les pauvres (révélatrice des inégalités chez les plus pauvres eux-mêmes), ce qui permet de discerner l'aversion à l'égard de la pauvreté

Les taux de faible revenu sont parfois accompagnés de la mesure de l'écart de faible revenu, qui représente le manque à gagner d'une famille à faible revenu par rapport au seuil de faible revenu pertinent. Par exemple, une famille ayant un revenu de 15 000 \$ et dont le seuil de faible revenu pertinent est de 20 000 \$ aurait un écart de faible revenu de 5 000 \$. En pourcentage, il s'agit d'un écart de 25 %. Plusieurs auteurs ont aussi analysé l'intensité des faibles revenus en mesurant le rapport de l'écart de faible revenu sur le seuil, pour ensuite pondérer le rapport par le taux²². On peut aussi aller encore plus loin en ajoutant à l'intensité la mesure de la gravité de la pauvreté, qui tient davantage compte du revenu des plus pauvres parmi les pauvres²³.

22 Par exemple, si le revenu moyen (après impôt) de tous ceux qui se situent sous le seuil est de 7 000 \$ et que le seuil est de 10 000 \$, la différence de 3 000 \$ divisée par un seuil de 10 000 \$ entraîne un rapport de 30 %. Ce rapport devrait être interprété comme plus faible, par exemple, qu'une différence de 5 000 \$, toujours pour un seuil de 10 000 \$, qui correspondrait à un rapport de 50 %. En outre, le fait de pondérer ce rapport par le taux de faible revenu peut être interprété de la même façon. Ce même rapport (30 % ou 50 %) sera d'autant plus « intense » qu'il touchera une plus grande proportion de la population, ce que l'on observe avec le taux de faible revenu. Un rapport de 30 % combiné à un taux de faible revenu de 10 % mène à un indice d'intensité de 3, alors qu'un rapport de 30 % combiné à un taux de faible revenu de 15 % aboutit à un indice d'intensité de 4,5. De la même façon, un rapport de 50 % combiné à un taux de faible revenu de 10 % donne un indice d'intensité de 5 et un rapport de 50 % combiné à un taux de faible revenu de 15 %, un indice d'intensité de 7,5.

23 On intègre à la formule de l'intensité une mesure de la dispersion relative des personnes sous le seuil en guise d'indicateur des inégalités parmi les pauvres eux-mêmes. On présume ici que plus la dispersion est grande, plus la société tolère qu'il y ait des personnes très pauvres parmi les pauvres, et que plus elle est faible, moins cette société les tolère et plus elle tente de réduire les inégalités qui frappent les pauvres eux-mêmes (aversion à l'égard de la pauvreté).

Une façon simple d'interpréter ces données consiste à comparer les deux années et à interpréter toutes les variations en pourcentage ayant diminué comme une amélioration de la situation et toutes celles qui ont augmenté comme une détérioration (tableaux 23, 24 et 25).

De 2006 à 2017, au global, l'écart (ou l'ampleur) et la gravité du faible revenu ont augmenté, alors que l'intensité a diminué globalement. En fait, la situation diffère un peu selon qu'on observe les hommes et les femmes. L'écart (ou l'ampleur) et la gravité ont augmenté, mais cette dernière a augmenté plus nettement chez les femmes que chez les hommes (tableau 23).

Tableau 23 Indicateurs complémentaires : écart (ou ampleur), intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), pour l'ensemble des personnes et selon le sexe, et variation de 2006 à 2017, Québec, 2006 et 2017

		Toutes les personnes	Hommes	Femmes
2006	Taux de faible revenu (%)	13,1	12,4	13,9
	Ampleur (%)	28,6	32,5	25,2
	Intensité (ampleur x taux)	3,7	4,0	3,5
	Gravité (ampleur ² x taux)	1,1	1,3	0,9
2017	Taux de faible revenu (%)	9,0	9,3	8,7
	Ampleur (%)	36,5	38,2	34,8
	Intensité (ampleur x taux)	3,3	3,6	3,0
	Gravité (ampleur ² x taux)	1,2	1,4	1,1
Variation en % 2006-2017	Ampleur	27,6	17,5	38,1
	Intensité	-12,3	-11,8	-13,6
	Gravité	11,9	3,6	19,4

Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0135-01*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Ces indices ont augmenté chez les personnes âgées (à interpréter avec prudence, car certaines des valeurs étaient très basses en 2006), mais ont globalement diminué pour l'intensité chez les plus jeunes et les 18 à 64 ans (tableau 24).

Tableau 24 Indicateurs complémentaires : écart (ou ampleur), intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), pour l'ensemble des personnes et selon l'âge, et variation de 2006 à 2017, Québec, 2006 et 2017

		Toutes les personnes	Personnes de moins de 18 ans	Personnes de 18 à 64 ans	Personnes de 65 ans ou plus
2006	Taux de faible revenu (%)	13,1	12,5	14,4	7,8*
	Ampleur (%)	28,6	20,3	32,7	10,4*
	Intensité (ampleur x taux)	3,7	2,5	4,7	0,8*
	Gravité (ampleur ² x taux)	1,1	0,5	1,5	0,1*
2017	Taux de faible revenu (%)	9,0	8,4	10,8	3,5*
	Ampleur (%)	36,5	25,9	39,3	33,1*
	Intensité (ampleur x taux)	3,3	2,2	4,2	1,2*
	Gravité (ampleur ² x taux)	1,2	0,6	1,7	0,4*
Variation en % 2006-2017	Ampleur	27,6	27,6	20,2	218,3*
	Intensité	-12,3	-14,3	-9,9	42,8*
	Gravité	11,9	9,4	8,3	354,5*

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0135-01*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Durant la même période, le portrait est très variable selon les types d'unités familiales. Parmi les avancées positives, on remarque que l'intensité et la gravité ont diminué chez les personnes seules, les personnes dans les familles monoparentales et celles dans les familles monoparentales avec une femme à leur tête (tableau 25).

Tableau 25 Indicateurs complémentaires : écart (ou ampleur), intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), pour l'ensemble des personnes et selon le type d'unité familiale, et variation de 2006 à 2017, Québec, 2006 et 2017

		Toutes les personnes	Personnes seules	Personnes dans les familles économiques, deux personnes ou plus	Personnes dans les couples	Personnes dans les familles biparentales avec enfants	Personnes dans les familles monoparentales	Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête
2006	Taux de faible revenu (%)	13,1	32,4	9,3	9,0*	8,4*	27,6	33,3
	Ampleur (%)	28,6	36,3	23,1	30,3*	18,4	24,1	23,6
	Intensité (ampleur x taux)	3,7	11,8	2,1	2,7*	1,5*	6,7	7,9
	Gravité (ampleur ² x taux)	1,1	4,3	0,5	0,8*	0,3*	1,6	1,9
2017	Taux de faible revenu (%)	9,0	21,3	6,2	6,9*	6,1*	18,9*	20,4*
	Ampleur (%)	36,5	44,0	30,8	35,2*	28,0*	24,3	26,9
	Intensité (ampleur x taux)	3,3	9,4	1,9	2,4*	1,7*	4,6*	5,5*
	Gravité (ampleur ² x taux)	1,2	4,1	0,6	0,9*	0,5*	1,1*	1,5*
Variation en % 2006-2017	Ampleur	27,6	21,2	33,3	16,2*	52,2*	0,8	14,0
	Intensité	-12,3	-20,3	-11,1	-10,9*	10,5*	-31,0*	-30,2*
	Gravité	11,9	-3,4	18,5	3,5*	68,2*	-30,4*	-20,4*

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0136-01*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

De 2006 à 2017, l'intensité de la pauvreté n'a augmenté que chez les personnes dans les familles biparentales avec enfants. La gravité de la pauvreté a aussi augmenté chez toutes les personnes, chez celles dans les familles économiques de deux personnes ou plus, celles dans les couples et celles dans les familles biparentales avec enfants. Une explication parfois avancée veut que les personnes qui ont pu quitter une situation de faible revenu en franchissant les seuils en laissent derrière elles d'autres plus éloignées de ces seuils (écart ou ampleur), ce qui aurait une incidence sur l'intensité et la gravité de la pauvreté.

L'un des indicateurs retenus dans le cadre du suivi du développement durable au Québec, soit le « revenu familial excédentaire », fournit également une illustration complémentaire des écarts. En réalité, ce revenu peut être soit déficitaire par rapport à la MPC, soit excédentaire. Il permet d'observer la moyenne des écarts entre le revenu familial disponible selon les quintiles de revenu et le seuil de la MPC, ajusté selon la taille de la famille. Les données actuellement disponibles pour le Québec, publiées par l'Institut de la statistique du Québec, couvrent la période de 2002 à 2016 (tableau 26).

Tableau 26 Revenu familial excédentaire (moyenne des écarts entre le revenu familial disponible et le seuil de faible revenu, selon la mesure du panier de consommation (MPC), ajusté selon la taille de la famille, selon le quintile, en dollars constants de 2016, Québec, 2002-2016

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Quintile inférieur	-3 053	-2 967	-2 585	-3 686	-3 027	-3 025	-3 376	-3 931	-4 293	-4 349	-4 990	-4 710	-3 525	-4 779	-3 890
Deuxième quintile	6 222	6 363	6 670	6 059	6 506	7 210	6 589	6 465	6 282	5 849	6 285	6 468	7 044	6 468	7 267
Troisième quintile	13 115	13 287	13 605	13 457	13 777	14 885	14 456	14 371	14 144	13 813	14 106	14 345	14 819	14 415	15 232
Quatrième quintile	22 301	22 470	23 067	22 796	23 211	24 457	24 447	23 935	23 851	23 338	24 205	24 315	24 679	24 524	25 548
Quintile supérieur	47 886	47 218	48 932	47 864	49 458	50 828	51 511	51 372	50 787	50 608	52 096	50 847	51 180	49 924	54 184

Source : Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO), *Revenu familial excédentaire*, compilation de l'ISQ, site Web consulté en décembre 2019.

On remarque ici que la situation des unités familiales du quintile inférieur s'est dégradée au fil du temps. Il est en effet frappant de constater que, pour le quintile inférieur, le revenu est de plus en plus déficitaire (en dollars constants). Il a varié de façon un peu cyclique, mais globalement, à partir de 2010, ce déficit dépasse 4 000 \$ pendant plusieurs années (avec un pic à 4 990 \$ en 2012), pour redescendre à 3 890 \$ en 2016, alors qu'il est de 3 053 \$ en 2002. À l'opposé, le revenu excédentaire des autres quintiles est toujours plus élevé en 2016 qu'en 2002.

3.4 INÉGALITÉS DE PATRIMOINE

Du point de vue des inégalités de patrimoine, en partie distinctes des inégalités de revenu²⁴, le portrait global de l'évolution des disparités peut être raffiné. En effet, celui du Québec révèle des inégalités de patrimoine beaucoup plus accentuées que celles qui concernent le revenu. On s'intéresse cette fois à la valeur nette totale des actifs, soit les actifs moins les dettes. Les avoirs de retraite, financiers et non financiers (ex.:biens immobiliers, véhicule), font partie de ces actifs. Parmi les dettes, on compte les hypothèques, les prêts et les marges de crédit.

Au Québec, d'après la plus récente Enquête sur la sécurité financière de Statistique Canada (2016), la part de la valeur nette du quintile supérieur s'élevait à 68,3 %. Elle semble toutefois n'avoir que très peu bougé depuis 1999 (70,0 %). L'évolution du patrimoine, selon le quintile d'avoirs nets de 1999 à 2016, permet de constater sa forte concentration. En termes absolus, le pourcentage de la valeur nette totale apparaît nul pour le premier quintile et, pour chacun des autres, s'élève respectivement à 2,2 %, 8,5 %, 20,9 % et 68,3 % en 2016. Les trois premiers quintiles disposent ainsi d'un peu plus de 10 % du patrimoine, alors que le quintile le plus riche en détient plus des deux tiers (tableau 27).

24 D'après Lizotte et Crespo (2015:12), la correspondance n'est pas parfaite entre le quintile du patrimoine (ou valeur nette) et le quintile du revenu. Les deux correspondent à 78 % de la population, mais on trouve 11 % de la population qui dispose d'un faible patrimoine et d'un haut revenu et 11 % de la population qui à l'inverse dispose d'un fort patrimoine et d'un faible revenu.

Tableau 27 Actif total, dette totale et valeur nette (actifs moins dettes) des unités familiales, selon le quintile d'avoirs nets, en dollars constants de 2016, Québec, 1999, 2005, 2012 et 2016

		1999			2005			2012			2016		
		Valeurs médianes	Valeurs totales (x 1 000 000)	% des valeurs totales sur l'ensemble	Valeurs médianes	Valeurs totales (x 1 000 000)	% des valeurs totales sur l'ensemble	Valeurs médianes	Valeurs totales (x 1 000 000)	% des valeurs totales sur l'ensemble	Valeurs médianes	Valeurs totales (x 1 000 000)	% des valeurs totales sur l'ensemble
1 ^{er} quintile	Actif total	2 900*	5 559*	0,6*	3 500*	5 446*	0,4*	5 900	8 336	0,4	5 700	9 561	0,4
	Dette totale	6 900*	6 940*	6,0*	8 600*	5 780*	3,8*	7 400*	7 977	3,1	8 500*	8 803	2,9
	Valeur nette	1 400	-1 381	-0,2	1 200	-334	0,0	2 000	359	0,0	2 300	758	0,0
2 ^e quintile	Actif total	44 000	36 705	3,8	37 400	39 061	3,1	58 100	65 948	3,2	66 700	75 930	3,5
	Dette totale	13 100*	15 878	13,8	10 800*	17 807*	11,8*	13 300*	29 646	11,4	19 000	34 075	11,1
	Valeur nette	31 500	20 826	2,4	29 300	21 254	1,9	44 800	36 303	2,0	49 300	41 854	2,2
3 ^e quintile	Actif total	152 500	100 569	10,3	168 500	122 516	9,6	302 600	222 543	10,8	295 200	235 906	10,8
	Dette totale	56 400	30 362	26,4	60 600*	37 295	24,7	109 400	70 076	26,8	110 000	75 360	24,6
	Valeur nette	105 700	70 207	8,2	124 400	85 221	7,6	208 900	152 467	8,5	208 900	160 546	8,5
4 ^e quintile	Actif total	304 100	195 822	20,2	385 000	269 936	21,1	589 200	439 739	21,4	612 000	475 184	21,7
	Dette totale	49 800	28 157	24,4	62 900*	41 054	27,2	64 700	61 807	23,7	93 700	81 155	26,5
	Valeur nette	260 000	167 666	19,6	322 400	228 882	20,3	515 000	377 932	21,0	514 600	394 028	20,9
5 ^e quintile	Actif total	718 600	633 033	65,1	911 700	842 447	65,8	1 355 700	1 320 188	64,2	1 303 400	1 395 864	63,7
	Dette totale	52 500	33 866	29,4	48 000*	49 121*	32,5*	86 200	91 635	35,1	112 000	106 986	34,9
	Valeur nette	668 700	599 167	70,0	873 700	793 325	70,3	1 233 000	1 228 554	68,4	1 202 200	1 288 878	68,3
Total	Actif total	163 800	971 689	100,0	185 400	1 279 407	100,0	320 700	2 056 755	100,0	308 600	2 192 444	100,0
	Dette totale	29 000	115 204	100,0	28 200	151 059	100,0	36 100	261 140	100,0	45 000	306 379	100,0
	Valeur nette	105 700	856 485	100,0	124 400	1 128 349	100,0	208 900	1 795 615	100,0	208 900	1 886 065	100,0

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Source : Statistique Canada, *Tableau 11-10-0049-01*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Avec les générations identifiables à l'aide des cohortes d'âge, la transmission du patrimoine est un phénomène susceptible d'accentuer les inégalités au cours des années à venir. Pour ce qui est des générations plus anciennes, le patrimoine transmis pouvait se résumer à bien peu de choses si l'on omet la terre familiale dans le cas des populations rurales (toutefois souvent divisée entre de nombreux descendants). Pour les générations plus jeunes, un patrimoine immobilier et financier plus imposant pourrait devenir la norme dans certains milieux.

4 INDICATEURS D'EXCLUSION SOCIALE

Pour la première fois, le CÉPE présente les indicateurs d'exclusion sociale dans une section distincte de son état de situation annuel. Ces indicateurs s'appuient sur des travaux de longue haleine réalisés par le Centre. Ces derniers ont donné lieu à l'*Avis sur la mesure de l'exclusion sociale* (Lechaume et Savard, 2015), qui a permis d'en présenter les premiers résultats. Il avait alors été proposé d'appréhender la question de l'exclusion sociale au moyen de différents indicateurs susceptibles d'être suivis année après année.

Dans cette perspective, le CÉPE a d'abord retenu la définition suivante :

« L'exclusion sociale est le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels et culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société.

Quand l'exclusion sociale et la pauvreté se conjuguent, elles peuvent s'accroître mutuellement au fil du temps. L'exclusion sociale associée à la pauvreté peut se traduire notamment par des possibilités limitées pour les individus (et conséquemment pour leur famille et leur communauté) de maintenir leur autonomie économique, tout en affectant l'intégrité de leur identité sociale, leur santé, leur éducation, leur participation au marché du travail ainsi qu'aux réseaux de relations sociales et familiales. Ces conséquences peuvent à leur tour entraver la sortie de la pauvreté.

Les mécanismes de l'exclusion sociale peuvent être corrigés par une action collective et par des politiques publiques. » (Lechaume et Savard, 2015:6)

Une fois cette définition arrêtée, encore fallait-il déterminer des indicateurs susceptibles de rendre compte de l'évolution de la situation en regard de l'exclusion sociale au Québec.

Le CÉPE a bâti sa mesure de l'exclusion sociale en se fondant sur neuf indicateurs pertinents, fiables et disponibles, qui couvrent les cinq dimensions suivantes :

- conditions matérielles;
- santé;
- travail et emploi;
- éducation;
- réseaux personnels et institutionnels.

D'autres indicateurs, tout aussi importants, n'ont pas été retenus pour diverses raisons : les transformations du marché du travail, la question des transports, l'expérience de la prise en charge judiciaire ou l'indemnisation du chômage. Cependant, les indicateurs utilisés par le CÉPE tiennent compte de nombreux aspects et ces travaux ont permis de jeter les premiers jalons d'une mesure régulière de l'exclusion sociale au Québec. Cette mesure s'avère indispensable dans une perspective de lutte contre la pauvreté, d'autant plus que les questions relatives aux inégalités sociales, aux discriminations et aux stigmatisations sont de plus en plus reconnues pour leurs répercussions potentielles sur les parcours de vie.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs retenus ainsi qu'une appréciation de leur évolution au fil du temps. Comme on le verra, on constate que la population à faible revenu est beaucoup plus à risque de vivre des situations ou des mécanismes d'exclusion sociale, et ce, pour l'ensemble des dimensions proposées.

4.1 LE PORTRAIT D'ENSEMBLE

Les indicateurs de l'exclusion sociale au Québec

Indicateurs	Dernière mesure disponible	Évolution
1. Conditions matérielles		
Proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers	30,6 % des ménages à faible revenu ont eu peur de manquer de nourriture pour la période de 2015-2016.	En recul depuis 2011-2012
Proportion du revenu consacré au logement	Les familles à faible revenu consacrent 56,0 % de leur revenu disponible au paiement de leur loyer en 2016.	En hausse depuis 2014
Proportion de ménages qui jugent leur logement inadéquat selon la norme nationale d'occupation	7,7 % des familles à faible revenu jugent que leur logement est inadéquat en 2016.	En baisse depuis 2014
2. Santé		
Proportion de personnes souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler	8 % de la population de 18 à 64 ans souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler sont à faible revenu en 2013-2014.	Mise à jour non disponible
3. Travail et emploi		
Proportion de chômeuses et de chômeurs de longue durée	9,3 % des chômeuses et des chômeurs sont à la recherche d'un emploi depuis au moins 52 semaines en 2018.	En baisse continue depuis 2014
Proportion de travailleuses et de travailleurs à temps partiel involontaire	3,4 % des emplois sont à temps partiel involontaire en 2018.	Baisse de 1,5 point de pourcentage depuis 2015
4. Éducation		
Proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires	23,1 % de la population québécoise de 25 à 64 ans à faible revenu ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires en 2016.	Baisse par rapport à 2015
Proportion de la population atteignant le niveau 1 en littératie	14,9 % de la population québécoise ont un très faible niveau de compréhension de texte en 2012 (niveau 1 en littératie). En incluant les personnes sous le niveau 1, on atteint 19 %.	Mise à jour non disponible
5. Réseaux (personnels et institutionnels)		
Proportion de personnes qui ne disposent pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable	26,2 % des personnes à faible revenu ne peuvent compter sur un soutien émotionnel ou informationnel à un degré jugé acceptable en 2009-2010.	Mise à jour non disponible

4.2 INDICATEURS

4.2.1 CONDITIONS MATÉRIELLES

Lorsque leurs ressources financières sont limitées, les personnes doivent souvent faire face à des choix difficiles puisqu'elles sont dans l'incapacité de combler l'ensemble de leurs besoins essentiels. Le fait de ne pouvoir combler ces besoins influe sur leurs conditions de vie tout en amenuisant leurs possibilités de se sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La dimension des conditions matérielles touche principalement la situation de pauvreté vécue et perçue, le manque de ressources matérielles et financières ainsi que le manque de capacités que cette pauvreté implique. Ses répercussions se manifestent dans différentes sphères de la vie, en particulier l'alimentation et le logement.

■ Insécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire a été retenue comme facteur pouvant caractériser l'exclusion sociale d'un individu ou d'une famille. L'indicateur proposé, soit la peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers, apparaît tout à fait caractéristique de cette réalité de l'exclusion sociale associée à la pauvreté.

La proportion de ménages ayant eu souvent ou parfois peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers au cours des douze derniers mois n'a que peu bougé de 2007-2008 à 2015-2016 (tableau 28 et figure 21). En 2015-2016, la proportion de ménages à faible revenu ayant eu souvent ou parfois peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers atteint 30,6 %. Cette proportion est près de six fois plus élevée (5,6 fois) que ce que l'on observe chez la population qui n'est pas à faible revenu²⁵.

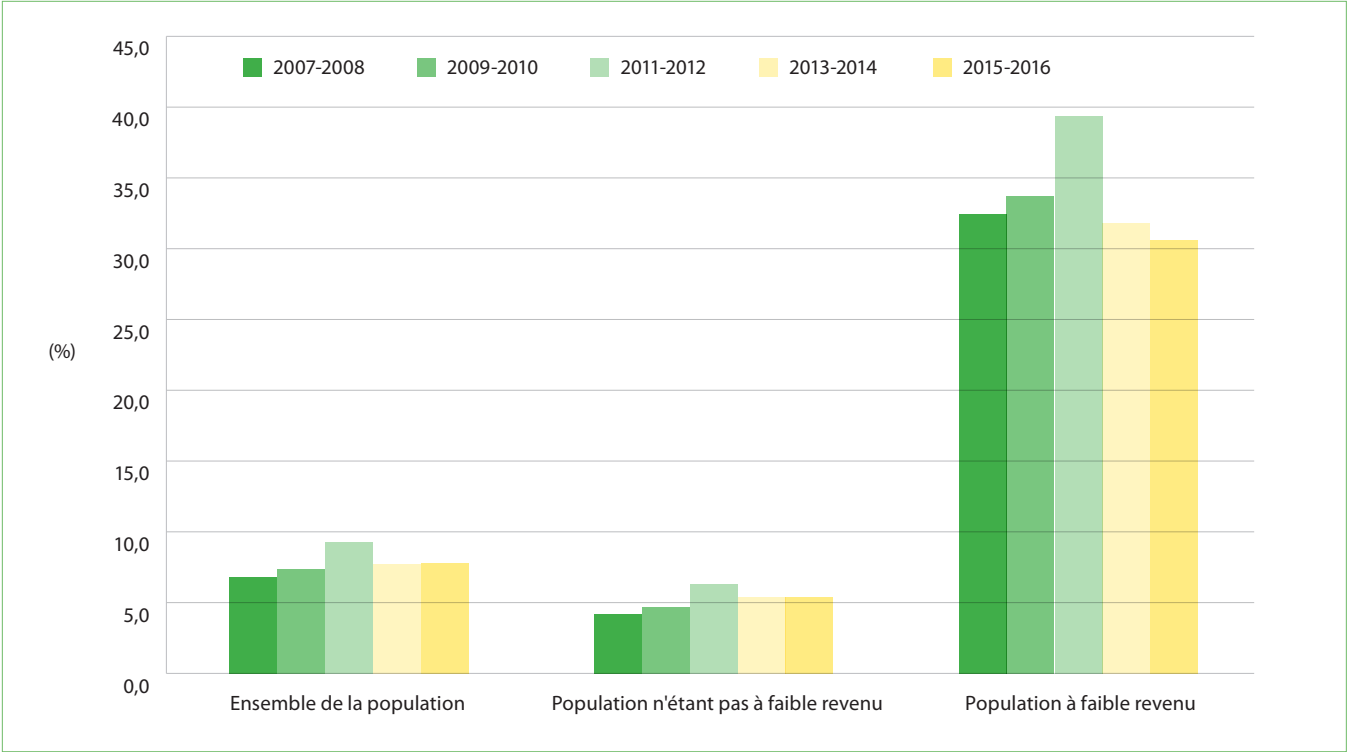
Tableau 28 Proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers au cours des douze derniers mois, selon le revenu, Québec, 2007-2008 à 2015-2016

	2007-2008	2009-2010	2011-2012	2013-2014	2015-2016
Ensemble de la population	6,8	7,4	9,3	7,7	7,8
Population n'étant pas à faible revenu	4,2	4,7	6,3	5,4	5,4
Population à faible revenu	32,6	33,7	39,4	31,8	30,6

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

25 Aux fins de nos calculs, notons que les ménages du premier décile de revenu avant impôt sont considérés comme étant à faible revenu. Ce choix repose sur le fait que dans l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, les revenus des ménages ne sont compilés que sur la base des déciles de revenus.

Figure 21 Proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers au cours des douze derniers mois, selon le revenu, Québec, 2007-2008 à 2015-2016



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

■ Logement

Le logement constitue un besoin essentiel. Bénéficier d'un logement décent et abordable est une préoccupation constante pour les plus démunis en raison de la part du budget que ce poste de dépenses accapare. De nombreuses études ont montré qu'il s'agit du poste le plus important du budget d'une famille, ce qui est d'autant plus vrai pour les personnes à faible revenu. Parmi les moins nanties, plusieurs font face au fait de ne pas avoir le choix lorsque vient le temps de se trouver un logement. Elles doivent donc prendre ce qu'on accepte de leur louer, ce qui implique trop fréquemment un logement en mauvais état, inadéquat et le plus souvent trop cher.

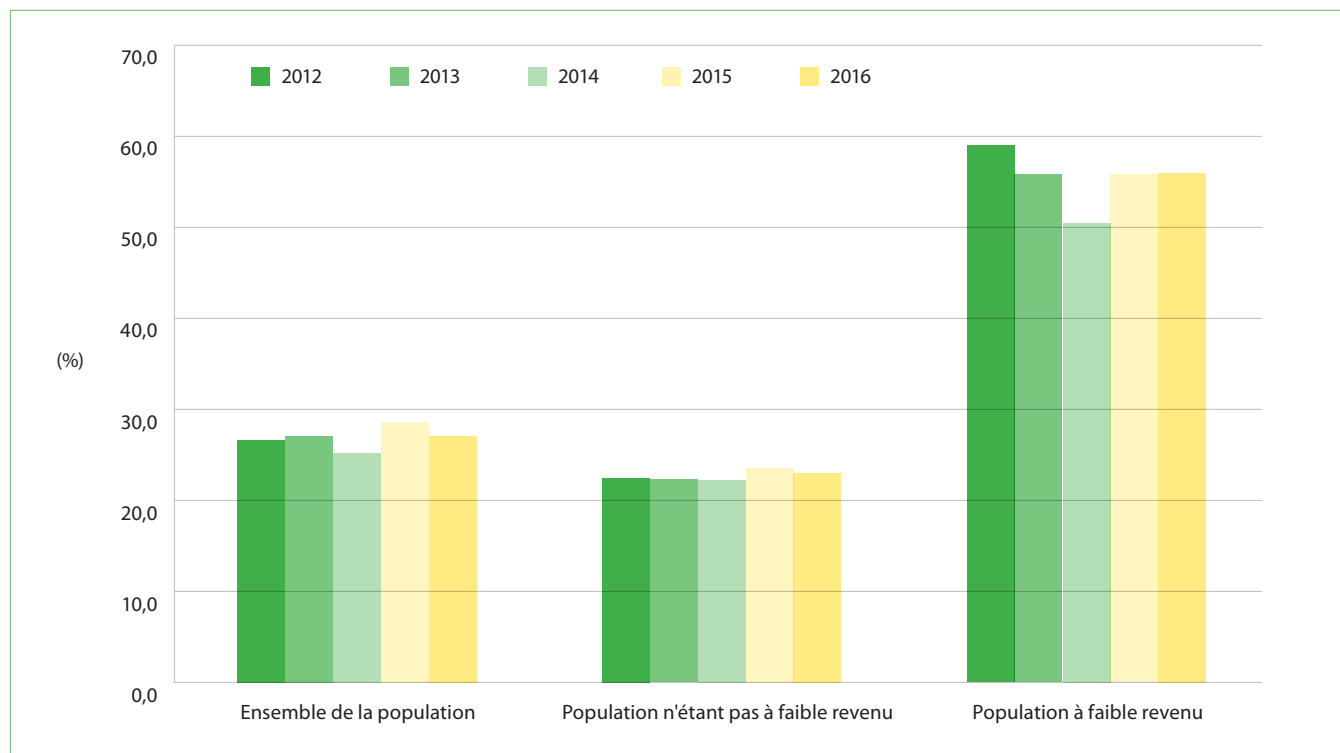
La proportion du revenu disponible consacrée au logement, calculée aux fins de la MPC, n'a que peu bougé depuis 2012. En 2016, l'ensemble de la population y consacrait environ le quart de son revenu disponible. Toutefois, cette proportion grimpait à plus de la moitié pour les familles à faible revenu (tableau 29 et figure 22).

Tableau 29 Proportion du revenu disponible des unités familiales consacrée au logement, selon le revenu, Québec, 2012-2016

	2012	2013	2014	2015	2016
Ensemble de la population	26,6	27,1	25,2	28,6	27,1
Population n'étant pas à faible revenu	22,5	22,3	22,2	23,6	23,0
Population à faible revenu	59,0	55,8	50,5	55,8	56,0

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Figure 22 Proportion du revenu disponible des unités familiales consacrée au logement, selon le revenu, Québec, 2012-2016



Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Disposer d'un logement ne signifie toutefois pas qu'il répond nécessairement aux besoins des personnes qui l'occupent. En 2016, parmi l'ensemble de la population, on observe que 4,8 % des ménages jugent leur logement inadéquat²⁶. Cette proportion se chiffre à 7,7 % chez la population à faible revenu (tableau 30 et figure 23).

26 Le fait de juger son logement inadéquat est basé sur la Norme nationale d'occupation (NNO), qui permet de déterminer si le logement qu'occupe un ménage est ou non de qualité convenable, de taille convenable et de prix abordable. Selon cette norme, un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures; il est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt; il est de taille convenable si le nombre de chambres suffit, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la NNO. Cette dernière, établie au moyen d'éléments communs des normes provinciales et territoriales, précise que «suffisamment de chambres» signifie une chambre par :

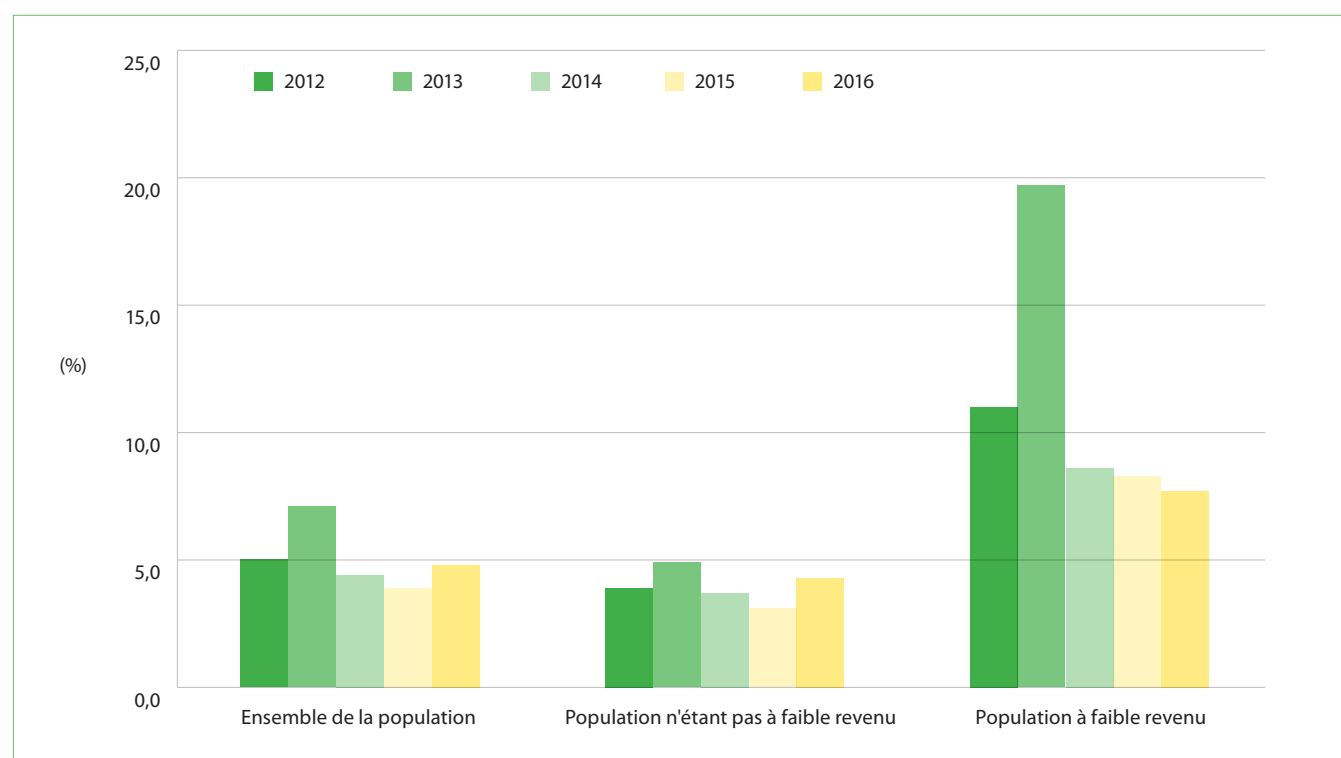
- couple d'adultes;
- personne seule de 18 ans ou plus faisant partie du ménage;
- couple d'enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans;
- fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf si elle compte deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent alors partager la même chambre.

Tableau 30 Proportion d'unités familiales locataires qui jugent leur logement inadéquat selon la Norme nationale d'occupation, selon le revenu, Québec, 2012-2016

	2012	2013	2014	2015	2016
Ensemble de la population	5,0	7,1	4,4	3,9	4,8
Population n'étant pas à faible revenu	3,9	4,9	3,7	3,1	4,3
Population à faible revenu	11,0	19,7	8,6	8,3	7,7

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Figure 23 Proportion d'unités familiales qui jugent leur logement inadéquat selon la Norme nationale d'occupation, selon le revenu, Québec, 2012-2016



Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

4.2.2 SANTÉ

La santé est un des éléments clés de la spirale de l'exclusion sociale. Pour les personnes en situation de pauvreté ayant des difficultés de cet ordre, il est beaucoup plus complexe d'agir sur leur vie et sur leur environnement. Un mauvais état de santé peut être le résultat de certaines formes d'exclusion sociale associées à la pauvreté, mais il peut également devenir un facteur « précipitant » en générant certaines formes d'exclusion sociale. En somme, la maladie, qu'elle soit physique ou mentale, peut être à la fois la cause et la conséquence de l'exclusion sociale du fait que ces personnes peuvent être marginalisées par rapport à certaines sphères de la vie sociale (travail, famille, amis) ou que le manque de ressources financières pour payer certains soins nécessaires hypothèque le maintien de leur état de santé.

■ Proportion des personnes souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler

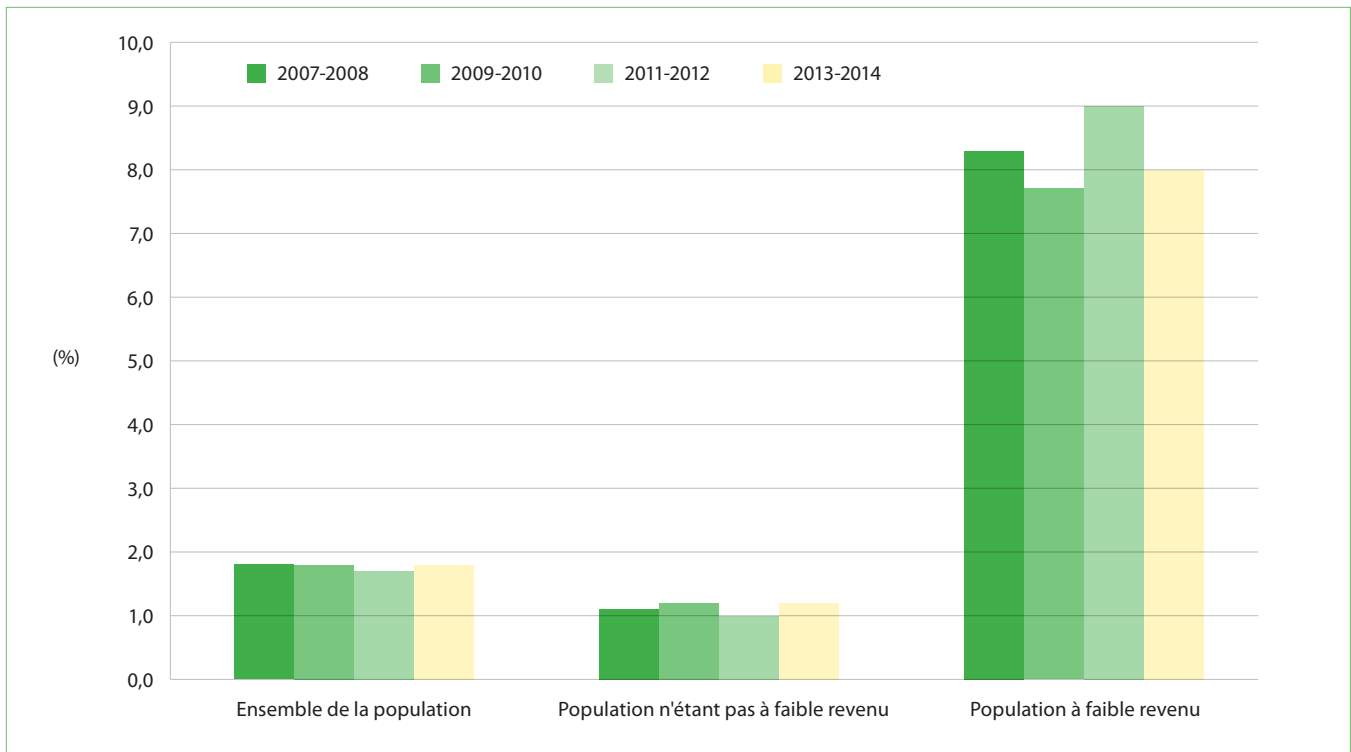
La proportion des personnes de 18 à 64 ans souffrant d'une incapacité permanente, qu'elle soit physique ou mentale, les empêchant de travailler s'est établie à 1,8 % en 2013-2014, soit une valeur similaire à celle enregistrée au cours des années précédentes. Pour la population à faible revenu, cette proportion atteint 8,0 % lors de cette même période, soit un taux quatre fois plus élevé. Enfin, mentionnons que les hommes sont légèrement plus à risque que les femmes de souffrir d'une incapacité les empêchant de travailler (tableau 31 et figure 24).

Tableau 31 Proportion de la population de 18 à 64 ans ayant une incapacité l'empêchant de travailler, selon le revenu, Québec, 2007-2008 à 2013-2014

	2007-2008	2009-2010	2011-2012	2013-2014
Ensemble de la population	1,8	1,8	1,7	1,8
Population n'étant pas à faible revenu	1,1	1,2	1,0	1,2
Population à faible revenu	8,3	7,7	9,0	8,0

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Figure 24 Proportion de la population de 18 à 64 ans ayant une incapacité l'empêchant de travailler, selon le revenu, Québec, 2007-2008 à 2013-2014



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Par ailleurs, l'âge est un facteur très important, car il influe sur le risque de souffrir d'une incapacité permanente. En effet, on constate que ce risque augmente sensiblement à partir de 45 ans chez les personnes à faible revenu. De plus, le fait que celles-ci ne puissent pas occuper un emploi est souvent synonyme de pauvreté. En 2013-2014, près de 40 % des personnes de 18 à 64 ans victimes d'une incapacité les empêchant de travailler sont à faible revenu.

4.2.3 TRAVAIL ET EMPLOI

L'accès à un emploi constitue un des principaux moyens de sortir de la pauvreté tout en favorisant l'inclusion sociale. Pour plusieurs, le travail procure une certaine autonomie économique, un certain statut, et permet d'établir des liens sociaux réguliers tout en favorisant l'estime de soi. Il n'en demeure pas moins que certains facteurs mettent en péril l'intégration au marché du travail d'une partie de la population. Afin de rendre compte de ces processus, et puisque le travail constitue une dimension essentielle de l'équation de la pauvreté et de l'exclusion sociale, les quelques indicateurs retenus témoignent du degré d'accessibilité ou d'inaccessibilité au marché du travail et à l'emploi.

■ Proportion de chômeuses et de chômeurs de longue durée

Une période de chômage prolongée, définie ici comme 52 semaines ou plus à la recherche d'un emploi, peut se traduire par une augmentation de la probabilité que les individus concernés vivent une situation de pauvreté et, par le fait même, soient plus à risque d'être exclus socialement. De nombreuses études ont démontré qu'une période de longue durée sans emploi diminue la probabilité d'une réintégration « acceptable » au marché du travail. Ce constat s'explique par la dépréciation du capital humain des personnes qui vivent une absence prolongée du marché de l'emploi.

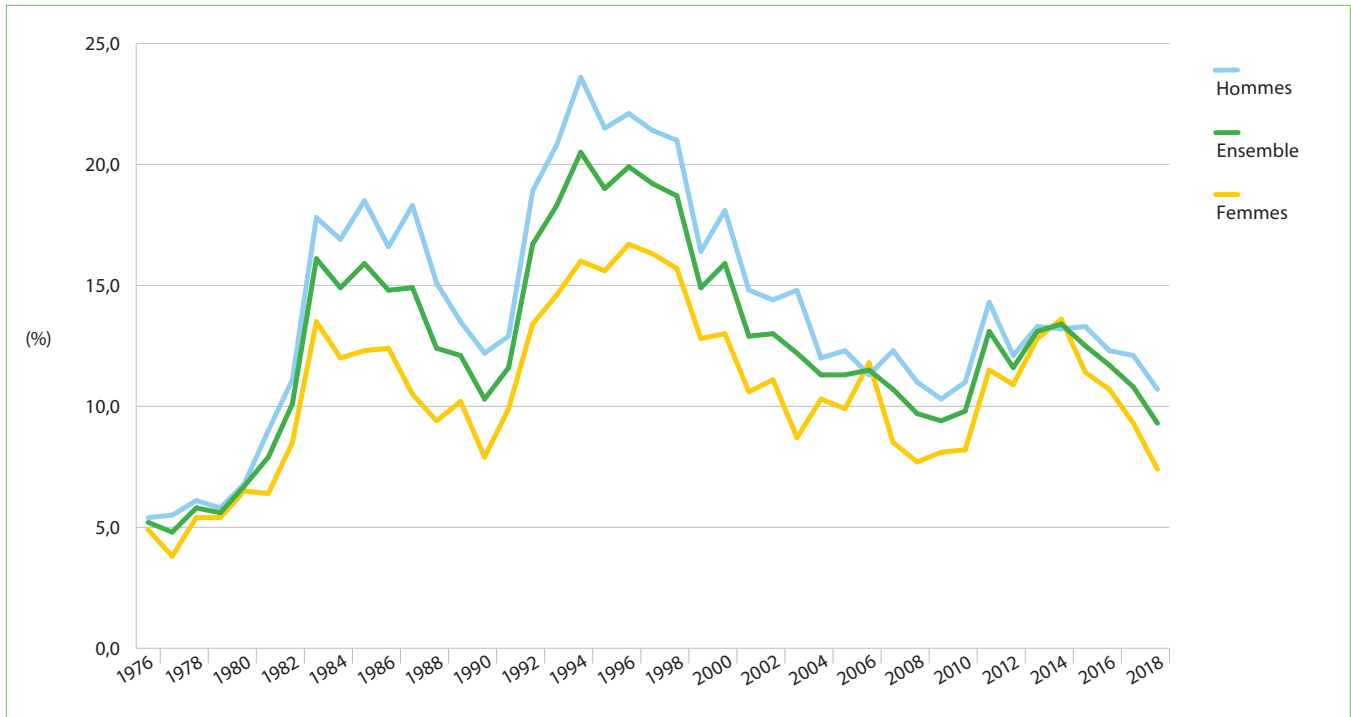
Comme on peut le constater, les épisodes de chômage prolongé augmentent en période de ralentissement économique et diminuent lorsque l'économie est en croissance, ce qui témoigne d'un certain degré d'accessibilité ou d'inaccessibilité au marché du travail pour les personnes en recherche d'emploi. Les hommes sont plus fortement touchés par le chômage prolongé que les femmes, avec des écarts qui s'étaient exacerbés dans les années 1990, mais qui ont eu tendance à diminuer au cours des dernières années (tableau 32 et figure 25).

Tableau 32 Proportion de chômeuses et de chômeurs de longue durée sur l'ensemble des chômeurs, ensemble et selon le sexe, Québec, 1980-2018

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018
Les deux sexes	6,7	15,9	10,3	19,0	15,9	11,3	9,8	12,5	11,7	10,8	9,3
Hommes	6,8	18,5	12,2	21,5	18,1	12,3	11,0	13,3	12,3	12,1	10,7
Femmes	6,5	12,3	7,9	15,6	13,0	9,9	8,2	11,4	10,7	9,3	7,4

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

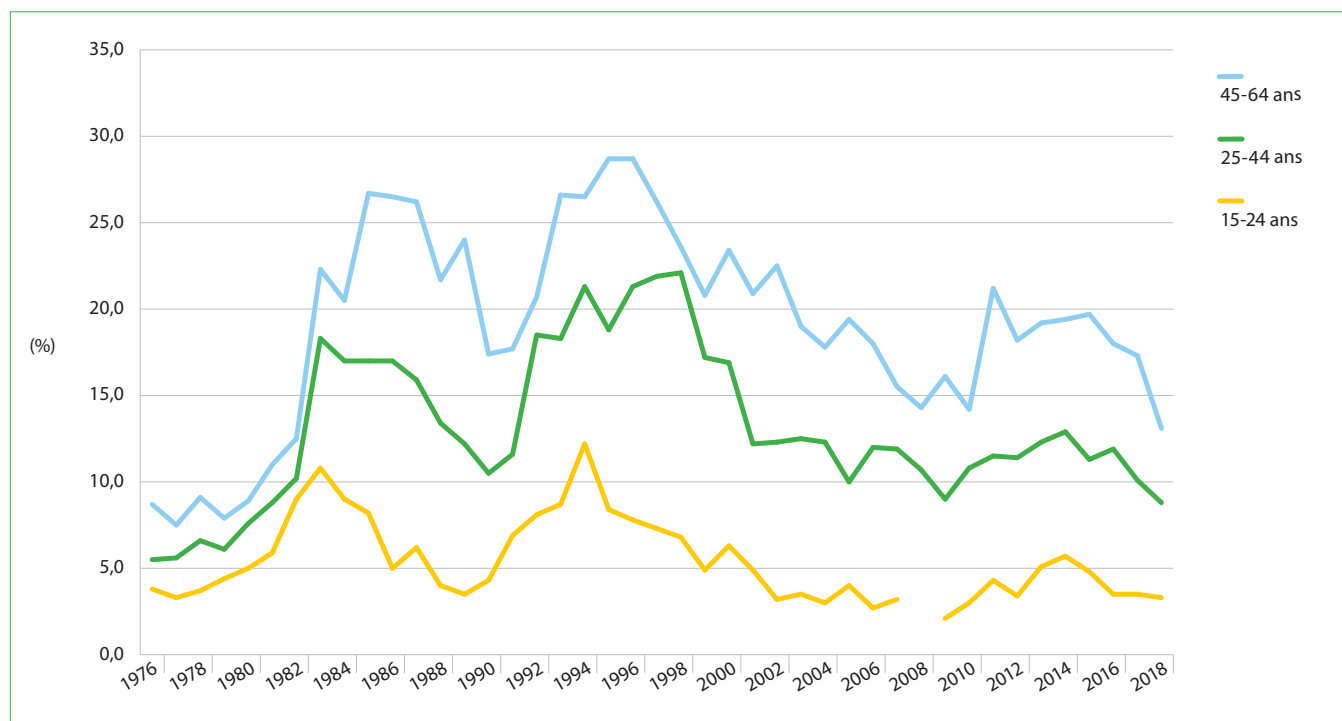
Figure 25 Proportion de chômeuses et de chômeurs de longue durée sur l'ensemble des chômeurs, ensemble et selon le sexe, Québec, 1976-2018



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

De plus, on remarque que ce sont les personnes de 45 à 64 ans qui sont le plus à risque de vivre une période de chômage prolongée, tandis que ce phénomène est beaucoup moins répandu chez la population de 15 à 24 ans (figure 26).

Figure 26 Proportion de chômeuses et de chômeurs de longue durée sur l'ensemble des chômeurs, selon le groupe d'âge, Québec, 1976-2018



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

■ Proportion de travailleuses et de travailleurs à temps partiel involontaire

Bien que l'accès à un emploi réduise le risque de faible revenu et favorise l'inclusion sociale des individus, il n'en demeure pas moins que certaines personnes ne parviennent pas à obtenir un emploi à temps plein et sont contraintes de travailler involontairement à temps partiel. Ne pouvant accéder à un emploi à temps plein, elles voient leur capacité à améliorer leurs conditions de vie fragilisée. Elles s'exposent à un risque plus élevé de vivre une situation de pauvreté qui pourrait les précipiter dans la spirale de l'exclusion.

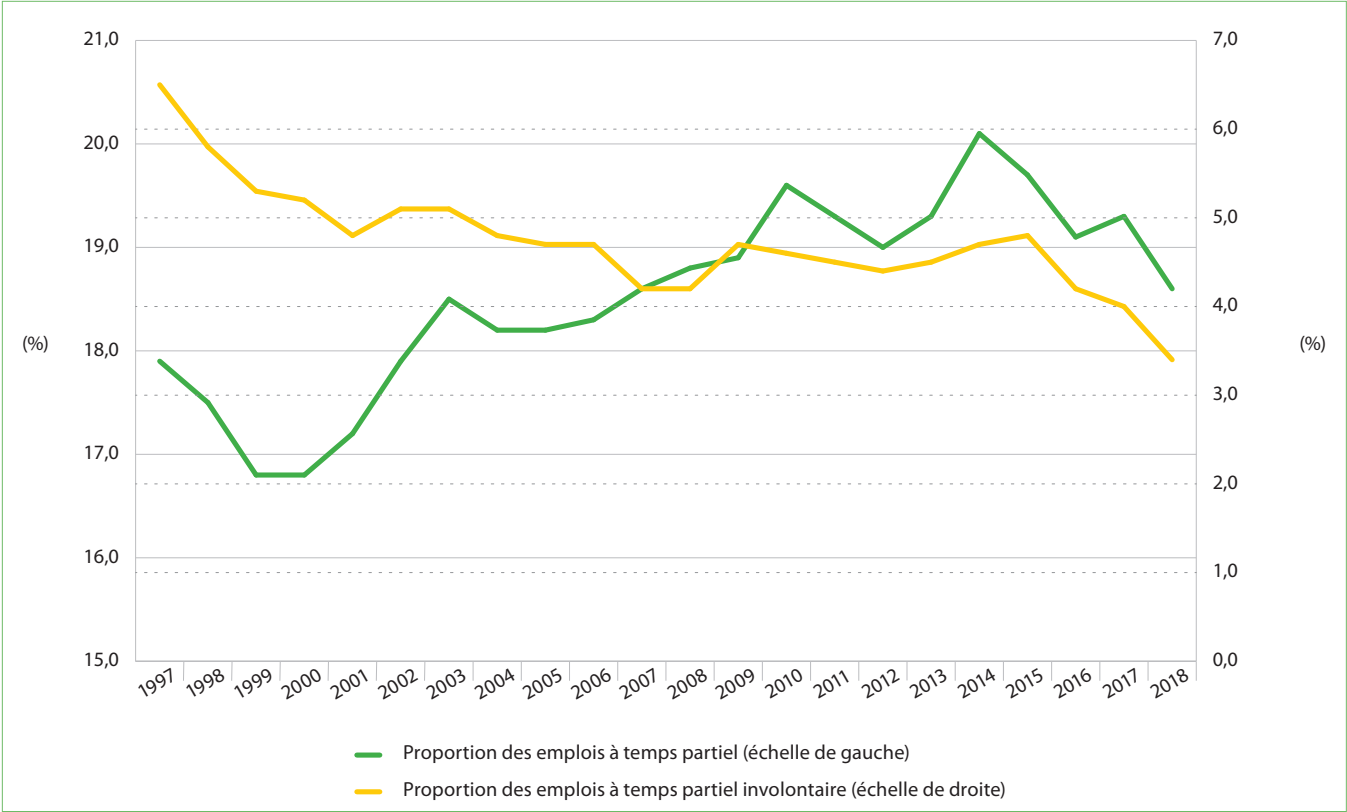
La proportion de personnes travaillant à temps partiel a légèrement progressé depuis 2000, en passant de 16,8 % à un sommet de 19,7 % en 2015, avant de redescendre à 18,6 % de l'ensemble de la main-d'œuvre en 2018, année où le Québec comptait environ 792 000 travailleuses et travailleurs à temps partiel. Au cours de cette même période, la proportion de travailleuses et de travailleurs à temps partiel involontaire dans l'ensemble des emplois a peu varié : il est passé de 5,2 % en 2000 à 3,4 % en 2018 (tableau 33 et figure 27).

Tableau 33 Proportion des emplois à temps partiel et à temps partiel involontaire sur l'ensemble des emplois, Québec, 2000-2018

	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018
À temps partiel	16,8	18,2	19,6	19,7	19,1	19,3	18,6
À temps partiel involontaire	5,2	4,7	4,6	4,8	4,2	4,0	3,4

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

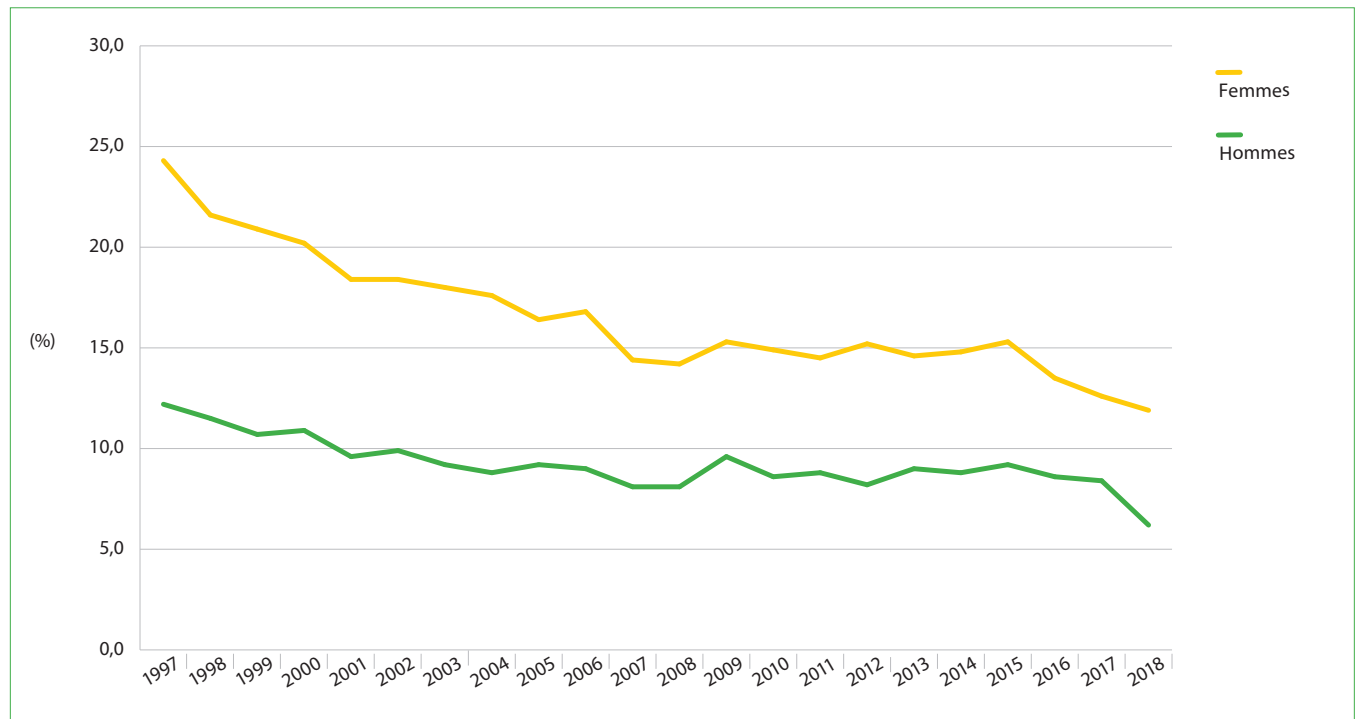
Figure 27 Proportion des emplois à temps partiel et à temps partiel involontaire sur l'ensemble des emplois, Québec, 1997-2018



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Parmi les travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire, on constate que les femmes sont plus sujettes à se trouver dans cette situation, alors qu'elles seraient disposées à travailler à temps plein. En 2018, 11,9 % des femmes travaillant à temps partiel le font de manière involontaire, contre 6,2 % pour les hommes (figure 28).

Figure 28 Proportion des emplois à temps partiel involontaire sur l'ensemble des emplois à temps partiel, selon le sexe, Québec, 1997-2018



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

4.2.4 ÉDUCATION ET LITTÉRATIE

L'éducation constitue un enjeu majeur d'inclusion ainsi qu'un facteur de protection qui peut grandement faciliter – ou, à l'inverse, entraver – l'intégration sociale et l'accès au marché du travail.

■ Proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires

Dans une économie qui repose de plus en plus sur le savoir, la qualification de la main-d'œuvre est devenue un enjeu important pour les personnes désirant intégrer durablement le marché du travail. À cet égard, le Québec a fait des progrès importants depuis les années 1990. En effet, d'après les données de l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada, la proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires s'est considérablement repliée. Alors qu'en 1990 près de deux personnes sur cinq (37,9 %) se trouvent dans cette situation, leur poids relatif passe à un peu moins d'une personne sur huit en 2016 (11,8 %).

Certes, même si la population dans son ensemble est de plus en plus scolarisée, il n'en demeure pas moins que les constats peuvent varier lorsqu'on analyse la situation sous l'angle du faible revenu. D'après les données de l'*Enquête canadienne sur le revenu* de Statistique Canada cette fois²⁷, en s'appuyant sur les seuils de faible revenu de la MPC, on constate que la proportion de la population à faible revenu de 25 à 64 ans qui n'a pas obtenu un diplôme d'études secondaires est nettement plus élevée que celle de l'ensemble de la population. En 2016, près d'une personne à faible revenu sur cinq (23,1 %) dans cette tranche d'âge n'a pas de diplôme d'études secondaires, soit une proportion deux fois supérieure à celle de la population dans son ensemble (11,8 %) (tableau 34 et figure 29).

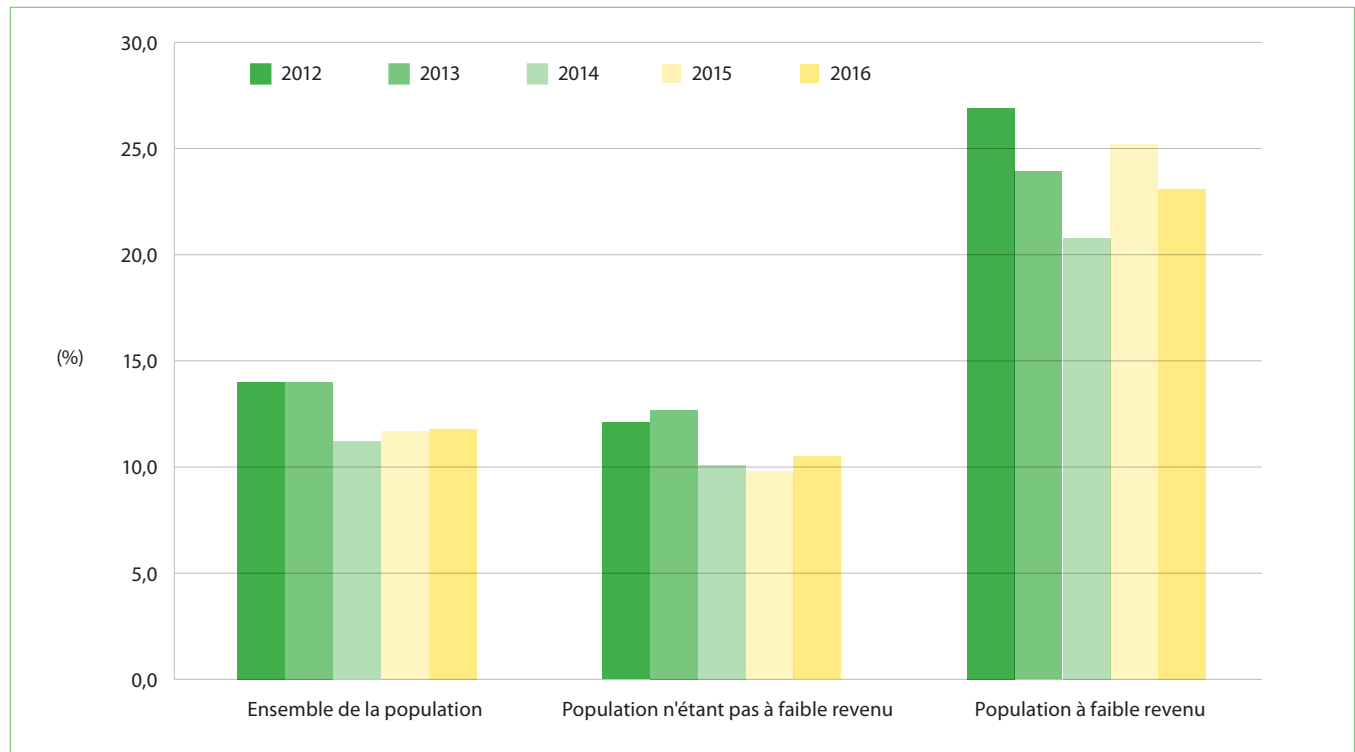
Tableau 34 Proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires, selon le revenu, Québec, 2012-2016

	2012	2013	2014	2015	2016
Ensemble de la population	14,0	14,0	11,2	11,7	11,8
Population n'étant pas à faible revenu	12,1	12,7	10,1	9,8	10,5
Population à faible revenu	26,9	23,9	20,8	25,2	23,1

Source : Statistique Canada, *Enquête sur le revenu*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

27 Cette différence dans les sources des données explique la discordance apparente entre celles-ci et celles du paragraphe précédent pour l'ensemble de la population.

Figure 29 Proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires, selon le revenu, Québec, 2012-2016



Source : Statistique Canada, *Enquête sur le revenu*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

■ Proportion de la population atteignant le niveau 1 en littératie

Les compétences en littératie²⁸ sont essentielles pour participer pleinement à la société. Savoir lire et écrire sont des savoirs indispensables dans toutes les sphères de la vie et en particulier lorsque vient le temps de se trouver un emploi, de prendre soin de sa santé, de socialiser, d'accéder à l'information et de maintenir ses connaissances.

En 2012, 19 % de la population québécoise de 16 ans ou plus se classe au niveau 1 ou moins en littératie. C'est donc dire que près d'une personne sur cinq au Québec atteint un niveau très faible à ce chapitre. Le fait que ces personnes ne maîtrisent pas suffisamment la compréhension de l'écrit peut les placer devant de nombreux obstacles susceptibles de les amener à vivre en situation d'exclusion sociale (tableau 35 et figure 30).

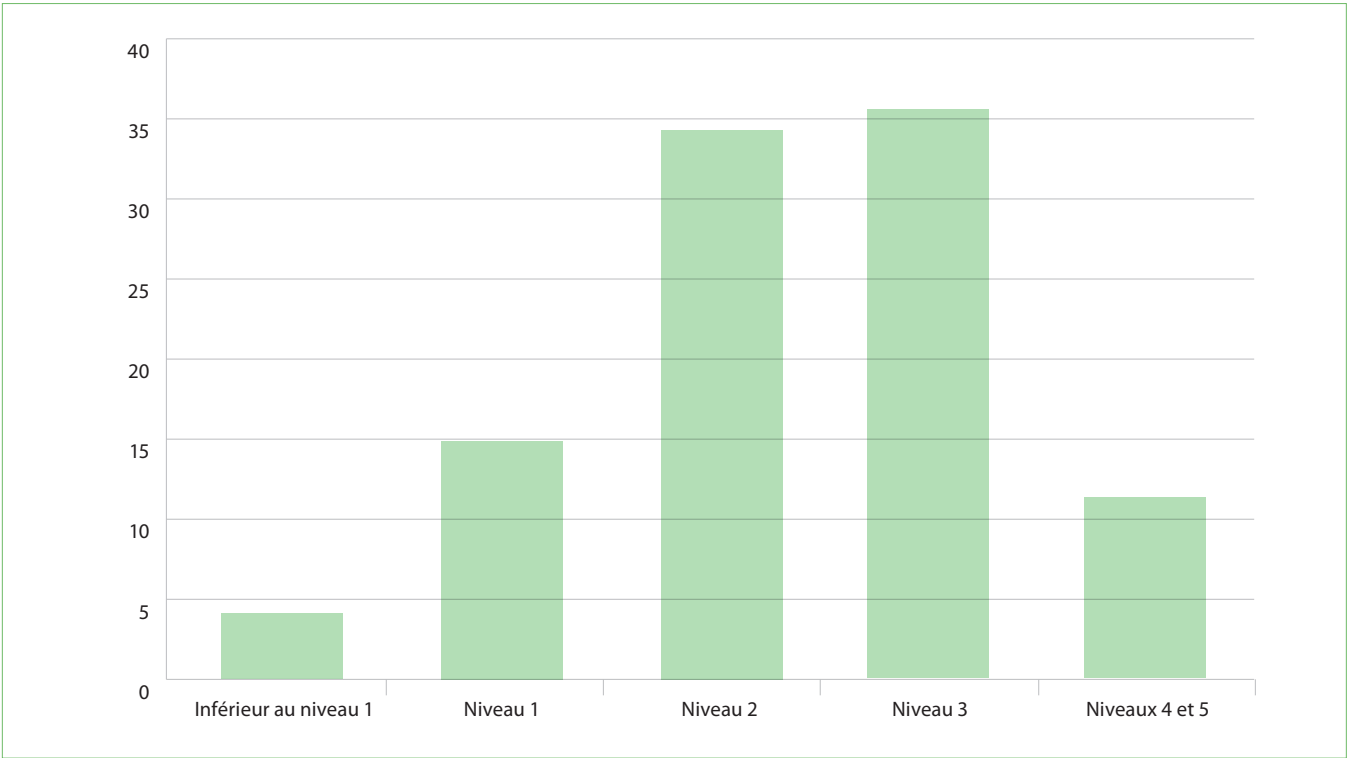
28 Le *Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes* (PEICA) évalue les compétences sur la base de trois paramètres (Desrosiers et autres, 2015). Il s'agit de la littératie (compréhension des textes), de la numératie et de la résolution de problèmes dans un environnement technologique. Pour mesurer les compétences, le PEICA se base sur une échelle de 0 à 500 points répartis en cinq niveaux. Le niveau 1 correspond à de très faibles compétences. Le niveau 2 correspond à de faibles compétences. Le niveau 3 est considéré comme le niveau minimal permettant de comprendre et d'utiliser l'information contenue dans les textes soumis aux personnes. Il peut être vu comme le niveau de compétence « souhaité » pour fonctionner aisément dans la société. Enfin, les niveaux 4 et 5 témoignent de compétences élevées.

Tableau 35 Proportion de la population de 16 à 65 ans selon le niveau de littératie, Québec, 2012

	Inférieur au niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveaux 4 et 5
Compréhension de texte	4,1	14,9	34,3	35,5	11,3

Source : Statistique Canada (2013). *Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes* (PEICA).
Compilation du CÉPE, décembre 2019.

Figure 30 Proportion de la population de 16 à 65 ans selon le niveau de littératie, Québec, 2012



Source : Statistique Canada (2013). *Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes* (PEICA).
Compilation du CÉPE, décembre 2019.

4.2.5 RÉSEAUX PERSONNELS ET INSTITUTIONNELS

■ Proportion des personnes qui ne disposent pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable

La dimension des réseaux institutionnels et personnels englobe tous les processus qui concernent le recours aux institutions, les problèmes d'accès à celles-ci ainsi que la participation à des organismes ou à la société en général. L'accès et la participation à ces réseaux renforcent la capacité d'agir des personnes en leur donnant des outils supplémentaires pour faire face à leur situation de précarité. Dans cette perspective, il est primordial de souligner que les réseaux de soutien, notamment familiaux, amicaux ou communautaires, constituent des facteurs de protection absolument essentiels.

Pour déterminer le degré de soutien émotionnel ou informationnel, l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (ESCC) demandait aux répondants si quelqu'un pouvait les écouter et les conseiller en temps de crise, leur donner des renseignements ou s'ils avaient quelqu'un à qui ils pouvaient se confier et parler, ou quelqu'un qui comprenait leurs problèmes. Une cote plus élevée indique un niveau supérieur de soutien émotionnel ou informationnel. L'échelle varie de 0 à 32²⁹.

En 2009-2010, environ 12 % de la population a un réseau social faible ou modéré. L'examen des statistiques sous l'angle du faible revenu montre toutefois qu'une plus forte proportion des personnes à faible revenu vit cette situation. En 2009-2010, une personne à faible revenu sur quatre (26,2 %) ne peut compter sur un soutien émotionnel ou informationnel à un degré jugé acceptable, ce qui est plus de deux fois supérieur à ce que l'on constate pour l'ensemble de la population (tableau 36 et figure 31). De 2007-2008 à 2009-2010, la proportion de personnes dont le soutien émotionnel informationnel est faible ou modéré est restée relativement stable.

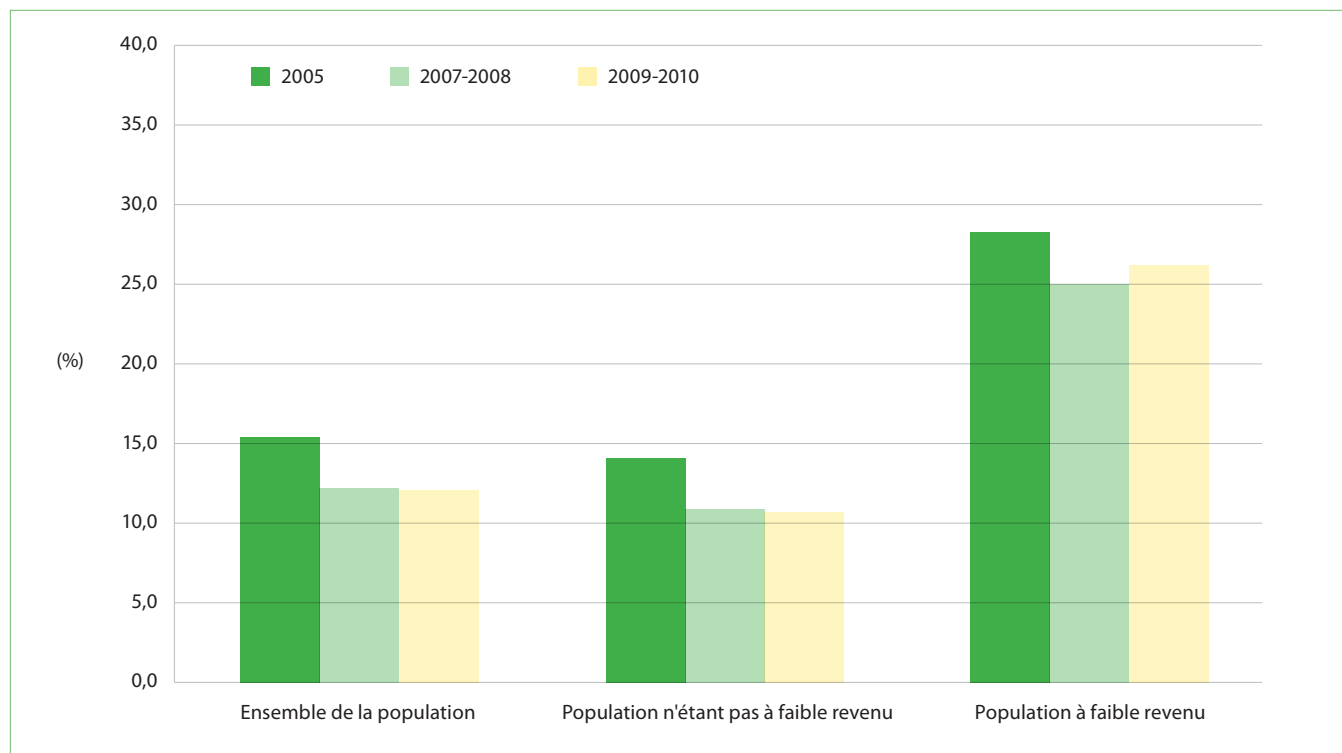
Tableau 36 Proportion de personnes qui ne disposent pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable, selon le revenu, Québec, 2005-2010

	2005	2007-2008	2009-2010
Ensemble de la population	15,4	12,2	12,1
Population n'étant pas à faible revenu	14,1	10,9	10,7
Population à faible revenu	28,3	25,0	26,2

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

29 Cette échelle a été développée par Sherbourne et Stewart (1991) dans le cadre de la *Medical Outcomes Study Social Support Survey*. Les valeurs obtenues à l'échelle (de 0 à 32) sont regroupées selon trois niveaux par Statistique Canada : faible (0-10), modéré (11-20) et élevé (21-32). Une personne qui répond «jamais, rarement ou parfois» à la majorité des questions n'obtient pas un niveau élevé à cette échelle. Dans le cas présent, les personnes ayant un niveau de soutien peu élevé (faible ou modéré) sont considérées comme étant à risque d'exclusion sociale. Pour les besoins de l'exercice, les personnes du premier décile de revenu avant impôt sont considérées comme étant à faible revenu.

Figure 31 Proportion de personnes qui ne disposent pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable, selon le revenu, Québec, 2005-2010



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*. Compilation du CÉPE, décembre 2019.

En outre, on observe que cette situation s'accroît largement avec l'âge. Alors que près de 16 % des personnes à faible revenu âgées de 18 à 24 ans ne peuvent compter sur un niveau de soutien acceptable en 2009-2010, ce taux grimpe à près de 40 % chez les 55 ans ou plus.

Ainsi, tout comme dans l'avis de 2015, on observe que les indicateurs retenus, bien que non exhaustifs pour rendre compte de l'exclusion sociale associée à la pauvreté, témoignent incontestablement de situations dont on ne saurait se réjouir. Entre les deux exercices, ces indicateurs sont demeurés relativement stables, ce qui n'est par ailleurs pas étonnant, mais n'annonce pas pour autant d'amélioration de l'exclusion sociale des personnes à faible revenu.



CONCLUSION

La MPC permet de constater qu'au Québec, en 2017, le taux de faible revenu s'élève encore à 9,0 %. Malgré quelques progrès, il reste donc encore beaucoup de place à l'amélioration.

Certaines des régions administratives ont mieux tiré leur épingle du jeu de 2012 à 2016, puisqu'on y a observé une amélioration des taux selon la MFR (ex. : Montréal, Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), d'autres ont connu une relative stabilité (ex. : Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Laval, Abitibi-Témiscamingue) et une des régions a vu sa situation se détériorer légèrement (Nord-du-Québec). Les régions de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale occupent les positions les plus favorables en 2016, alors qu'à l'autre extrémité se trouvent celles de Montréal et du Nord-du-Québec.

À l'échelle pancanadienne, selon la MPC, les différences ne sont pas suffisantes pour distinguer plus de deux groupes de provinces, si on prend pour repères les intervalles de confiance du Québec. Ainsi, le Québec fait bonne figure en se situant dans une position plus favorable que la moyenne canadienne. En 2017, il se situe au 3^e rang des provinces, devancé par l'Alberta et le Manitoba. Toutefois, les différences de rang ne sont pas toutes significatives lorsque l'on tient compte des intervalles de confiance. En réalité, le Québec pourrait se situer n'importe où entre le 1^{er} et le 9^e rang, en appartenant à un premier bloc des provinces formé de l'Alberta, du Manitoba, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique; il affiche de façon significative un meilleur rang que celui de la Nouvelle-Écosse, qui ferme la marche. Malgré les hausses annuelles du coût de la vie, le Québec connaît des taux de faible revenu un peu plus faibles, selon la MPC, que certaines des autres provinces, où le coût de la vie est sensiblement plus élevé, et ce, même si les salaires peuvent y être plus élevés.

Dans l'ensemble des RMR, selon la MPC en 2017, Montréal se situe à peu près à égalité avec les autres grandes villes au Canada, soit Toronto et Vancouver. Les taux sont les plus bas à Québec, à Edmonton et à Calgary. Dans l'ensemble du Québec, par contre, la RMR de Montréal affiche un taux de faible revenu sensiblement plus élevé que celui qu'enregistre la RMR de Québec. Enfin, l'examen de la variation observable des taux de faible revenu selon la MPC de 2006 à 2017 indique que Vancouver est la ville qui a connu l'amélioration la plus forte. Le coût du logement constitue sans doute un facteur qui avantage encore le Québec par rapport à d'autres agglomérations.

Sur le plan international, en 2016, le Québec peut se comparer à 18 pays, parmi lesquels 17 pays européens et le Canada. À cet égard, il est devancé de façon significative par un groupe de sept pays (Norvège, Finlande, Danemark, Suisse, Pays-Bas, France et Autriche). Il appartient à un second groupe (Belgique, Royaume-Uni, Suède, Allemagne, Luxembourg, Irlande, Québec et Portugal), qui devance toutefois significativement un troisième groupe (Italie, Grèce et Espagne). L'absence d'intervalle de confiance pour le Canada dans sa totalité et pour le Canada sans le Québec ne permet pas de les situer par rapport au Québec. On ne peut alors qu'observer des taux plus élevés que celui du Québec sans toutefois savoir si cela est statistiquement significatif. Rappelons que, d'après l'article 4 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, « la stratégie nationale vise à amener progressivement le Québec d'ici le 5 mars 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales ». Cette cible n'a donc pas été atteinte, comme cela a déjà été relevé par le CÉPE. Toutefois, les comparaisons internationales des taux de pauvreté basés sur la médiane des revenus ne sont pas toujours les meilleurs révélateurs des situations de pauvreté, puisque les taux de pauvreté reposent beaucoup sur la forme de la courbe de distribution des revenus dans chacun des pays.

Du point de vue de l'expérience de la pauvreté, la comparaison de l'évolution dans le temps des différentes situations de vie que révèlent les seuils implicites a permis d'observer certains progrès du Québec par rapport à lui-même. Au moyen de simulations de cas types, on peut observer, de 2004 à 2019, l'évolution de la hauteur relative du revenu disponible des personnes ou des unités familiales quant aux divers seuils existants. Certains cas types ont été observés, soit ceux des personnes seules, des personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, des familles monoparentales avec un enfant de trois ans, des couples avec un revenu et sans enfant, et des familles biparentales avec un revenu et deux enfants. Leur situation a fait l'objet d'un examen visant à voir si elle s'est améliorée ou détériorée. On remarque des variations entre les deux périodes selon les cas, étant donné qu'il s'agit de deux réalités distinctes, en fonction de l'absence ou de la présence d'enfants. Ces résultats traduisent sans doute les avancées récentes en matière de politiques familiales et de lutte contre la pauvreté au Québec, qui s'est doté de moyens plus affirmés pour combattre la pauvreté des familles avec enfants. Depuis quelques années, la situation des personnes seules et des couples sans enfant demeure préoccupante, puisque ces catégories n'ont pas bénéficié des mesures des deux premiers plans d'action de la même façon que les familles avec enfants.

Les portraits obtenus à l'aide du coefficient de Gini et des ratios interdéciles se ressemblent globalement. Par rapport à d'autres sociétés, dont les autres provinces canadiennes et certains pays européens, le Québec a su conserver un niveau d'inégalité inférieur, mais il est toujours devancé par les pays scandinaves.

Finalement, en ce qui concerne l'exclusion sociale, quelques indicateurs permettent d'observer que certaines facettes de l'exclusion associées à la pauvreté ne se détériorent pas et se sont même parfois légèrement améliorées au fil des années. Cependant, dans l'état actuel des choses, il est difficile de se prononcer sur les tendances de fond d'un grand nombre d'indicateurs en raison d'un historique statistique trop récent. On retiendra surtout que, pour la plupart des indicateurs d'exclusion, on observe des différences selon que l'on est ou non à faible revenu. Indéniablement, la pauvreté constitue un facteur de risque majeur de l'exclusion sociale, qui elle-même représente un frein crucial à la sortie de la pauvreté.



ANNEXES

ANNEXE 1

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

DÉFINITIONS

- **Coefficient de Gini** : mesure d'inégalité de la distribution des revenus, conçue par le sociologue et statisticien italien Corrado Gini, simple et facile à interpréter. Ses valeurs varient entre 0 et 1, 0 représentant la situation d'égalité parfaite (chaque percentile de la population dispose d'une proportion équivalente des revenus) et 1 l'inégalité parfaite (un seul individu dispose de tous les revenus).
- **Exclusion sociale** : « L'exclusion sociale est le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels, culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société.

Quand l'exclusion sociale et la pauvreté se conjuguent, elles peuvent s'accroître mutuellement au fil du temps. L'exclusion sociale associée à la pauvreté peut se traduire notamment par des possibilités limitées pour les individus (et conséquemment pour leur famille et leur communauté) de maintenir leur autonomie économique, tout en affectant l'intégrité de leur identité sociale, leur santé, leur éducation, leur participation au marché du travail ainsi qu'aux réseaux de relations sociales et familiales. Ces conséquences peuvent à leur tour entraver la sortie de pauvreté.

Les mécanismes de l'exclusion sociale peuvent être corrigés par une action collective et par des politiques publiques.» (Lechaume et Savard, 2015 : 6)

- **Mesure de faible revenu (MFR)** : moitié de la médiane des revenus, la médiane divise la population en deux : une moitié gagnant moins que la médiane et l'autre moitié, plus. La mesure est également ajustée selon la taille du ménage (revenu équivalent).
- **Mesure du panier de consommation (MPC)** : mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Est considérée comme ayant un faible revenu l'unité familiale dont le revenu est inférieur au coût d'un panier de consommation déterminé en fonction de sa collectivité (région rurale, ville moyenne, grande ville, etc.). Ce panier comprend certains biens et services : nourriture, vêtements, chaussures, logement, transport et autres (soins personnels, besoins ménagers, ameublement, service téléphonique, lecture, loisirs et divertissements).
- **Taux de faible revenu** : pourcentage de la population qui se situe sous un seuil de faible revenu, par exemple sous le seuil déterminé par la mesure du panier de consommation. La mesure du panier de consommation

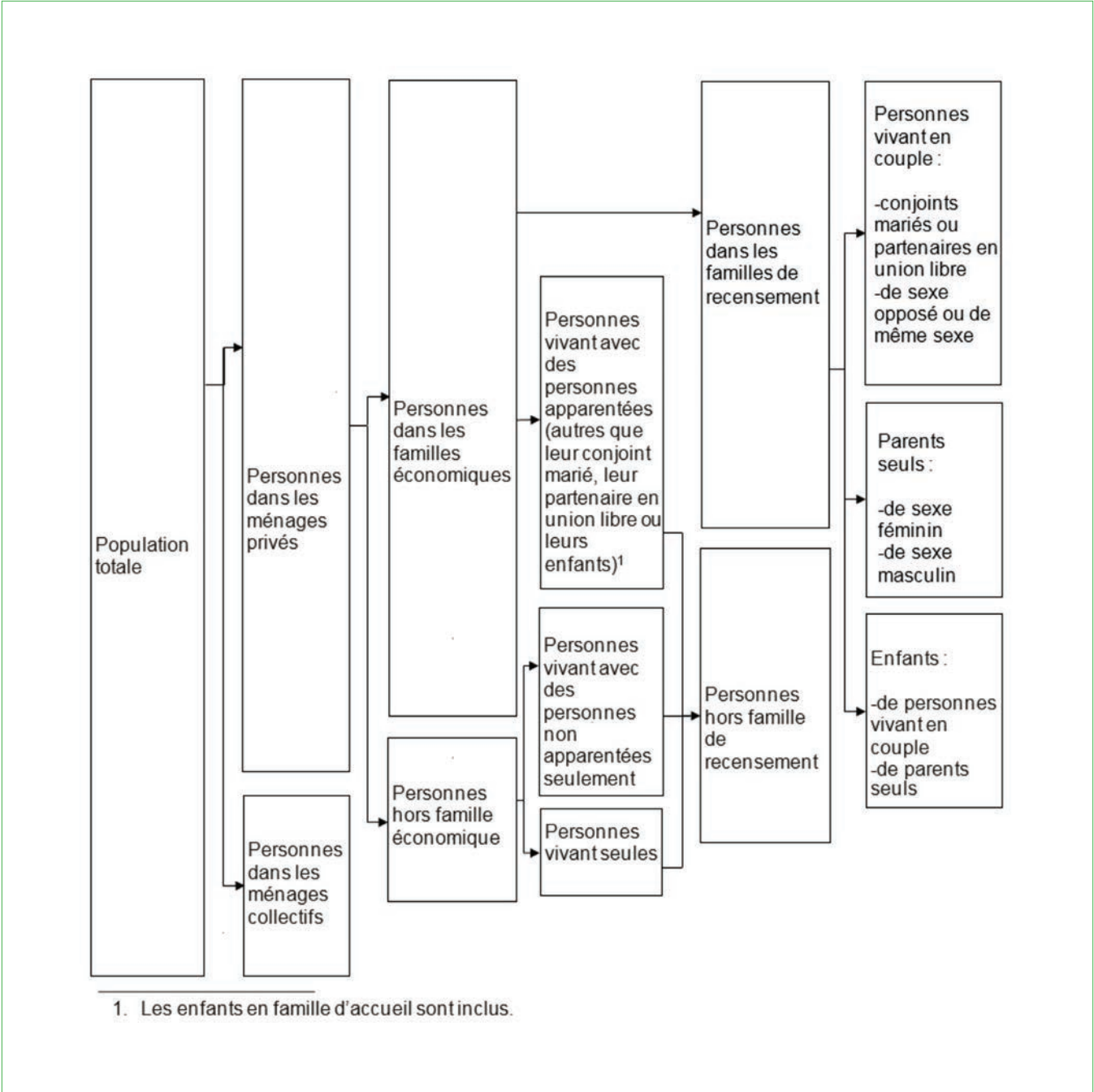
SOURCES DE DONNÉES

Les compilations du CÉPE sont effectuées à l'aide des fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'*Enquête canadienne sur le revenu* ou d'autres enquêtes. Ces compilations peuvent différer quelque peu de celles de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec ou d'Emploi et Développement social Canada, réalisées à l'aide des fichiers maîtres de ces enquêtes. Toutefois, il ne s'agit le plus souvent que de différences mineures.

UNITÉS STATISTIQUES

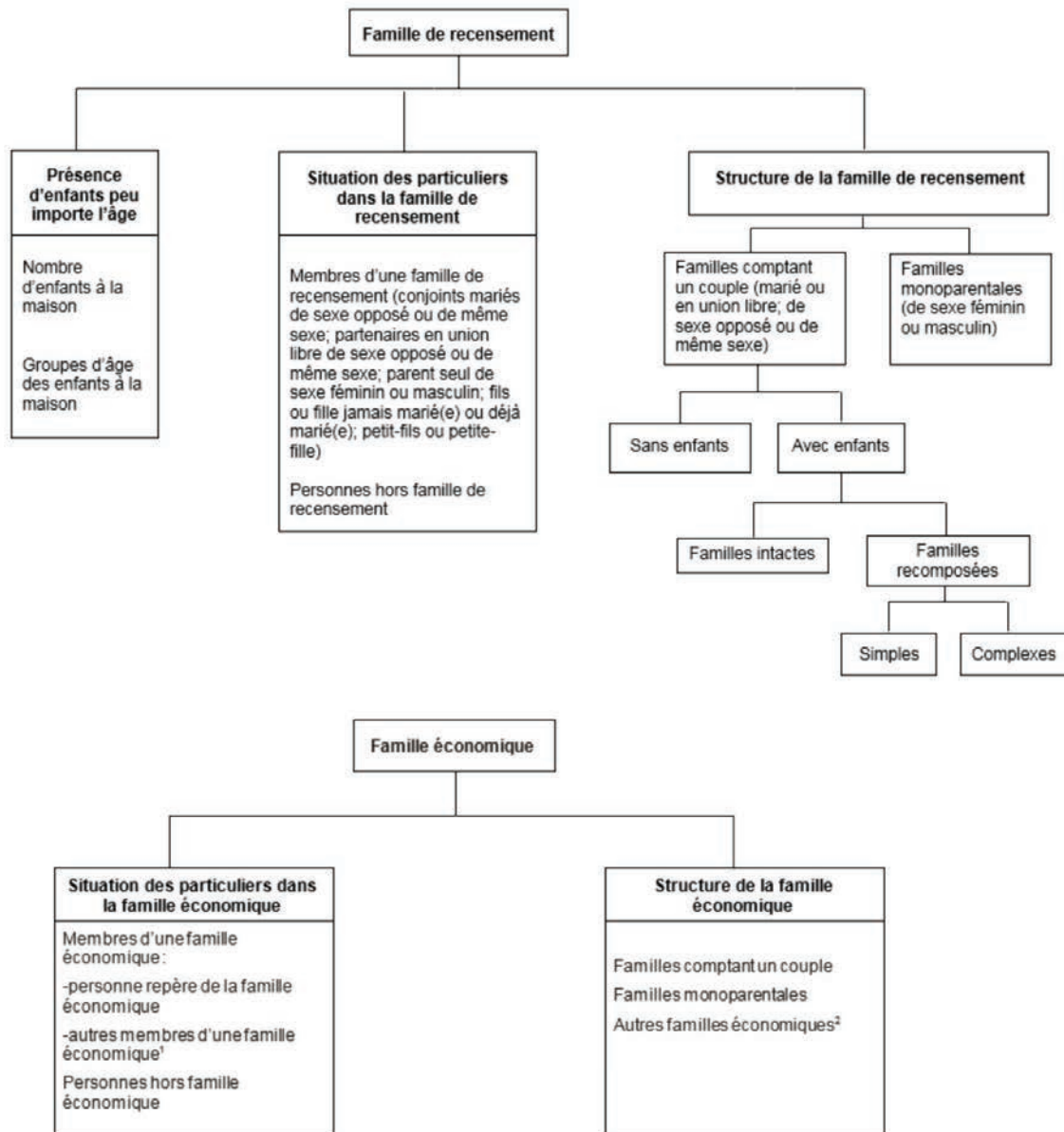
- **Unités familiales** : personnes seules et familles économiques de deux personnes ou plus au sens de Statistique Canada.
- **Famille économique** : deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance ou par adoption, ou vivant en union libre.
- **Autres unités** (types d'unités familiales) : unités dont les membres sont âgés de 18 ans ou plus, ne sont pas apparentés par alliance, mais le sont par le sang ou par adoption (ex. : deux frères adultes vivant ensemble, une mère et son enfant adulte partageant un logement).
- **Personne seule** : personne qui vit seule dans un logement ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté; une personne seule n'est donc pas nécessairement l'unique occupante du logement qu'elle habite.
- **Personne vivant seule** : personne seule dans un ménage d'une personne.
- **Famille de recensement** : couple marié ou vivant en union libre (avec ou sans enfant), ou parent seul demeurant avec au moins un enfant (de tout âge). Les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents (mais sans leurs parents) sont considérés comme faisant partie de la famille de recensement de leurs grands-parents.
- **Personne hors famille de recensement** : membre d'un ménage qui ne fait pas partie d'une famille de recensement. Cette personne peut être apparentée ou non à la personne 1 (sœur, beau-frère, cousine ou grand-père, par exemple). Ainsi, les personnes hors famille de recensement peuvent vivre dans un ménage de plusieurs personnes. Les personnes qui vivent seules sont toujours considérées comme des personnes hors famille de recensement.
- **Ménage** : personne ou groupe de personnes occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Le ménage peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), avec ou sans autres personnes hors famille de recensement, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Ainsi, un individu vivant dans un ménage d'une personne vit nécessairement seul, ce qui n'est pas toujours le cas des « personnes seules » ou des « personnes hors famille de recensement ».
- **RMR** : région métropolitaine de recensement. Territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines, situées autour d'un noyau. Une région métropolitaine de recensement doit compter une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau, au moins 50 000 habitants.
- **Soutien économique principal** : membre de l'unité familiale gagnant le revenu le plus élevé (si le revenu le plus élevé est gagné par plus d'une personne, la personne la plus âgée est considérée comme soutien économique principal).
- **Personne âgée** : personne de 65 ans ou plus.

Figure 32 Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles



Source : Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement 2016*, Ottawa, [figure 3.1](#).

Figure 33 Aperçu des variables relatives à la famille de recensement et à la famille économique



1. Les enfants en famille d'accueil sont inclus.

2. Les familles économiques dans lesquelles la personne repère de la famille économique vit avec d'autres personnes apparentées, mais n'a pas de conjoint marié, de partenaire en union libre ou d'enfants.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

Source : Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement 2016*, Ottawa, [figure 3.2](#).

ANNEXE 2

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DU CÉPE

Présidente

Céline Bellot, professeure titulaire
École de travail social, Université de Montréal

Marc De Koninck, organisateur communautaire

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale
et président du Comité de développement social de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

Charles Fleury, professeur agrégé

Département de sociologie, Université Laval

Nicole Gallant, professeure chercheure

Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation Culture Société

Christine Loignon, professeure titulaire

Département de médecine de famille de l'Université de Sherbrooke,
Centre de recherche Charles Lemoyne-Saguenay sur les innovations en santé

Jérôme Martinez, chef d'unité scientifique

Institut national de santé publique du Québec

Guy Baillargeon, directeur par intérim

Direction de la recherche, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Luc Savard, professeur titulaire

Département d'économie, Université de Sherbrooke

Valérie Sayssset, directrice générale

Recherche, évaluation et statistiques, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Anne-Marie Séguin, professeure chercheure

Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation Culture Société

Marie-Ève Surprenant, coordonnatrice

Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF), Laval

RÉFÉRENCES

BARDONE, Laura, et Anne-Catherine GUIO (2005). « [Pauvreté des travailleurs : nouveaux indicateurs définis conjointement au niveau européen](#) », Statistiques en bref, Luxembourg, Eurostat, n°5/2005, 11 p.

BOCCANFUSO, Dorothée, Jean-Michel COUSINEAU et Raquel FONSECA (2017). « [Le revenu minimum garanti : une utopie? Une inspiration pour le Québec](#) », Rapport final du Comité d'experts sur le revenu minimum garanti, volume 1 – Les principes, le diagnostic et les recommandations, 220 p.

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2014). [La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2013](#), Québec, 75 p.

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2019). [La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2018](#), Québec, 89 p.

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2009). [Prendre la mesure de la pauvreté : proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec](#), Québec, 75 p.

CUMMING, Geoff (2009). « [Inference by eye: Reading the overlap of independent confidence intervals](#) », Statistics in Medicine, 28: 205–220.

DESROSIERS, Hélène et autres (2015). [Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clefs pour relever les défis du XXI^e siècle](#), Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), Institut de la statistique du Québec, 249 p.

EUROSTAT (2019). [Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie](#) (EU-SILC – Survey on Income and Living conditions).

FLEURY, Dominique, et Myriam FORTIN (2006). [Lorsque travailler ne suffit pas afin d'échapper à la pauvreté : une analyse de la pauvreté chez les travailleurs au Canada](#), Groupe de recherche sur les politiques, Politique stratégique, Ressources humaines et Développement social Canada, 205 p.

FRÉCHET, Guy, Pierre LANCTÔT et Alexandre MORIN (2010a). [Du revenu après impôt au revenu disponible aux fins de la mesure du panier de consommation \(MPC\)](#), Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, juillet, 15 p.

FRÉCHET, Guy, Pierre LANCTÔT, Alexandre MORIN et Frédéric SAVARD (2010b). [Échelles d'équivalence : une validation empirique](#), Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, août, 26 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF ET MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2013). [La solidarité : une richesse pour le Québec. Agir auprès des personnes, soutenir ceux qui aident, préparer l'avenir](#), Québec, 29 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2004). [Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale \(2004-2010\)](#), Québec, 79 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2010). [Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015](#), Québec, 55 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2017). [Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023](#), Québec, décembre, 83 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC (2019). [Vos priorités, votre budget, Plan budgétaire 2019-2020](#), Québec.

GROUPE DE CANBERRA (2001). Groupe international d'experts en matière de statistique sur le revenu des ménages : rapport final et recommandations, Ottawa, 200 p. (Seul le [rapport](#) en anglais est encore disponible.)

HATFIELD, Michael, Wendy PYPER et Burton GUSTAJTIS (2010). [Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation](#), Ressources humaines et Développement des compétences Canada, SP-953-06-10F, 88 p.

LECHAUME, Aline, et Frédéric SAVARD (2015). [Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre...](#), Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 35 p.

LIZOTTE, Mathieu, et Stéphane CRESPO (2015). « [Exploration du lien entre le revenu et le patrimoine des ménages québécois](#) », Données sociodémographiques en bref, Québec, Institut de la statistique du Québec, 19, 2, février : 11-17.

MURPHY, Brian, Xuelin ZHANG et Claude DIONNE (2010). [Révision de la mesure de faible revenu \(MFR\) de Statistique Canada, Statistique Canada](#), Division de la statistique du revenu, 75F0002M, 34 p.

PICOT, Garnett, et Yuqian LU (2017). [Faible revenu chronique chez les immigrants au Canada et dans ses collectivités](#), Statistique Canada, document de recherche, no 11F0019M au catalogue, 47 p.

PINARD, Dominique (2018). [Changements méthodologiques : mesure de faible revenu de la famille de recensement selon le Fichier des familles T1](#), Statistique Canada, Ottawa, no 75F0002M-001 au catalogue, 10 p.

SAVARD, Frédéric (2013). « Les travailleurs à faible revenu » (chapitre 8), dans Marcelin JOANIS, Luc GODBOUT et Jean-Yves DUCLOS (éds), *Le Québec économique 2012, Le point sur le revenu des Québécois*, Presses de l'Université Laval, p. 229-252.

SHERBOURNE, Cathy D., et Anita L. STEWART (1991). « [The MOS Social Support Survey](#) », Social Science & Medicine, 32, 6 : 705-714.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*, fichiers consultés en 2019.

STATISTIQUE CANADA (2017). [Dictionnaire du recensement 2016](#), Ottawa, no 98-301-X au catalogue.

STATISTIQUE CANADA (2016a). [Enquête canadienne sur le revenu : modification apportée à la base démographique de référence, 2006 à 2013](#), Ottawa, no 75F0002M au catalogue, no 003, 41 p.

STATISTIQUE CANADA (2016b). [Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul](#), Ottawa, no 75F0002M au catalogue, no 002, 11 p.

STATISTIQUE CANADA (2013). [Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes \(PEICA\)](#).

STATISTIQUE CANADA (2015b). [Révisions aux données sur le revenu de 2006 à 2011](#), Ottawa, no 75F0002M au catalogue, no 003, 20 p.

U.S. CENSUS BUREAU (2019). [Current Population Survey, Selected Measures of Household Income Dispersion: 1967 to 2018](#).

